

Unibel

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

incluant le rapport financier annuel



AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2011, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1	Identité des personnes responsables	8
1.2	Déclaration des personnes responsables	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1	Identité des contrôleurs légaux des comptes	9
2.2	Information concernant les démissions ou les non renouvellements des contrôleurs légaux	9
2.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	10
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
4	FACTEURS DE RISQUE	12
4.1	Risques juridiques	12
4.1.1	Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle	12
4.1.2	Risques liés à l'évolution des réglementations	12
4.1.3	Procédures judiciaires	12
4.2	Risques financiers, de marché ou de liquidité	12
4.3	Risques industriels et liés à l'environnement	13
4.3.1	Réglementations applicables	13
4.3.2	Politique environnementale	13
4.3.3	Activités industrielles	14
4.3.4	Formation et information des salariés	15
4.4	Assurances et couvertures des risques du Groupe	16
4.4.1	Politique d'identification et de contrôle des risques	16
4.4.2	Politique de couverture des risques et assurances	16
4.5	Risques inhérents à l'activité et autres risques	17
4.5.1	Risques de contamination	17
4.5.2	Risques liés à la répartition géographique des activités du Groupe	17
4.5.3	Risques liés à la saisonnalité et aux conditions climatiques	17
4.5.4	Risques liés à une éventuelle position dominante du Groupe sur certains marchés	17
4.5.5	Risques liés aux systèmes d'information	17
4.5.6	Risques liés aux conséquences des conflits sociaux	17
4.5.7	Risques liés à la concurrence	18
4.5.8	Risques liés à la conjoncture économique sur les principaux marchés du Groupe	18
4.5.9	Risques liés à la stratégie de croissance du Groupe	18
4.5.10	Risques liés aux tensions sur le marché du lait	18
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	20
5.1	Histoire et évolution de la société	20
5.1.1	Dénomination sociale	20
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	20
5.1.3	Date de constitution et durée	20
5.1.4	Siège social, forme juridique et droits applicables	20
5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités de la société	20
5.2	Investissements	21
5.2.1	Principaux investissements réalisés	21
5.2.2	Principaux investissements en cours	21
5.2.3	Principaux investissements futurs	22

6	APERÇU DES ACTIVITES	23
6.1	Principales activités	23
6.1.1	Nature des opérations de l'émetteur	23
6.1.2.	Développement de nouveaux produits	25
6.2	Principaux marchés	26
6.2.1	En Europe de l'Ouest	26
6.2.2	En Europe de l'Est	28
6.2.3	Aux Amériques	29
6.2.4	En Afrique du Nord / Proche et Moyen Orient / Asie	29
6.2.5	Tendances du marché	30
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencé les informations des points 6.1 et 6.2	31
6.4	Dépendance de la société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	31
6.5	Position concurrentielle de la société	31
7	ORGANIGRAMME	33
7.1	Description du Groupe	33
7.2	Filiales	33
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	36
8.1	Immobilisations corporelles significatives	36
8.2	Environnement et sécurité	36
8.3	Conséquences environnementales de l'activité	36
8.3.1	Consommation de ressources naturelles	37
8.3.2	Les rejets	37
8.3.3	Sous produits et déchets	39
8.3.4	Investissements réalisés en 2010 pour améliorer la protection de l'environnement	39
8.3.5	Organisation pour les questions de l'environnement	40
8.3.6	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	40
8.3.7	Indemnisations en matière d'environnement	40
8.3.8	Objectifs assignés à nos filiales hors France en 2010 et évolutions des impacts	40
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	43
9.1	Situation financière	43
9.2	Résultat d'exploitation	43
9.2.1	Facteurs significatifs	43
9.2.2	Variation du chiffre d'affaires	43
9.2.3	Evénements ayant influencé les opérations de la société	44
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	45
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	45
10.2	Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe Unibel	45
10.3	Conditions d'emprunt et structure du financement	46
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	46
10.5	Sources de financement attendues	46
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	47
11.1	Politique de Recherche & Développement	47

11.2	Propriété industrielle	47
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	48
12.1	Tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks	48
12.2	Tendances susceptibles d'affecter la production, les ventes et les stocks	48
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	49
13.1	Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles	49
13.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat dans le présent document de référence	49
14	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	50
14.1	Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	50
14.1.1	Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance	50
14.1.2	Composition du Conseil de surveillance et du Directoire	52
14.1.3	Pouvoirs du Président du Conseil de surveillance	62
14.1.4	Jetons de présence	62
14.1.5	Fonctionnement du Conseil de surveillance	62
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	62
14.2.1	Conflits d'intérêts potentiels	62
14.2.2	Arrangement ou accord sur la désignation des membres du Conseil de surveillance et du Directoire	62
14.2.3	Restrictions concernant la cession des actions	63
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	64
15.1	Rémunérations des mandataires sociaux	64
15.2	Engagements de retraite	68
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION	69
16.1	Etat des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire	69
16.2	Contrat de services	69
16.3	Comités d'audit et de rémunération	69
16.3.1	Comité d'Audit	69
16.3.2	Comité des rémunérations	70
16.4	Gouvernance d'entreprise	71
16.5	Organisation et fonctionnement des organes de surveillance et de direction	72
16.5.1	Le Conseil de surveillance	72
16.5.2	Le Directoire	72
16.6	Dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe Unibel	73
16.6.1	Organisation générale des procédures de contrôle interne du Groupe	73
16.6.2	Gestion des principaux risques	74
16.6.3	Procédures de contrôle interne mises en place	75
16.6.4	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	76
16.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	79
17	SALARIÉS	81
17.1	Ressources humaines et responsabilité sociale	81
17.1.1	Politique générale	81
17.1.2	Politique sociale	82
17.2	Participations et stock options	86

17.3	Participation des salariés au capital	87
17.4	Aspects sociaux des sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France	87
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	91
18.1	Identité des principaux actionnaires	91
18.2	Droits de vote	93
18.3	Informations sur le contrôle du capital de la société	93
18.4	Accord concernant un changement de contrôle	93
18.5	Marché des titres de la société	94
18.6	Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés au cours de 2010	94
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	95
19.1	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	95
19.2	Parties liées	96
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	97
20.1	Informations financières historiques	97
20.2	Informations financières pro forma	97
20.3	Etats financiers	98
20.3.1	Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010	98
20.3.2	Etats financiers de la société au 31 décembre 2010	137
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	152
20.4.1	Déclaration de vérification des informations financières historiques	152
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	152
20.4.3	Informations financières non contenues dans les états financiers	153
20.5	Date des dernières informations financières	153
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	153
20.7	Politique de distribution de dividendes	153
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	153
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	153
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	154
21.1	Capital social	154
21.1.1	Capital social au 31 décembre 2010	154
21.1.2	Actions non représentatives du capital social	154
21.1.3	Acquisition par la société de ses propres actions	154
21.1.4	Autres titres donnant accès au capital	155
21.1.5	Capital social autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital	156
21.1.6	Options sur le capital social	156
21.1.7	Historique du capital social	156
21.2	Acte constitutif et statuts	156
21.2.1	Objet social	156
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration	156
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	157
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	157
21.2.5	Assemblées générales	157
21.2.6	Changement de contrôle	157
21.2.7	Franchissements de seuils	157

21.2.8	Modification du capital social	158
22	CONTRATS IMPORTANTS	159
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	160
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	161
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	162
	ANNEXES	163
	ANNEXE A : TABLE DE CONCORDANCE	163
	ANNEXE B : OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE	164
	ANNEXE C : PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 12 MAI 2011	165

* * *

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Identité des personnes responsables

Antoine Fiévet
Président du Directoire d'Unibel

1.2 Déclaration des personnes responsables

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (inclus dans le présent document de référence aux chapitres et paragraphes indiqués en annexe dans la « *table de concordance* ») présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.3 du présent document.

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 et les comptes annuels clos le 31 décembre 2009 présentés dans le document de référence déposé le 6 avril 2010 auprès de l'AMF sous le numéro D.10-0220 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 129-130 et 146-147 dudit document, le rapport concernant les comptes consolidés contenant une observation technique relative à l'application de nouvelles normes IFRS.

Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 et les comptes annuels clos le 31 décembre 2008, présentés dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2009 sous le numéro D.09-02223 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux pages 122 et 123 et aux pages 139 et 140 dudit document.

Fait à Paris le 6 avril 2011

Le Président du Directoire

Antoine Fiévet

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Identité des contrôleurs légaux des comptes

Les comptes annuels et consolidés de la société Unibel font l'objet de rapports établis par les **Commissaires aux comptes titulaires** de la société :

Société **Deloitte & Associés**,
représentée par Monsieur Alain Pons
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine Cedex
Téléphone : 01 40 88 28 00

La société Deloitte & Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles. Elle est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé en qualité de Commissaire aux comptes de la société Unibel par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 pour d'une durée de six exercices ; il expirera en 2015, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société **Pierre-Henri Scacchi et Associés**,
représentée par Monsieur Philippe Agnellet
8-10, rue Pierre Brossolette
92300 Levallois-Perret
Téléphone : 01 49 68 22 00

La société Pierre-Henri Scacchi et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Le mandat de la société Pierre-Henri Scacchi et Associés a été renouvelé en qualité de Commissaire aux comptes de la société Unibel par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009, pour une durée de 6 ans ; il expirera en 2015, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les **Commissaires aux comptes suppléants** sont :

Société **Bureau d'Etudes Administratives et Sociales « BEAS »**,
7-9, villa Houssay 92524 Neuilly sur Seine cedex, renouvelée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte et Associés lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2009 pour la même durée que le mandat de la société Deloitte & Associés.

La société BEAS est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles. Elle est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

Monsieur Pierre-François Allioux, 23, rue d'Anjou, 75008 Paris, nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Pierre-Henri Scacchi et Associés lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 pour la même durée que le mandat de la société Pierre-Henri Scacchi et Associés.

Monsieur Pierre-François Allioux est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

2.2 Information concernant les démissions ou les non renouvellements des contrôleurs légaux

Ce paragraphe est sans objet.

2.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Deloitte & Associés				Pierre-Henri Scacchi et Associés			
	Montants		%		Montants		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	43	42	6%	3%	85	25	94%	17%
- Filiales intégrées globalement	534	991	80%	82%	0	121	0%	83%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0	0%
- Filiales intégrées globalement	44	67	7%	6%	5	0	6%	0%
Sous-total	621	1100	93%	91%	90	146	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscal, social	44	115	7%	9%	0	0	NA	0%
Autres								
Sous-total	44	115	7%	9%	0	0	NA	0%
Total	665	1215	100%	100%	90	146	100%	100%

Le présent tableau ne concerne que les honoraires versés au collège des Commissaires aux comptes d'Unibel. Il ne comprend pas les honoraires versés aux contrôleurs légaux des filiales du Groupe appartenant à d'autres cabinets, notamment ceux de Grant Thornton, Commissaires aux comptes de Fromageries Bel et d'autres filiales depuis 2010, qui s'élèvent à 552 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières consolidées annuelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008	% variation 2010 vs. 2009	% variation 2009 vs. 2008
Chiffre d'affaires	2 417,5	2 220,7	2 216,9	8,9%	0,2%
Résultat des activités courantes	210,8	195,3	107,1	7,9%	82,4%
Résultat opérationnel	194,5	149,8	93,6	29,8%	60,0%
Résultat avant impôt	174,0	125,0	55,2	39,2%	126,4%
Intérêts minoritaires	-40,9	-33,3	-18,1	22,8%	84,0%
Résultat net part du Groupe	75,8	54,8	30,9	38,3%	77,3%
Résultat net par action (€)	36,18	26,11	14,77	38,6%	76,8%
Résultat net par action dilué (€)	36,10	25,76	14,64	40,1%	76,0%

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009	2008	% variation 2010 vs. 2009	% variation 2009 vs. 2008
Capitaux propres (part du Groupe)	662,7	583,7	535,8	13,5%	8,9%
Intérêts minoritaires	350,4	338,3	323,7	3,6%	4,5%
Endettement financier net	220,0	331,1	459,3	-33,6%	-27,9%
Total Capitaux investis	1 233,1	1 253,1	1 318,8	-1,6%	-5,0%
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	242,2	250,4	223,4	-3,3%	12,1%
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-84,2	-81,4	-543,7	-3,4%	85,0%
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-143,3	-303,0	511,1	52,7%	-159,3%
Variation de la trésorerie nette	14,7	-134,0	190,8	111,0%	-170,2%

4 FACTEURS DE RISQUE

- Plan du chapitre :
- 4.1 Risques juridiques
 - 4.2 Risques de marché
 - 4.3 Risques industriels et liés à l'environnement
 - 4.4 Assurances et couvertures des risques du Groupe
 - 4.5 Risques inhérents à l'activité et autres risques

4.1 Risques juridiques

4.1.1 Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle

La société Fromageries Bel est propriétaire des principales marques cœur du Groupe pour lesquelles elle consent à ses filiales des licences de marques.

Le Groupe Unibel a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour protéger et défendre son portefeuille de marques, en particulier dans les pays du monde où le Groupe exerce son activité commerciale.

Malgré les moyens mis en œuvre, le Groupe Unibel est objectivement exposé au risque de contrefaçon et de piratage.

Le principal facteur de risque en ce domaine tient à la protection inégale du droit de la propriété intellectuelle dans le monde. Dans certains pays, en effet, les moyens dont dispose le système judiciaire peuvent s'avérer insuffisamment efficaces pour des groupes internationaux qui souhaiteraient lutter contre des contrefaçons d'origine locale.

4.1.2 Risques liés à l'évolution des réglementations

En tant que leader de notoriété internationale dans le domaine des produits fromagers, le Groupe Unibel est soumis aux réglementations établies par les états ou les organisations internationales relatives, notamment, aux produits alimentaires et à leurs emballages, aux normes d'hygiène, aux régimes douaniers, à la fiscalité, à l'environnement et aux contrôles qualité. Le Groupe est en outre soumis à de nombreuses barrières étatiques ou sanctions qui peuvent être mises en place pour restreindre le commerce international.

Les principales réglementations applicables aux activités du Groupe Unibel sont celles relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la réglementation produit (voir infra § 6.1.1.3.1 *Sécurité alimentaire*) et celles relatives à la protection de l'environnement (voir infra § 4.3.1 *Réglementations applicables*).

L'activité du Groupe est soumise à une réglementation changeante et de plus en plus contraignante selon les pays. A ce titre, l'ouverture des quotas laitiers en Europe, les nouvelles réglementations commerciales en France pourraient avoir un impact sensible sur les activités et résultats du Groupe.

Toutefois, le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne destiné à identifier, évaluer et mettre en place les mesures correctives ou préventives des risques.

4.1.3 Procédures judiciaires

Au 31 décembre 2010 et jusqu'à la date du présent document de référence, le Groupe Unibel a procédé à une revue des risques qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux provisionnés dans ses comptes.

4.2 Risques financiers, de marché ou de liquidité

La situation du Groupe Unibel vis-à-vis des risques de marché et de liquidité, et la politique de gestion de ces risques, notamment en ce qui concerne les taux de change ou d'intérêts, les marchés de matières premières, etc., sont exposées dans la note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, qui figure au § 20.3.1.1 du présent document de référence.

4.3 Risques industriels et liés à l'environnement

4.3.1 Réglementations applicables

Les activités du Groupe Unibel sont régies par des lois et des réglementations en matière d'environnement.

Ces réglementations concernent principalement les rejets dans l'atmosphère, la récupération et le traitement des eaux, l'élimination des déchets.

L'activité industrielle principale, de réception, stockage et transformation de lait ou de produits issus du lait, est soumise à l'obtention d'autorisations d'exploitation ou à déclarations préalables ; et ceci en application de la réglementation française relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et en application des réglementations équivalentes dans les autres pays.

Les emballages font également l'objet de réglementations spécifiques destinées, en particulier, à favoriser la prévention à la source et à réduire leurs impacts en fin de vie des produits.

4.3.2 Politique environnementale

La politique environnementale du Groupe se traduit par des engagements précis de réduction de notre empreinte environnementale sur 5 axes clés, depuis l'amont jusqu'à l'aval de nos activités :

- l'éco-conception des recettes de nos produits ;
- l'éco-conception de nos emballages ;
- la fabrication de nos produits ;
- le transport et l'entreposage de nos produits ;
- l'empreinte environnementale de nos collaborateurs.

L'éco-conception des recettes de nos produits

Le lait est l'ingrédient principal de nos produits. Or, les analyses du cycle de vie complet que nous avons menées sur nos cinq marques cœur (La Vache qui rit, Kiri, Mini Babybel, Leerdammer et Boursin) ont mis en évidence le poids prépondérant de la production du lait et des matières premières laitières sur tous les impacts environnementaux identifiés comme majeurs, car très significatifs. En sus des actions environnementales d'assistance aux producteurs de lait (infra § 4.3.3.2 *Agriculture*), il est donc particulièrement important de veiller à éviter les gaspillages des matières premières nécessaires. A cet effet, les experts de chaque technologie fromagère utilisée par le Groupe ont pour mission d'optimiser l'utilisation des matières premières dans chacune de nos recettes.

L'éco-conception de nos emballages

La plupart de nos produits sont présentés sous portions individuelles, ce qui permet de conserver l'intégrité du fromage sur de longues périodes, sous toutes les latitudes et, souvent, sans qu'il soit nécessaire de les conserver au froid. Cette présentation permet, par ailleurs, de lutter de façon importante contre le gaspillage alimentaire en donnant accès à la juste quantité de produit nécessaire.

Toutefois, notre ambition est de limiter l'impact environnemental de nos emballages et de nombreuses actions sont en cours pour rénover tous les emballages existants – en contact direct avec le produit ou de regroupement et de transport – tout en respectant un cahier des charges strict (hygiène, sécurité et conservation des aliments, protection, espace pour l'information nutritionnelle...). Les mêmes contraintes sont prises en considération pour le développement des emballages de nos nouveaux produits.

La mesure des impacts de nos emballages sur l'environnement se fait sur l'ensemble de leur cycle de vie : depuis l'extraction de la matière jusqu'à leur fin de vie, en passant par la fabrication chez nos fournisseurs. **La réduction à la source et le choix des matériaux sont les deux pivots clés de notre démarche** et se traduisent par différents axes de progrès.

La fabrication de nos produits

Les actions menées par le Groupe sur l'intégralité de ses sites industriels visent à préserver les ressources naturelles en réduisant les besoins et gaspillages, et en valorisant les coproduits et déchets.

Quatre impacts environnementaux ont été identifiés comme majeurs - car très significatifs - dans les analyses de cycles de vie que nous avons menées sur nos 5 marques cœur :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre** pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- **La réduction de notre consommation d'eau**, le développement de la réutilisation d'eau et le rejet d'eaux correctement épurées. L'eau est une ressource naturelle en raréfaction dans de nombreux pays ; sa préservation par une utilisation mesurée est donc une priorité pour le Groupe.

- **La réduction de nos consommations d'énergies**, et tout particulièrement d'énergies non renouvelables, et la consommation accrue d'énergies renouvelables sur laquelle de nombreuses pistes sont en cours de réflexion (biomasse, biogaz, écologie industrielle, électricité verte...).
- **La réduction continue de nos déchets de production et la valorisation des déchets résiduels**, la prévention des pollutions de l'eau et de l'air.

Le transport et l'entreposage de nos produits

Face à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que certaines nuisances (congestion routière, bruit...), le transport et l'entreposage de nos produits constituent des points clés de notre politique environnementale.

En partenariat avec les grands professionnels du transport - également conscients des enjeux et conséquences de la croissance continue du transport de marchandises - le Groupe Unibel s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses schémas de transport. L'amélioration du taux de remplissage des camions/containers est un autre axe essentiel de notre politique transport.

L'empreinte environnementale de nos collaborateurs

La défense de l'environnement est l'affaire de chacun, à titre individuel et collectif, notamment dans le cadre de ses activités professionnelles et de sa vie au sein de l'entreprise.

Bel est donc attentif à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et incités à intégrer dans leur activité quotidienne quelques gestes simples, responsables, efficaces et de surcroît économiques. A titre d'exemples :

- **Etre économe pour toutes les consommations :**
 - Economiser l'eau, l'énergie, la consommation de papier...
- **Limiter les impacts liés aux déplacements**
 - Réduire le nombre de déplacements professionnels de nos collaborateurs
 - Former à l'éco-conduite
 - Encourager les modes de transport les moins néfastes à l'environnement...

4.3.3 Activités industrielles

4.3.3.1 Management environnemental - Conformité réglementaire et maîtrise des risques

Outre les démarches d'amélioration continue pour les quatre impacts environnementaux identifiés comme majeurs, chaque site veille à poursuivre la maîtrise des autres impacts (rejets de soufre, bruits, odeurs...), à réduire les risques d'atteinte à l'environnement (fuites d'ammoniac, de produits chimiques, d'hydrocarbures...) et à en améliorer la maîtrise.

Chaque site construit ses démarches en intégrant son contexte local, les attentes du Groupe et les engagements de l'interprofession (dans les pays qui en disposent).

Notre politique de management environnemental s'appuie sur le référentiel international de la norme ISO 14001. Notre ambition est que tous nos sites de production soient certifiés.

Chaque site dispose d'une organisation dédiée à l'environnement pour s'assurer que les procédés de fabrication n'affectent pas l'environnement, pour réduire les déchets et prévenir les pollutions de l'eau et de l'air.

Enfin, des audits, ou des études de dangers, sont fréquemment réalisés par des experts internes ou externes.

4.3.3.2 Agriculture

Le lait ou ses produits dérivés constituent nos matières premières principales et peuvent être considérés comme des ressources renouvelables.

Les ingénieurs et techniciens en charge des relations avec les producteurs de lait, fournisseurs du Groupe Unibel, assistent et conseillent ceux-ci, y compris pour les problématiques environnementales liées à l'élevage.

Nous nous engageons par ailleurs en faveur d'une production laitière durable qui permet de mieux gérer les exploitations agricoles et d'en améliorer la rentabilité, notamment par des progrès techniques respectueux de l'environnement et générateurs de revenus pour les agriculteurs.

Ainsi, en France, les ingénieurs et techniciens font la promotion de la charte des bonnes pratiques d'élevage. La Confédération nationale de l'élevage, qui a rédigé cette charte, a habilité ses ingénieurs et techniciens à valider ou corriger les auto-évaluations demandées par la charte. Ils contribuent ainsi à aider les agriculteurs volontaires à définir les actions de progrès dans le domaine de

la consommation des ressources naturelles, de la qualité et de la sécurité alimentaire. Tous les producteurs de lait gérés par la filiale française Fromageries Bel Production France ont adhéré à la Charte.

4.3.3.3 Emballages

Un groupe de travail transversal, intégrant des personnes de différents services concernés par les emballages des produits commercialisés par le Groupe (recherche, développement emballages, achats ...) a été créé pour recommander et mener des actions de nature diverse. A titre d'exemples :

- **La réduction à la source de chaque élément d'emballage** : tout emballage est conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et/ou son poids au minimum indispensable au respect des contraintes techniques et réglementaires de sa production.
- **L'utilisation de matériaux recyclés** (totalement ou partiellement) **et/ou de constituants ayant un impact moindre sur l'environnement** (encres, colles, vernis, additifs...) dans la mesure où ceux-ci ne remettent pas en cause la qualité et les fonctions de l'emballage.
- **La recherche de matériaux recyclables.**
- **La recherche de matières premières alternatives d'origine renouvelable**, c'est-à-dire issues des productions agricoles, forestières ou naturelles.
- **La vigilance quant à la filière de recyclage de nos emballages** dans les pays de commercialisation de nos produits.

4.3.3.4 Réduction des consommations de ressources naturelles

L'eau et les sources d'énergies nécessaires à la conduite de nos activités sont considérées comme des ressources naturelles non renouvelables ou limitées. La politique générale du Groupe Unibel est d'en limiter la consommation.

Protection de la ressource en eau

Les actions relatives à la réduction de la consommation d'eau constituent un point essentiel des programmes d'actions initiés en France depuis 2001 et étendus aux filiales étrangères depuis 2002.

Les principales actions ont été les suivantes :

- réduction à la source des consommations d'eau et des rejets d'eaux usées en volumes ou en charges ;
- optimisation du traitement des eaux usées et suppression des épandages d'eau brute ;
- réduction de la production de boues et amélioration des conditions de stockage et de valorisation en épandage agricole.

Pour renforcer la protection de la ressource en eau, une méthodologie a été développée : WATER SAVING BEL.

WASABEL est actuellement testé et optimisé sur les sites de production des zones Grande Afrique et Proche et Moyen Orient.

Des informations complémentaires figurent plus loin au § 8.3 *Conséquences environnementales de l'activité*.

Réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre

Les actions de réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre induites par ces consommations, constituent un autre point essentiel des programmes pluriannuels.

Les principales actions sont les suivantes :

- réduction à la source des besoins de chaleur et récupération de chaleur ;
- amélioration des installations de production de chaleur ;
- remplacement d'équipements obsolètes par les meilleures techniques disponibles.

Des informations complémentaires figurent plus loin au § 8.3 *Conséquences environnementales de l'activité*.

4.3.4 Formation et information des salariés

Des actions de formation sont régulièrement réalisées en usines pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à ces problématiques.

Un site RSE (Responsabilité Sociale et Environnement) a été mis en ligne <http://www.unsourirepouurlaplanete.com>. Depuis début 2011, il permet aux collaborateurs de s'informer sur la politique RSE du Groupe et d'échanger des bonnes pratiques.

4.4 Assurances et couvertures des risques du Groupe

4.4.1 Politique d'identification et de contrôle des risques

Le Groupe Unibel poursuit une politique d'identification et de contrôle des risques industriels sous l'autorité de la direction industrielle et technique Groupe (DITG) pilotée par la direction industrielle sécurité environnement Groupe (DISEG), en liaison avec la direction des risques et assurances Groupe.

Des audits sont effectués périodiquement par des experts externes ou internes au Groupe sur le niveau de prévention des sites.

La poursuite du programme d'installation de protection automatique incendie « sprinkler » dans les usines permettra, à terme, la couverture de l'ensemble des sites de production stratégiques.

Ces actions de prévention et de contrôle des risques sont associées à un programme global d'assurance des biens et responsabilités.

4.4.2 Politique de couverture des risques et assurances

Le Groupe Unibel a une politique centralisée de couverture des risques à laquelle adhère l'ensemble des filiales du Groupe. Certaines contraintes locales ou exclusions géographiques imposent la souscription de police locale.

Un programme international d'assurance est en place auprès d'assureurs de premier rang (Axa notamment) dont le Groupe a le contrôle opérationnel en ce qui concerne la négociation des polices, le suivi des capitaux et des risques garantis.

4.4.2.1 Dommages aux biens, pertes d'exploitation, transport

La couverture des périls majeurs, en particulier les risques incendie, explosions et événements naturels, est négociée pour l'ensemble du Groupe auprès d'assureurs de 1^{er} rang.

Les montants de garantie sont déterminés en fonction de l'appréciation des risques (vulnérabilité, protection, compartimentage ...) et d'une évaluation des sinistres maximum possibles (SMP) tenant compte de la valeur à neuf des actifs et d'une période d'indemnisation adaptée à chaque site. Les assureurs imposent différentes sous-limites de garantie, notamment pour les risques d'événements naturels.

Les couvertures sont renouvelées au 1^{er} janvier de chaque année, sauf contrats pluriannuels.

Le Groupe privilégie pour les risques majeurs une politique de partenariat avec ses assureurs par le biais de contrats pluriannuels.

4.4.2.2 Responsabilité civile

Les principaux contrats touchant à la responsabilité, en particulier responsabilité civile exploitation et produits du Groupe, ainsi qu'atteinte à l'environnement, sont souscrits dans le cadre de ce programme général d'assurances (Axa) en tenant compte des spécificités des contrats souscrits localement en première ligne, notamment aux États-Unis pour les filiales américaines ainsi qu'au Canada.

4.4.2.3 Polices complémentaires

Certains risques spéciaux, tels que la couverture de la responsabilité des mandataires sociaux et les risques crédits clients, sont également gérés de façon centralisée, notamment pour ce dernier risque crédits clients, à partir d'une police « master » à laquelle les filiales peuvent adhérer sous forme d'avenants en garantie de leurs propres marchés domestiques.

La police responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants souscrite par Fromageries Bel bénéficie également aux mandataires sociaux et dirigeants sociaux d'Unibel.

4.5 Risques inhérents à l'activité et autres risques

4.5.1 Risques de contamination

Toute contamination ou détérioration prétendue ou avérée des principaux produits du Groupe Unibel peut nuire à son image et est donc susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité. Le risque de contamination dépend du type de produit concerné, mais existe à chaque stade du cycle de production : depuis l'achat de matières premières jusqu'aux distributeurs et consommateurs. Les risques amont potentiels sont principalement d'origine chimique ou physique (corps étrangers) et peuvent affecter nos matières premières, intrants, emballages, etc. Le risque aval est plutôt de nature bactériologique pour les produits les plus fragiles (fromages de laiterie) en cas de non respect de la chaîne du froid. Par ailleurs, toute crise affectant la filière laitière peut avoir un impact négatif sur nos activités. De la même manière, notre Groupe, comme toute entreprise agro-alimentaire, pourrait être exposé à une contamination d'origine malveillante. Une politique qualité et sécurité est en vigueur (cf. § 16.6.3.2.)

4.5.2 Risques liés à la répartition géographique des activités du Groupe

L'implantation géographique de nos activités commerciales comme de nos sites industriels à travers le monde, ainsi que le secteur d'activité, exposent le Groupe Unibel à certains risques pouvant avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats du Groupe Unibel.

Les activités du Groupe Unibel sont exposées aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans certains pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique, en particulier certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient ou d'Europe de l'Est. Ces pays, dans lesquels le Groupe Unibel est présent, offrent une réglementation et un système juridique moins protecteurs, maintiennent des contrôles sur le rapatriement des bénéfices et des capitaux investis, fixent des taxes et autres redevances et mettent en place des restrictions à l'activité des groupes internationaux. Néanmoins, notre stratégie de diversification géographique vise à permettre d'amortir les effets de ces risques globaux en limitant les incidences de situations locales difficiles et en conservant une possibilité de les compenser par des situations plus favorables sur d'autres marchés.

4.5.3 Risques liés à la saisonnalité et aux conditions climatiques

Les produits du Groupe Unibel ne sont, dans leur grande majorité, soumis ni à des cycles marqués de consommation saisonnière ni aux variations climatiques.

La saisonnalité des ventes du Groupe Unibel concerne essentiellement des produits comme Apéricube ou Kiri, dont la consommation connaît un pic au moment de fêtes religieuses telles que Pâques, le Ramadan et ou la fin d'année, ou certains produits de la gamme Boursin. Cette saisonnalité ne présente pas de risques particuliers sur le volume des ventes global annuel ou sur les résultats du Groupe Unibel.

4.5.4 Risques liés à une éventuelle position dominante du Groupe sur certains marchés

Le Groupe Unibel intervient dans un marché fortement concurrentiel, et, sur certains de ces marchés, il pourrait être susceptible d'occuper des positions de leader local. A ce titre, le Groupe Unibel ne peut exclure totalement d'avoir à répondre à des enquêtes relevant des pratiques anticoncurrentielles. Le Groupe Unibel reste attentif et vigilant au respect des règles en matière d'abus de position dominante et de pratiques anticoncurrentielles.

4.5.5 Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe Unibel dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient les décisions de gestion opérationnelles et la traçabilité des opérations. Malgré leur suivi et leur amélioration constants, toute défaillance de ces applications ou des réseaux de communication pourrait retarder ou biaiser certaines prises de décisions et entraîner des pertes financières. Pour pallier certains de ces risques, le Groupe Unibel a confié la gestion de ses infrastructures critiques (systèmes informatiques et réseaux de télécommunications) à des opérateurs spécialisés. Les contrats régissant la relation du Groupe Unibel avec ces sociétés ont été établis en vue d'assurer un haut niveau de disponibilité et de sécurité compatible avec le maintien en conditions opérationnelles d'applications centralisées.

4.5.6 Risques liés aux conséquences des conflits sociaux

Le Groupe a déjà procédé à des restructurations et à des réorganisations dans le passé et pourrait continuer de le faire dans les années à venir dans le souci permanent de sauvegarder sa compétitivité au regard de la concurrence et de l'évolution des marchés. Les restructurations peuvent consister notamment en la fermeture d'usines, consécutives à des réallocations de volumes liées à une présence croissante à l'international où le Groupe s'implante sur de nouveaux marchés, pour passer alors d'un mode

d'importation à un mode de production locale. Elles peuvent également découler de la volonté d'améliorer la productivité des installations industrielles ou des structures indirectes pour être moins sensible aux facteurs exogènes (coûts des matières premières, inflation...) qui impactent la structure de prix de revient et les marges. Ces réorganisations pourraient affecter les relations du Groupe avec ses salariés, notamment dans les pays où le modèle industriel est peu mécanisé et déboucher sur des conflits sociaux, et en particulier, des arrêts de travail, des grèves, des perturbations. Elles sont dès lors susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les activités et les résultats du Groupe Unibel. Pour cette raison, le Groupe est extrêmement attentif à cet aspect lorsqu'il traite des sujets de réorganisation afin de limiter le plus possible ce risque et mène ces transformations dans le respect des valeurs du Groupe.

4.5.7 Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels le Groupe Unibel intervient sont des marchés fortement concurrentiels, sur lesquels opèrent de grands groupes fromagers internationaux et de nombreux acteurs locaux. En Europe de l'Ouest, les marchés sur lesquels le Groupe Unibel est présent sont des marchés relativement matures et très concurrentiels. Dans le reste du monde, quelques groupes internationaux laitiers et/ou fromagers ont des positions de première importance sur certaines gammes de produits, et cherchent à renforcer leur position et à pénétrer de nouveaux marchés sur lesquels le Groupe Unibel est présent. Certains acteurs fromagers locaux sont aussi très actifs. En outre, nombre de chaînes de distribution ont développé leurs propres marques (marques de distributeurs) qui concurrencent les produits du Groupe Unibel. Dès lors le Groupe Unibel s'efforce continuellement de renforcer la notoriété de ses marques, d'accroître la différenciation de ses produits, et d'améliorer la rentabilité et la gestion de ses activités afin de dégager les ressources nécessaires pour mener une politique soutenue notamment au moyen d'investissements publicitaires qui font partie intégrante de la politique de marque.

4.5.8 Risques liés à la conjoncture économique sur les principaux marchés du Groupe

Le Groupe Unibel est un acteur de l'industrie alimentaire et le niveau de ses ventes est influencé par la conjoncture économique mondiale sur ses principaux marchés. Dans les périodes de ralentissement économique, les décisions d'achat des consommateurs peuvent être dictées par des considérations spécifiques et sont susceptibles d'impacter négativement l'évolution du chiffre d'affaires. Les positions très diversifiées géographiquement des marchés sur lesquels le Groupe Unibel opère doivent permettre de répartir les risques et d'en limiter les effets.

4.5.9 Risques liés à la stratégie de croissance du Groupe

La stratégie du Groupe Unibel est de renforcer son positionnement parmi les leaders mondiaux de l'industrie du fromage avec l'objectif de développer durablement des fromages de marque de haute qualité, innovateurs, originaux et disponibles partout dans le monde. Toute opération de croissance externe doit faire l'objet d'une analyse approfondie afin de bien mesurer les synergies attendues et de définir le calendrier d'intégration et les risques encourues.

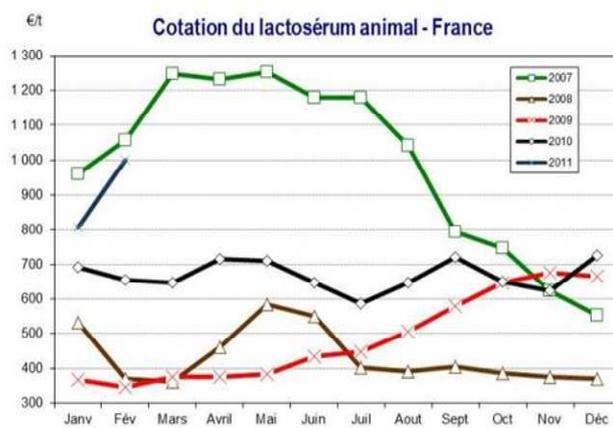
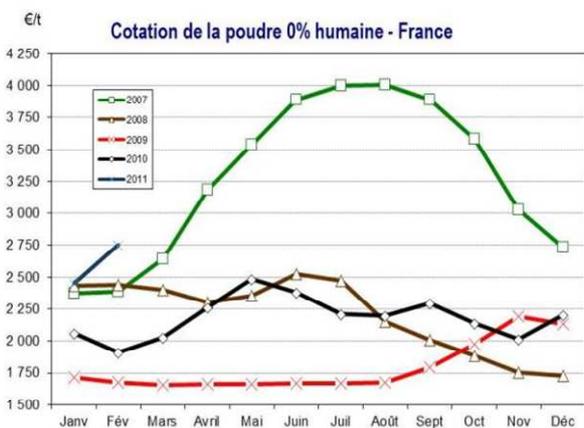
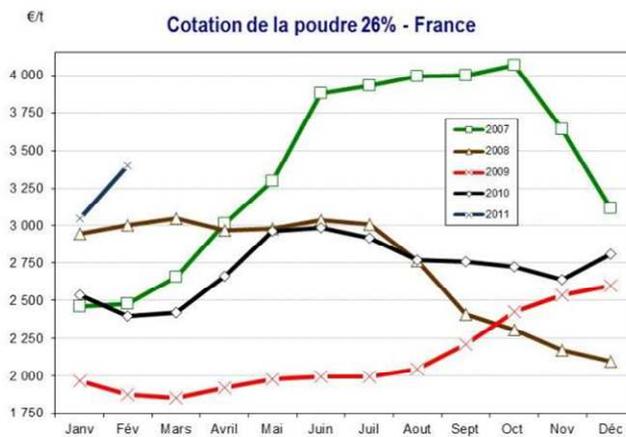
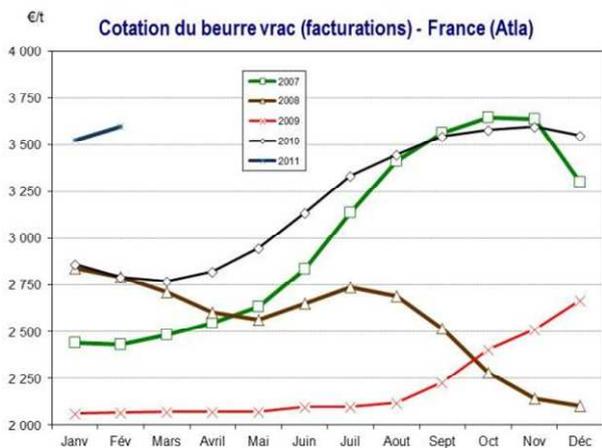
4.5.10 Risques liés aux tensions sur le marché du lait

La production laitière mondiale a faiblement progressé tandis que la demande mondiale restait soutenue en particulier dans les pays émergents.

Cette situation, conjuguée à un faible niveau des stocks mondiaux en particulier de beurre, a créé de fortes tensions sur les cours des matières premières de fonte et a conduit à des hausses significatives par rapport à 2009.

Les prix du lait liquide se sont orientés à la hausse sur l'année 2010 en Europe ; l'augmentation des prix a été variable selon les pays (de 10 à 20% en France et Pays bas) et s'est accentuée sur le second semestre. Cette tendance devrait se poursuivre au moins sur le début 2011.

Cours en France du beurre en vrac, de la poudre de lait grasse et écrémée et du lactosérum depuis 2007 :



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale

Dénomination : ***Unibel***

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : 552 002 578 R.C.S. Paris.
Code APE : 741 J (administration d'entreprises)

5.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 18 août 1921
Date d'expiration : 17 août 2020
sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

5.1.4 Siège social, forme juridique et droits applicables

Siège social : 16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS - FRANCE
Téléphone : +33 (0)1 40 07 76 09

Forme : société anonyme à directoire et conseil de surveillance

La société, constituée originellement sous la forme de société anonyme, avait été transformée en société en commandite par actions par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 juillet 1987. Par décision de l'Assemblée générale des associés commandités et de l'Assemblée générale extraordinaire des commanditaires du 1^{er} août 2005, la société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, qui est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les statuts de la société.

Législation de l'émetteur

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le livre II du Code de commerce.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la société

Historique

Unibel a été créée en août 1921 par la famille Fiévet pour la fabrication et la vente d'anhydride carbonique sous la dénomination « La Carbonique ». Elle a été introduite à la Bourse de Paris dans les années 1940.

En 1970, La Carbonique a fait apport de son activité industrielle d'anhydride carbonique aux Fromageries Bel et en est ainsi devenue le premier actionnaire. Par la suite, cette branche gaz a été cédée.

En juillet 1987, La Carbonique a absorbé la société SFPE holding de la famille Bel, et est alors devenue l'actionnaire majoritaire des Fromageries Bel. Simultanément, elle a adopté des statuts de société en commandite par actions ; à l'occasion de cette transformation, à la demande de la Commission des opérations de bourse, un maintien de cours a été réalisé pour permettre aux actionnaires qui le souhaitaient de céder leurs actions avant la transformation en commandite par actions.

En 1999, La Carbonique a adopté la dénomination sociale « Unibel ».

En juin 2001, à l'occasion de la conversion du capital en euros, le nombre d'actions a été multiplié par 10.

En août 2005, Unibel a abandonné le statut de société en commandite par actions pour adopter des statuts de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Au dernier trimestre 2005, Unibel a initié deux offres publiques simultanées sur ses propres titres à l'issue desquelles la participation du groupe Lactalis de 28,5 % dans le capital d'Unibel, a été intégralement rachetée.

- L'Offre Publique d'Echange Simplifiée (OPES) réalisée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres, s'est dénouée le 2 janvier 2006 et 80 489 actions Unibel ont été apportées à cette offre. En échange d'une action Unibel apportée à l'OPES, il a été remis une obligation Unibel de 174 € nominal avec option d'échange ou de conversion (OEC) en une action Fromageries Bel S.A. existante ou à émettre. Au cours de la durée de vie de cette ligne, 724 obligations ont été achetées sur le marché et annulées, 117 ont été converties en actions Fromageries Bel et 79 648 ont été remboursées à l'échéance le lundi 4 janvier 2010.
Par ailleurs, Fromageries Bel S.A. a, en janvier 2006, reçu de la part d'Unibel au titre de la rémunération de l'option accordée, une prime de 8,50 euros pour chaque obligation émise dans le cadre de l'OPES, soit 684 milliers d'euros.
- L'Offre Publique de Rachat d'Actions Unibel (OPRA) au prix unitaire de 124 euros s'est dénouée le 2 janvier 2006 et 944 904 actions ont été présentées.

A l'issue des offres, en janvier 2006, le Directoire a décidé d'annuler 44 484 des 80 489 actions apportées à l'OPES et la totalité des 944 904 actions présentées à l'OPRA, soit 29,9 % du capital existant alors.

Unibel avait conservé 36 005 actions propres à l'issue de ces opérations et le capital de la société s'élève à 1 742 679 euros divisés en 2 323 572 actions de 0,75 euro de nominal depuis cette date.

D'autres informations relatives aux événements importants dans le développement des activités de la société figurent infra aux § 6.1 « Principales activités » et 6.2 « Principaux marchés » du présent document de référence.

5.2 Investissements

En qualité de société holding, les investissements propres d'Unibel ont porté essentiellement sur l'achat d'actions de sa filiale Fromageries Bel ou d'actions propres :

- 2008 : 25 636 actions Fromageries Bel pour 3,9 millions d'euros ;
- 2009 : 47 761 actions Fromageries Bel pour 4,9 millions d'euros et 1 944 actions propres pour 0,3 million d'euros ;
- 2010 : 137 425 actions Fromageries Bel pour 19,0 millions d'euros, et 950 actions Unibel pour 0,3 million d'euros

Au niveau du Groupe, la politique d'investissement d'Unibel se confond pratiquement avec celle de sa filiale Fromageries Bel et peut être ainsi décrite :

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Le budget d'investissements industriels du Groupe Unibel répond à 5 types de besoins :

- le développement : capacité de production, produits nouveaux ;
- la productivité : plans d'économies ;
- la maintenance des outils industriels ;
- les exigences liées à l'environnement et à la sécurité ;
- le développement de solutions informatiques adaptées aux besoins opérationnels.

Il est élaboré dans le cadre d'une maîtrise des dépenses. Les dépenses d'investissements nettes y compris celles des structures non consolidées (Vietnam) ont atteint 64 millions d'euros en 2010 contre 75 millions d'euros en 2009, ce qui représente respectivement 2,7 % et 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé.

La direction industrielle et technique du Groupe met à jour au moins une fois par an pour l'ensemble des usines un plan directeur prenant en compte les évolutions prévues d'activité (produits existants, produits nouveaux), les évolutions de technologies et les améliorations de productivité, les exigences liées à l'environnement et à la sécurité, les évolutions des systèmes d'information.

5.2.2 Principaux investissements en cours

En 2010, les principaux projets engagés répondent :

- au développement des capacités de production en particulier à l'international : Vietnam, Etats-Unis, Egypte, Canada, Syrie, Pays-Bas, Algérie, Maroc, Pologne ;
- à la poursuite de la mise en place de la plateforme informatique SAP ;
- au développement de produits nouveaux (France, Vietnam) ;
- à l'adaptation, au maintien et à la restructuration des outils industriels.

5.2.3 Principaux investissements futurs

Le budget d'investissements 2011-2012 sera construit en ligne avec les plans stratégiques du Groupe Bel et dans un souci d'engagements sélectifs des capitaux. Les principaux projets viseront :

- la poursuite du développement des capacités de production pour les marques cœur du Groupe aux Etats-Unis, au Canada et au Vietnam ;
- l'accompagnement des efforts d'innovation et de développement de produits nouveaux (Etats-Unis, Europe de l'Ouest, Iran, Maroc) ;
- la réduction des coûts de production (France) ;
- les économies d'énergies.

Pour réaliser les programmes d'investissements, le Groupe Unibel s'appuie sur des compétences internes (en central et en usines) et développe des collaborations avec ses principaux fournisseurs en vue de réduire les coûts d'achats.

Les informations relatives aux sources de financement figurent au § 10.5 « *Sources de financement attendues* » du présent document de référence.

6 APERÇU DES ACTIVITES

- Plan du chapitre :
- 6.1 Principales activités
 - 6.2 Principaux marchés
 - 6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les informations des points 6.1 et 6.2
 - 6.4 Dépendance de la société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication
 - 6.5 Position concurrentielle de la société

6.1 Principales activités

6.1.1 Nature des opérations de l'émetteur

En tant que société holding animatrice de son Groupe, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance Unibel anime le Groupe composé par elle-même, les Fromageries Bel et ses filiales ; elle est l'instance qui fixe les grandes décisions stratégiques devant assurer la rentabilité, l'indépendance et le développement du Groupe.

Le Groupe fabrique et commercialise essentiellement des fromages.

Les informations relatives aux opérations effectuées par le Groupe Unibel et ses principales activités figurent au § 6.2 « *Principaux marchés* » du présent document de référence.

6.1.1.1 Achats

Les besoins du Groupe Unibel, en termes d'achat de matières premières nécessaires à la production, correspondent :

- aux matières premières alimentaires, notamment le lait, la poudre de lait, les matières grasses, les fromages de première transformation et les ingrédients ;
- aux matières nécessaires à l'emballage des produits finis ; emballages primaires (aluminium, cire...) et emballages secondaires (carton à emboutir, carton ondulé...) ;
- aux énergies (électricité, gaz, fioul) qui représentent une part plus limitée des achats du Groupe Unibel.

6.1.1.1.1 Matières premières alimentaires

Le lait et les excédents laitiers (fromages, beurres et poudres) constituent, en valeur, la première matière première achetée par le Groupe Unibel.

Des contrats sont signés avec des producteurs ou des coopératives pour la fourniture du lait dans les pays où le Groupe Unibel fabrique des fromages à partir de lait liquide (Pays-Bas, France, Portugal, Pologne, Slovaquie, États-Unis, Ukraine, Iran, Turquie). Le prix du lait est en général déterminé par les Interprofessions (producteurs et transformateurs).

Les fromages fondus sont fabriqués à partir de matières premières laitières solides achetées sur le marché de l'Union européenne (UE) ou dans les pays tiers. Les prix de ces matières fluctuent en fonction de l'évolution des marchés (voir supra § 4.5.10)

6.1.1.1.2 Emballages

Les achats d'emballages sont réalisés de façon centralisée pour les familles stratégiques correspondant à des marchés mondiaux (aluminium, cire, plastique...) et via des programmes d'achats locaux coordonnés au niveau du Groupe Unibel pour les familles ne permettant pas une globalisation de l'approche. Les cours du pétrole et de ses dérivés sont un facteur impactant du coût des emballages, soit parce qu'ils entrent directement dans la composition de l'emballage (plastique,...) soit parce qu'ils sont une source d'énergie indispensable à la production de certains d'entre eux (aluminium, carton,...).

6.1.1.2 Clients, Distribution, Marketing

Dans tous les pays où il est présent, le Groupe Unibel recherche une diffusion maximale de ses produits à travers l'ensemble des canaux de distribution disponibles. La politique commerciale menée est, bien sûr, particulière à chaque pays, afin de répondre efficacement aux besoins de chacun des marchés et à la position de la concurrence. Toutefois, cette politique n'exclut pas une coordination entre plusieurs pays. Ainsi, pour l'Europe cette coordination est assurée par une direction fonctionnelle transverse : la direction des stratégies commerciales. Cette direction négocie avec les clients distributeurs, implantés dans plusieurs pays européens, des accords globaux afin de renforcer les accords négociés au niveau national.

L'organisation commerciale et marketing des zones repose en bonne part sur des filiales qui sont directement détenues par le Groupe Unibel. Ces filiales sont animées et coordonnées par la direction de zone au niveau du Groupe. Par exemple, la zone « International » représentait environ 1/4 du chiffre d'affaires du Groupe Unibel réalisé à la fois au travers de filiales propres ou par le biais d'importateurs ou de distributeurs avec lesquels le Groupe Unibel a construit des relations de confiance depuis longtemps. Des structures spécifiques dédiées à l'animation et au suivi de l'activité de nos importateurs et / ou distributeurs sont en place au sein de la direction, ce qui permet au Groupe Unibel, même lorsqu'il n'a pas de filiale dans un pays donné, de suivre le marché au plus près tant du point de vue marketing que du point de vue de la distribution.

La distribution des produits du Groupe Unibel se fait également dans les collectivités, restaurants ou points de consommation servis par des grossistes spécialisés dans le canal « Food service ».

Ces clients sont suivis par une organisation commerciale spécifique, qui a depuis longtemps développé un savoir-faire permettant aux marques du Groupe Unibel d'être présentes ainsi « hors du foyer ».

6.1.1.3 Qualité, sécurité alimentaire et réglementation

La qualité et la sécurité des produits alimentaires sont des attentes majeures des consommateurs partout dans le monde. En tant qu'acteur international de l'agroalimentaire, le Groupe Unibel se doit d'assurer la qualité et la sécurité alimentaire des produits qu'il transforme et distribue.

Tous les acteurs de la chaîne de production - de l'amont depuis la collecte du lait et les achats de matières premières, à l'aval, jusqu'à la mise à disposition des produits aux consommateurs - s'engagent à répondre à des normes extrêmement strictes et à suivre une politique rigoureuse de traçabilité et de tests.

Notre politique de management de la qualité et de la sécurité alimentaire s'appuie sur des référentiels internationaux et se traduit par la certification de plus de 78 % de nos sites.

La direction qualité et réglementation Groupe (DQRG), structure rattachée à la direction industrielle et technique Groupe, est chargée d'animer et de coordonner l'ensemble des processus :

- sécurité alimentaire,
- qualité,
- réglementation,

et d'en garantir l'efficacité.

Elle recommande les politiques à mettre en œuvre, assure la cohérence des systèmes et les reportings aux différents niveaux, accompagne les structures du Groupe et audite les organisations pour évaluer l'efficacité de fonctionnement des systèmes.

Elle a une mission d'alerte du Président directeur général et de son CODIR lors de toute situation majeure en rapport avec ses trois domaines d'activités.

6.1.1.3.1 Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une priorité absolue pour le Groupe qui a développé depuis plusieurs années des procédures pour maîtriser tous les risques connus et identifiés aux différentes phases des process.

L'objectif premier est notamment d'anticiper et de prévenir, ce qui sous-tend :

- un dispositif de contrôle performant ;
- une organisation globale efficace, réactive, et anticipatrice ;
- la mise en place et la gestion des meilleurs comportements à l'intérieur de l'entreprise, comme chez ses fournisseurs et ses clients ;
- une veille permanente, ainsi que la construction d'un système fondé sur un reporting des filiales.

La DQRG, à travers ses activités dans le domaine sécurité alimentaire est chargée de :

- l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques alimentaires, des fournisseurs aux clients ;
- la stratégie préventive du Groupe en matière de sécurité alimentaire et de la coordination des actions qui en découlent ;
- la gestion des alertes et des crises ;
- la participation à des réseaux de professionnels dédiés à la sécurité alimentaire.

Au-delà des aspects sanitaires, le Groupe reste particulièrement vigilant sur le suivi :

- - des risques de santé publique : obésité, allergies, ...
- - ou des attentes du consommateur : organismes génétiquement modifiés (OGM) qui font l'objet d'une position très stricte, imposée à toutes les filiales du Groupe allant au-delà des réglementations.

6.1.1.4 Management qualité

Le Groupe Unibel fait de la qualité un facteur déterminant dans l'ensemble de ses processus, et pour chacun de ses métiers et activités.

Les systèmes de management de la qualité s'articulent autour de :

- la maîtrise et l'amélioration continue de l'ensemble des processus ;
- la mesure et la prise en compte de la qualité perçue par les consommateurs.

La démarche qualité s'appuie également sur une mesure des performances produits, via :

- des tests réalisés en interne et en externe auprès des consommateurs ;
- des audits internes et externes réalisés sur les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène ;
- un service dédié aux relations consommateurs qui anime en interne un réseau de veille et d'échanges.

Le management de la qualité du Groupe Unibel repose plus particulièrement sur :

- l'attention apportée lors de la conception des nouveaux produits grâce à des tests organoleptiques réalisés en interne et auprès des consommateurs pour répondre ainsi au mieux à leurs attentes ;
- le développement des compétences des hommes et des femmes responsables de la qualité, grâce au niveau de recrutement et au suivi de formations spécifiques leur permettant de partager leurs expériences et de transférer les meilleures pratiques de filiale en filiale ;
- le développement des systèmes d'assurance qualité au sein des filiales et des entités industrielles : HACCP pour la maîtrise des risques microbiologiques, physiques, chimiques, et biochimiques. Une démarche managériale a été mise en place sur les différents sites en s'appuyant sur les référentiels reconnus internationalement : ISO, BRC, IFS,...

6.1.1.5 Réglementation

La direction qualité et réglementation Groupe est également garante du respect des obligations réglementaires attachées aux produits, notamment en termes de composition, d'étiquetage, d'emballage, de publicité, de nutrition, et de régimes douaniers.

En complément des normes propres au Groupe Unibel qui garantissent une information responsable, loyale, et transparente au consommateur, chaque filiale du Groupe Unibel est soumise aux lois et règlements locaux en vigueur dans son pays sur les normes de production, la qualité des ingrédients et des produits, l'étiquetage et la vente des produits finis.

Pour assurer le respect de ces normes, le Groupe Unibel a mis en place un réseau transversal de responsables réglementaires ayant un rôle d'expertise et de conseil auprès des filiales.

6.1.2. Développement de nouveaux produits

L'esprit d'innovation est ancré dans les gènes du Groupe Unibel. Cette capacité à innover a été à l'origine des grandes marques et des produits phares du Groupe Unibel, tels La vache qui rit, Babybel, Kiri ou Apéricube. Les marques Leerdammer ou Boursin, plus récemment acquises, possèdent, elles aussi, cet esprit d'innovation.

L'esprit d'innovation est également l'une des cinq valeurs fondamentales du Groupe avec l'éthique, l'enthousiasme, la compétence et la cohésion. Le Groupe Unibel œuvre chaque jour pour créer les conditions pour que l'innovation devienne un état d'esprit permanent. Le Groupe stimule la responsabilisation des équipes, à tous les niveaux hiérarchiques, et valorise l'anticipation, la créativité, la prise de risques et l'esprit d'entreprendre.

Cette capacité à développer « une autre idée du fromage » repose sur un fort travail en équipe et des compétences complémentaires au sein des différentes fonctions :

- des compétences techniques larges en recherche et en développement dans les domaines des technologies fromagères et des sciences fondamentales appliquées (génie alimentaire, microbiologie, physico-chimie, etc. ...), se traduisant en pratique par la mise au point de technologies brevetables donnant au Groupe Unibel une avance durable dans ses métiers cœur ;
- un travail constant sur les goûts et les arômes ;
- une focalisation quotidienne sur les besoins des consommateurs et des clients locaux.
- L'excellence dans le domaine du « consumer insight » est un facteur critique de succès pour le Groupe Unibel. Les équipes s'attachent ainsi à comprendre en temps réel les besoins fondamentaux des consommateurs et des clients et à anticiper l'évolution de leurs besoins sur les principaux marchés du Groupe, afin de développer les produits répondant au mieux à leurs attentes. Des équipes parcourent le monde à la découverte de modes de consommation très différents des nôtres, rencontrant les consommateurs là où ils sont, que ce soit les souks, les écoles et jusqu'à leur domicile et leur réfrigérateur. Le Groupe Unibel incorpore également de nouveaux apports tels la métrologie sensorielle, la sociologie ou la psychologie

- dans sa compréhension des marchés et des consommateurs ;
- et enfin, point fondamental, un travail en équipe entre toutes les fonctions du Groupe Unibel (recherche et développement, marketing, industriel, commercial, finance, ressources humaines). Ainsi, le travail en mode projet est-il une réalité au sein du Groupe.

Mais tous ces efforts faits en interne ne sont pas suffisants s'ils ne s'accompagnent pas d'une réelle prise en compte des changements structurels intervenant dans notre environnement. En effet, dans la très grande majorité des pays où le Groupe Unibel intervient, l'innovation peut être parfois perçue, par une proportion plus ou moins importante des consommateurs, comme superflue.

L'exigence du consommateur est donc d'avoir un produit nouveau dont le bénéfice est immédiatement perceptible, et non un gadget supplémentaire ou une offre rendant son choix encore plus complexe. Les distributeurs accompagnent d'autant plus ces demandes que, leurs linéaires n'étant pas extensibles, les nouvelles références doivent prouver qu'elles sont capables de générer plus de chiffre d'affaires et de marges que les « anciens produits » qui sortent peu à peu des marchés.

Le Groupe Unibel a donc choisi d'orienter sa politique de création de nouveaux produits en répondant de façon simple, pragmatique, évidente, aux besoins de ses consommateurs et de ses clients.

En complément de toutes les innovations visibles par le consommateur, et relayées par la distribution, il y a bien sûr toutes celles qui, touchant à des éléments de « process » de fabrication, permettent au Groupe Unibel de garder un temps d'avance sur sa concurrence. Le Groupe choisit de ne pas communiquer sur ces avancées technologiques, même si d'importants moyens et de nombreuses heures de travail ont été mobilisés pour ces succès.

6.2 Principaux marchés

Pour les informations chiffrées par secteur, se reporter à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au § 20.3.1 du présent document de référence.

6.2.1 En Europe de l'Ouest

France

Dans un marché du fromage porteur, Bel France a su développer son activité de manière très significative. Il en résulte des gains importants en part de marché volume et valeur (*Source IRI*).

La bonne santé globale des marques Bel sur l'ensemble des catégories mais aussi la création de temps forts particulièrement réussis expliquent cette bonne tendance :

- Lancement d'une nouvelle communication sur la marque La vache qui rit avec des moyens publi-promotionnels importants.
- Événement 50 ans Apéricube avec un assortiment spécifique couplé avec des actions fortement théâtralisées en magasin.
- Lancement d'innovations sur Leerdammer et Boursin.

Le volume des marques cœur est désormais à un niveau historique et donc largement supérieur à son niveau d'avant la crise des matières premières de 2007 / 2008 qui s'était traduite par une forte hausse des prix.

Sur le second semestre, la marge commerciale a subi une dégradation sensible en raison de l'importante hausse du prix des matières premières et du maintien de promotions consommateurs agressives. L'augmentation de tarif d'août 2010 a permis de compenser partiellement ces effets négatifs.

Allemagne

En 2010 l'activité de Bel Deutschland a été marquée par une forte croissance des volumes et du chiffre d'affaires. Ceci a permis à Bel dans un marché du fromage stable en volume et en régression en valeur (- 3 %) d'accroître ses parts de marché et de prendre la deuxième place sur le marché des fromages de marque en valeur et en volume sur la fin d'année (Nielsen septembre /octobre).

Les trois marques principales du Groupe commercialisées en Allemagne se sont bien développées sur l'exercice : Leerdammer (numéro 1 du marché des fromages de marque), Mini Babybel et Bonbel (tranches et Cremig & Würzig).

Royaume Uni

En 2010, le marché du fromage progresse faiblement de + 1,3 % en volume et + 0,8 % en valeur sur ce marché (*source Nielsen*), alors que les volumes vendus en promotion atteignent plus de 50 % dans la plupart des segments.

Les volumes de Bel UK ont reculé sur l'exercice 2010. Les marques La vache qui rit et Mini Babybel ont été fortement attaquées par les politiques promotionnelles très agressives de Kraft, alors que Boursin et Leerdammer ont mieux résisté.

La filiale a obtenu la nouvelle certification environnementale ISO 14001 au cours de l'exercice.

Belgique

Après deux années de régression, le marché du fromage libre service est reparti à la hausse tant en volume (+3,3 %) qu'en valeur (+2,6 % - *source AC Nielsen*) par rapport à 2009. Les marques distributeurs de la distribution classique ont été les grandes gagnantes et ont fortement progressé. A l'inverse et pour la deuxième année consécutive, les hard discounters ont vu leurs volumes régresser. Les principales marques du marché se sont, quant à elles, bien maintenues.

En 2010, grâce à une activité publi-promotionnelle soutenue, les ventes de Bel en Belgique ont augmenté de 1% par rapport à 2009. Bel a maintenu son leadership sur le marché belge du fromage, loin devant ses concurrents. (*Source AC Nielsen – Marché du fromage en libre service*).

Maredsous, Kiri, La vache qui rit et Boursin sont les principales marques qui ont soutenu ce développement positif des ventes.

Pays Bas

Bien que le pouvoir d'achat des ménages aux Pays-Bas se soit maintenu au niveau de celui de 2009, les consommateurs néerlandais se sont montrés encore plus sensibles aux offres promotionnelles et à la baisse des prix proposée par les marques distributeurs en 2010.

Dans ce contexte difficile, la filiale aux Pays-Bas a su augmenter ses volumes de vente par rapport à 2009. Cet accroissement des volumes s'est particulièrement concrétisé sur les marques Mini Babybel, La vache qui rit, et Leerdammer. Les ventes de Boursin ont été très soutenues grâce aux efforts promotionnels consentis sur Boursin Cuisine

Suisse

Malgré la quasi stagnation du marché du fromage en Suisse, Bel a réalisé en 2010 sa meilleure année historique, tant en volume qu'en chiffre d'affaires.

Dans la catégorie des fromages frais, dont le marché a cru de 3,8 % en 2010 (*Source Nielsen*), Bel Suisse est, avec Cantadou, le leader des fromages frais à tartiner. C'est grâce à cette bonne performance que Bel, dans un marché largement dominé par les fromages à pâte dure, a réussi à développer son activité.

Aidée par le renchérissement du franc suisse vis-à-vis de l'euro dans la seconde partie de l'année, la filiale a su tirer parti de son avantage en termes de coûts pour proposer à ses distributeurs partenaires des conditions commerciales qui permettent de maintenir les prix de vente aux bons niveaux tout en se préservant d'un éventuel retournement des taux de change.

Au mois d'octobre, le deuxième distributeur suisse Coop a annoncé son acquisition de Trans-Gourmet, portant ainsi le poids du duopole Migros / Coop à 79 % du total des ventes de Bel en Suisse

Scandinavie

Cette région recouvre les ventes réalisées en Suède, Danemark, Finlande et, depuis 2009, en Norvège.

Malgré les effets de la crise économique et la concurrence accrue de Philadelphia en Suède, la filiale a réalisé une bonne année 2010 avec un léger développement de ses ventes en volume et en valeur.

Italie

Malgré la poursuite des difficultés sur le marché italien (baisse de la consommation et des achats de produits alimentaires), Bel Italia poursuit à la fois sa croissance en volumes et ses gains de part de marché. Cette croissance est alimentée par le dynamisme de la marque Leerdammer sur le segment stratégique du pré-pack (Leerdammer spécial toast élu produit de l'année 2010).

Espagne

La récession économique espagnole continue en 2010 (PNB -0,2 %, taux de chômage record de 20,2 %) et affecte particulièrement le marché alimentaire, qui a vu les ventes de produits de marque régresser de 1,2 % en valeur, et les marques distributeurs progresser a contrario de 6,9 % (*Source Nielsen – décembre 2010*).

Les ventes de Bel en Espagne ont été dynamisées en 2010 par Mini Babybel et La vache qui rit, qui ont toutes deux progressé par rapport à l'exercice précédent. L'activité de Food service a également réalisé une bonne performance de développement, en conquérant de nouveaux clients, dans un contexte général de baisse de la consommation hors foyer.

Portugal

Malgré l'aggravation continue des conditions économiques au Portugal, le marché du fromage a progressé dans ce pays de 6 % en volume et de 2 % en valeur au cours de l'année 2010 (*source : Nielsen Marketrack weeks 49-52, 2010*). Dans ce marché, Bel au Portugal a su défendre sa forte présence et sa place de leader, grâce à des marques leader et des produits bien implantés (en particulier les tranches de Flamengo).

Les distributeurs se sont voués une concurrence accrue en 2010, en particulier Sonae et Pingo Doce qui ont exercé une très forte pression pour faire baisser le chiffre d'affaires au kilo des fabricants.

Alors qu'aux Açores les prix du lait ont baissé de 4 % sur l'année, ils ont augmenté de 2 % sur le continent, et les prix des produits industriels se sont globalement bien tenus sur l'exercice.

Grèce

Dans un contexte 2010 très difficile pour l'économie de la Grèce, le marché des fromages a enregistré une chute de - 5,2 % en volume et de - 4,5 % en valeur, avec une forte poussée des marques distributeurs. (*IRI scanning data MAT novembre 2010*). La part de marché volume des marques distributeurs sur le marché des "Fromages de Snacking" est ainsi passée de 12,0 % en 2009 à 22,2 % à la fin de 2010. (*IRI scanning data YTD décembre*).

Les volumes des produits à marques BEL ont suivi les tendances du marché avec une baisse par rapport à 2009.

Bel Foodservice

Bel Foodservice est composée de deux activités distinctes :

- La Restauration Hors Foyer (RHF), activité historique qui cible les acteurs de la consommation hors domicile.
- Les Produits Alimentaires Intermédiaires (PAI) dont la mission est de vendre aux industriels de l'agro-alimentaire en Europe et aux grandes chaînes de restauration rapide européennes les fromages de marque du Groupe en tant qu'ingrédients à forte valeur ajoutée.

Restauration hors foyer (RHF)

L'année 2010 a été riche d'actions en faveur de la nutrition, préoccupation majeure de cette activité depuis longtemps avec :

- l'enrichissement en calcium et vitamine D de Kiri,
- le lancement d'une nouvelle recette « La vache qui rit formule + » permettant d'améliorer l'alimentation des personnes âgées en maison de retraite souffrant de dénutrition,
- le déploiement d'une démarche d'information et d'échange sur les caractéristiques nutritionnelles de nos produits dans les principaux pays d'Europe (brochures spécifiques, participation à des salons spécialisés, news letter pour les diététiciennes en France, etc.).

Produits alimentaires intermédiaires (PAI)

L'activité 2010 a été marquée par le lancement des dés de Boursin « surgelés » qui, parce que facilement manipulables par des professionnels, ont permis à la marque Boursin d'être à la carte chez Quick en France et en Belgique dans une délicieuse salade.

Parmi les nouveaux clients acquis en 2010, à noter le lancement par d'Aucy en GMS d'une gamme de purées de légumes « co-brandée » avec les fromages La vache qui rit, Kiri et Boursin.

Bel Industries

En 2010 les conditions climatiques ont perturbé la production laitière d'un certain nombre de zones. Cette situation a globalement entraîné, au fur et à mesure de l'année, une réduction de l'offre et donc des prix de vente soutenus, dans un contexte de grande volatilité.

Les cotations de l'ensemble des ingrédients et commodités laitiers ont ainsi atteint des niveaux historiquement assez hauts, avec une nette accélération sur la fin de l'année 2010 et le début 2011.

En parallèle la demande s'est accentuée avec le développement économique dynamique de l'Asie du Sud Est, les forts besoins russes suite à la sécheresse dans ce pays, et ceux de l'Afrique du Nord, avec en particulier les appels d'offres ONIL de l'Algérie.

Dans ce contexte, les efforts de prospection et d'extension des gammes de produits du sérum de Bel Industries ont porté leurs fruits, avec un accroissement sensible des volumes des marques Nollibel et Belka, et un renforcement des positions concurrentielles dans de nombreux pays.

6.2.2 En Europe de l'Est

République tchèque

L'année 2010 a été une année difficile pour la République tchèque : impacté comme les autres pays par la crise économique, le pays a vu son taux de chômage augmenter de façon sensible, pour atteindre en fin d'année un niveau proche des principaux pays d'Europe Occidentale, à 9,5 %.

Le marché du fromage s'est maintenu en volume, avec cependant des évolutions différentes selon les segments : le segment du fromage fondu, marché mature avec une consommation per capita élevée, continue à décroître (- 3 % sur l'année) ; le segment du frais, représentant 15 % du marché total, continue de progresser (+ 4,7 %), et le segment du hard cheese, qui reste le 1^{er} segment en

volume, progresse légèrement en volume à + 2 % (source MEMRB). Ce marché reste très sensible à l'effet des prix, qui ont très peu augmenté en 2010.

Dans ce contexte, Bel en République tchèque réalise une année difficile, avec une légère décroissance des volumes et des parts de marché. Sur la catégorie des fromages fondus, Bel reste largement leader, grâce à une progression des marques cœur du Groupe (source MEMRB).

Sur le segment des fromages frais, les produits à marque Gervais ont progressé et atteint une part de marché historique (source MEMRB).

L'activité des filiales Jaromericka, qui n'était pas centrée sur des produits de marque, a été cédée à deux anciens managers du Groupe fin novembre.

Slovaquie

L'économie de l'année 2010 a été marquée par le retour à la croissance en Slovaquie, ce qui a profité à la filiale de Bel dans ce pays.

Dans ce marché, les marques cœur de Bel (Leerdammer et La vache qui rit) ont enregistré une bonne performance au cours de l'exercice, en particulier Leerdammer qui a été lancé avec succès sur le segment significatif des fromages à pâte dure. En Slovaquie, Bel a confirmé sa place d'intervenant majeur sur le second segment du marché (celui des fondus).

L'usine slovaque de Michalovce a démarré en 2010 la production de Mini Babybel.

Ukraine

La chute continue de la production laitière en Ukraine (5 % par an), est accentuée par les conditions climatiques extrêmes qui ont fait exploser les prix du lait (0,4 euro en Ukraine contre 0,3 euro en Union européenne). Cette crise de filière conjuguée à un pouvoir d'achat en chute ont naturellement conduit à une nouvelle chute de 15 % du marché du fromage en 2010. Le fromage devient la protéine la plus chère du marché (supérieur à 6 euros/kg contre 2 euros/kg pour le poulet).

Les ventes de Bel Shostka ont non seulement été impactées par la crise locale, mais aussi par un blocage de nos exportations vers les pays de la C.E.I.

6.2.3 Aux Amériques

L'année 2010 aux Amériques est marquée par une très forte croissance des volumes vendus dans tous les pays de la zone.

Cette croissance est concentrée sur les marques cœur, ce mix favorisant ainsi la croissance du chiffre d'affaires de la zone (+ 38 %) et son résultat opérationnel. L'activité a aussi été favorisée par les taux de change des principales devises.

Cette forte croissance profitable bénéficie des investissements importants en publicité et promotion qui installent à long terme la valeur des marques cœur auprès des consommateurs et des distributeurs américains, canadiens et mexicains.

En 2010, et dans les principaux pays de la zone, les marques cœur améliorent leur notoriété (Source Nielsen Milward Brown aux Etats-Unis et IFOP au Canada) et gagnent des parts de marché (Source Nielsen aux Etats-Unis et au Canada). En particulier, le Groupe a ravi le leadership du segment 'snacking cheese' à Kraft aux Etats-Unis et à Parmalat au Canada. Au total, plus de 3 millions de foyers additionnels ont été conquis par les produits du Groupe (plus 1 million au Canada, plus 1 million aux Etats-Unis et plus 1 million au Mexique).

Enfin, ces résultats ont été atteints tout en menant à bien des projets ambitieux comme la reprise de la distribution de Boursin et le lancement de nouvelles variantes La vache qui rit aux Etats-Unis, le changement de distributeur pour Boursin au Canada, ou la mise en place de SAP sur la zone.

6.2.4 En Afrique du Nord / Proche et Moyen Orient / Asie

En Afrique

La performance de la division Grande Afrique a été très satisfaisante en 2010 avec une forte croissance à la fois des volumes et du chiffre d'affaires.

Cette croissance globale a été soutenue par une croissance de tous les principaux marchés de la division : Maroc, Algérie, Egypte, Libye, Afrique sub-saharienne et Dom Tom Caraïbes.

Au sein de la région Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Sud et le Sénégal ont particulièrement progressé, et dans les Dom Tom Caraïbes, la Réunion a particulièrement tiré la croissance.

Deux marques ont particulièrement contribué à la bonne performance de la division, avec des progressions à deux chiffres en volume : Kiri et La vache qui rit.

Au Proche et Moyen Orient

La division couvre les marchés du Golfe persique, les pays du Levant, la Turquie et l'Iran. En 2010, ces marchés ont globalement vu leurs volumes de fromages vendus progresser.

Les pays du Golfe

La situation demeure très concurrentielle dans les pays du Golfe persique, où le Groupe a réussi à maintenir ses parts de marché en 2010 dans un marché du fromage fondu très dynamique.

Les actions commerciales et marketing exécutées avec rigueur et le lancement de produits innovants ont contribué à ce résultat en apportant les relais de croissance qui permettent aux marques Kiri et La vache qui rit de consolider leurs positions sur ces marchés.

Les marchés du Levant

La croissance des volumes sur les marchés du Levant en 2010 a permis au Groupe d'augmenter ses parts de marché et de consolider sa solide position de leader dans cette région. Le lancement de Mini Blocks au Liban et en Jordanie a permis d'élargir l'offre globale sur la marque Kiri.

La Syrie a continué à développer la production et l'exportation de portions triangulaires de fromages fondus et y a ajouté des produits à marque Kiri.

Les bureaux présents sur la zone en 2010 (Dubai, Beyrouth et Jeddah) ont renforcé leurs structures, afin d'être présents au plus près des consommateurs et des communautés que le Groupe dessert. Les équipes présentes localement s'investissent pour l'excellence opérationnelle au service des distributeurs, et en 2010, Bel a ainsi été remarqué pour la qualité de ses programmes de formation par les meilleures universités du Liban.

Turquie

En 2010, les parts de marché du Groupe sur le marché turc se sont maintenues au niveau de 2009.

La filiale de Bel y a lancé plusieurs actions majeures, dont un programme de réduction des coûts, le développement d'une plateforme pour les exportations et a conclu un nouvel accord de distribution avec un partenaire stratégique.

Iran

L'Iran a connu une très belle année 2010 en termes de volumes grâce à la réorganisation de sa structure commerciale et au franc succès du lancement de Kibi (Kiri local).

En Asie / Pacifique

La division Asie Pacifique a terminé l'exercice 2010 avec une croissance significative des volumes vendus. Le chiffre d'affaires et le résultat des marchés de la division ont profité à la fois des bonnes conditions économiques de 2010, mais également des effets de change favorables sur le yen, le dollar australien et le dollar US.

Au Japon, l'économie a renoué avec la croissance après de nombreuses années creuses, et Bel y a réalisé une très bonne croissance de son chiffre d'affaires, portée par Kiri et Belcube. Le lancement des sticks de Kiri fraise fait partie des succès de l'année.

Le chiffre d'affaires au Vietnam a fortement augmenté en 2010, en particulier grâce aux boîtes 16 portions de La vache qui rit, et au développement des ventes en rayon « frais ».

Bel a ouvert une nouvelle filiale dans ce pays, qui produira à partir de 2011 des fromages fondus dans l'usine en cours de construction.

En Chine, le Groupe a continué son programme de développement par des actions marketing ciblées et orientées à la meilleure connaissance de ses produits.

Après avoir changé de distributeur aux Philippines, le relancement de La vache qui rit a été effectué avec des premiers résultats encourageants.

Le marché est resté globalement stable en Australie et en Corée en 2010.

6.2.5 Tendances du marché

Le marché du fromage, de manière globale, continue sa progression régulière à travers le monde, en s'appuyant sur trois tendances fondamentales :

- le plaisir. Plusieurs sous-tendances existent au sein de cette tendance : poly-sensorialité, diversité ethnique, tradition, sophistication, etc.... ;
- la praticité. Cette tendance se retrouve tant au niveau de la facilité d'usage ou de la manipulation du produit, que des gains de temps ou encore la possibilité d'une utilisation plus nomade ;
- La santé et le bien-être deviennent une préoccupation majeure. Cette tendance couvre une gamme large de bénéfices, allant de la nutrition douce à des promesses fonctionnelles parfois très pointues. Le développement des bénéfices santé / bien-être répond à des changements structurels de la société moderne, tels la montée de l'obésité et la recherche du bien-être, au travers notamment d'une alimentation plus équilibrée.

Les gammes des produits du Groupe Unibel s'attachent à répondre à ces trois tendances, tout en veillant d'abord à la satisfaction des consommateurs, marché par marché. En effet, ces tendances ne pèsent pas le même poids selon les pays et notamment, la question de l'obésité infantile peut prendre plus ou moins d'importance selon les situations locales et les politiques de santé prônées par les autorités.

Le Groupe Unibel est convaincu qu'une tendance de fond existe et que plaisir et santé sont de plus en plus complémentaires. Demain, chacun parlera encore plus qu'aujourd'hui de « bien manger » pour atteindre cet « état complet de bien-être physique, mental et social », auquel se réfère l'Organisation Mondiale de la Santé. L'identité des marques du Groupe Unibel et leur personnalité reflètent bien cet attachement à délivrer simultanément les bénéfices organoleptiques (liés au goût), nutritionnels et émotionnels que les consommateurs recherchent.

Ainsi, La vache qui rit apporte aux familles les éléments nutritionnels laitiers fondamentaux avec sympathie et joie de vivre. Mini Babybel, avec son caractère impertinent et joueur, constitue pour chacun une idée d'en-cas bon et sain. Kiri donne aux enfants toute la gourmandise issue du lait avec simplicité et optimisme. Leerdammer procure tous les bienfaits d'un fromage à pâte dure et se montre irrésistible, comme l'indique le slogan « Leerdammer, son goût fait un malheur ».

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les informations des points 6.1 et 6.2

Ce paragraphe est sans objet

6.4 Dépendance de la société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Les stratégies d'achat du Groupe Unibel visent à limiter les cas de dépendance, en favorisant le « double sourcing ». Dans certains cas (brevets fournisseurs, coûts de développement...), il n'est pas possible de développer des sources d'approvisionnements alternatives. Le Groupe Unibel développe alors des plans de sécurisation (stock de sécurité, sourcing multi-usines chez un même fournisseur...) afin de limiter le risque de rupture d'approvisionnement.

6.5 Position concurrentielle de la société

Dans son métier principal de fromager, le Groupe Unibel rencontre, très schématiquement, trois types de concurrents : la division « fromages » des grands internationaux de l'agroalimentaire, tels, par exemple, Kraft (avec sa marque Philadelphia), les grands laitiers internationalisés, appartenant au secteur privé (Groupe Lactalis, Bongrain, Hochland ...) ou issus du regroupement de coopératives (Friesland Campina notamment...) et des acteurs plus locaux, souvent solidement implantés dans les marchés de spécialités.

Si la tendance, dans ce métier comme dans bien d'autres, est plutôt à la concentration des acteurs, les situations de concurrence varient de façon importante d'un pays à l'autre, en fonction de la force des traditions fromagères ou des circonstances historiques. D'une manière générale, la politique du Groupe Unibel est d'être leader sur les segments de marché sur lesquels ses produits se positionnent. Lorsqu'il ne l'est pas, des moyens sont déployés dans l'objectif de le devenir.

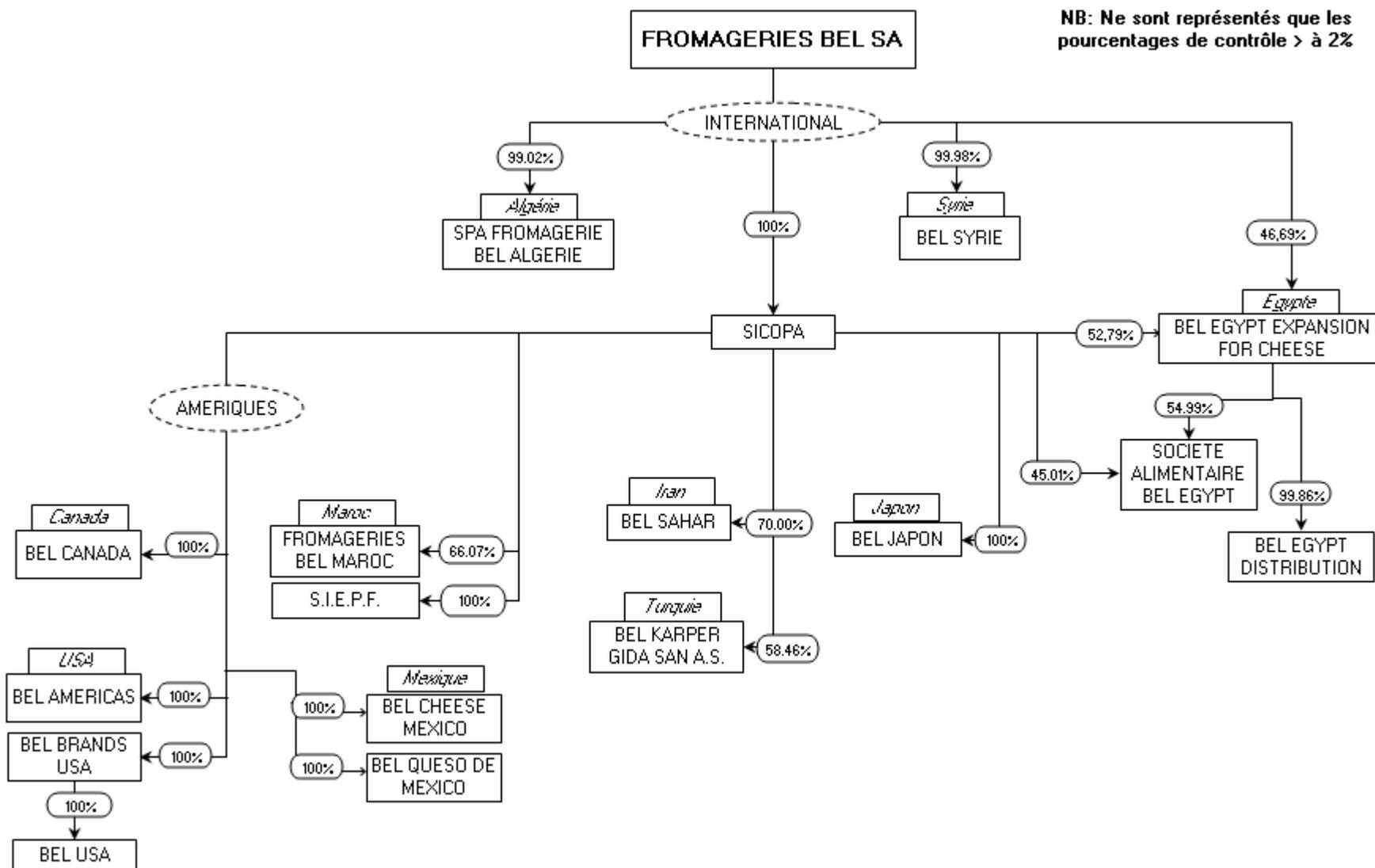
7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

L'organigramme du Groupe Unibel est reproduit sur les deux pages ci-après.

7.2 Filiales

La liste des filiales figure au point 10 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au § 20.3.1 du présent document de référence.



8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles significatives

Le Groupe Unibel exploite des sites de production dans la plupart des zones géographiques où il est présent commercialement. En 2010, le Groupe Unibel disposait de 12 unités de transformation fromagère en Europe de l'Ouest (France, Pays-Bas, Espagne, Portugal), 4 unités en Europe de l'Est (Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Ukraine), 2 unités aux États-Unis, 3 unités en Afrique du Nord (Maroc, Egypte, Algérie) et 3 unités au Moyen-Orient (Syrie, Turquie, Iran). Par ailleurs dans le cadre de la valorisation du lactosérum de fromagerie, le Groupe Unibel exploite en France 2 ateliers de transformation de ce produit.

Le système de production du Groupe Unibel se développe autour d'usines qui assurent l'approvisionnement à la fois des marchés locaux mais également de l'exportation. Il est constitué d'unités importantes à vocations régionales et internationales (10 usines assurent 80 % environ de la production totale) ainsi que d'unités plus petites vouées aux marchés locaux.

L'activité de production s'est largement internationalisée au cours des dernières années. La France représente, en 2010, 32 % du volume de production.

La politique du Groupe Unibel est de posséder ses propres usines de production tout en faisant appel dans quelques cas à de la sous-traitance (au Canada, aux États-Unis, en Allemagne, en Australie et en Afrique du Sud).

En général, les usines du Groupe Unibel sont implantées comme suit :

- Pour la première transformation qui traite comme matière première du lait frais collecté chez des producteurs, les usines sont localisées près des bassins de production laitière. C'est le cas en France, aux Pays-Bas, au Portugal, en Slovaquie, en Ukraine, en Iran et aux États-Unis.
- Pour la seconde transformation utilisant des matières premières laitières déjà transformées (fromages, beurre, ...), les usines sont localisées à proximité des lieux de consommation.

La direction industrielle et technique du Groupe met en place sur l'ensemble des usines des structures et des moyens ayant pour objectif de fournir des produits répondant en termes de qualité, quantité, coûts et délais à la demande des consommateurs. Des programmes importants de formation sont réalisés pour l'ensemble des équipes de production (encadrement, employés, ouvriers). Ils sont axés sur la qualité des productions, sur la sécurité des personnes et des biens, sur l'évolution des techniques et technologies. La direction industrielle et technique du Groupe évalue mensuellement les performances de chaque usine à travers une batterie d'indicateurs de performance et d'objectifs.

Les usines ont toutes mis en place des politiques qualité reconnues par différents systèmes de certification : ISO 9000, HACCP. La direction industrielle et technique du Groupe évalue également régulièrement le niveau de qualité des produits par la tenue de comités qualité.

Enfin, la direction industrielle et technique du Groupe établit, pour les domaines de la sécurité des biens, de la préservation de l'environnement et de la maintenance des équipements, des directives et des recommandations qui font l'objet de contrôles. Des certifications (ISO 14000, OSHAS) ont été obtenues sur différents sites.

8.2 Environnement et sécurité

La réglementation et les risques en matière industrielle et environnementale, ainsi que la politique environnementale menée par le Groupe, sont décrits dans le chapitre 4 « *Facteurs de risque* », du présent document de référence.

8.3 Conséquences environnementales de l'activité

Les § 8.3.1 à 8.3.7 suivants concernent les sites de production et de recherche de Fromageries Bel et autres filiales en France.

Le § 8.3.8 concerne les filiales hors France du Groupe.

8.3.1 Consommation de ressources naturelles

8.3.1.1 Matières premières

Les matières premières mises en œuvre proviennent toutes de ressources renouvelables.

8.3.1.2 Eau

Consommation d'eau potable	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
m ³ /an	2 049 483	1 923 350	1 887 444	-1.87%	-7,91%
<i>m³/tonnage production</i>	16.42	15.611	14.797	-5,21%	-9,88%

La baisse des consommations d'eau se poursuit en 2010.

8.3.1.3 Energies

Consommation d'électricité	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
MWh/an	112 826	111 076	111 193	+ 0,11%	-1.45%
<i>MWh / tonnage produit</i>	0.904	0.902	0.872	-3.33%	-3.54%

Consommation de produits pétroliers et gaz (en Tonnes Equivalents Pétroles)		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Fuel	TEP/an	3 880	3 913	4 052	+ 3.55%	+ 4.43%
Gaz	TEP/an	17 040	15 831	16 365	+ 3.37%	- 3.96%
Total	TEP/an	20 920	19 745	20 418	+ 3.41%	-2.40%
	<i>TEP/tonnage produit</i>	0.168	0.160	0.160	0 %	-4,76%

L'énergie de traction n'est pas comptabilisée.

Le ratio de consommation d'électricité baisse entre 2009 et 2010. Le ratio de consommation de produits pétroliers et de gaz est stable.

8.3.2 Les rejets

8.3.2.1 Rejets dans l'eau et le sol

Les rejets dans l'eau et le sol sont induits par les rejets d'eaux usées issues principalement du nettoyage des installations de production.

a) Mesures prises pour réduire l'impact de ces rejets :

Volumes d'eaux usées (m ³ / an)	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Traités en interne	1 683 972	1 512 354	1 478 677	-2.23%	-12,19%
Epanchés en eaux brutes	0	0	0		
Traités par un tiers avec d'autres effluents	101 300	108 340	104 212	-3.81%	+ 2.87%
Volume total	1 785 272	1 620 694	1 582 889	-2.33%	-11.34%
<i>Volume total /tonnage produit</i>	14.30	13.16	12.41	-5.7%	-13.22%

En 2010, le coût du traitement des eaux usées s'est élevé à 1,440 million d'euros. La baisse des volumes d'eaux usées générées par l'activité se poursuit.

b) Rejets dans l'eau :

L'eau épurée		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Volume d'eau épurée rejetée	m3/an	1 797 593	1 634 801	1 573 056	-3,78%	-12,49%
	t/tonnage produit	14.40	13.27	12.33	-7.06%	-14.36%
Demande chimique en oxygène	Tonnes/an	99	91.1	91.6	Non significatif	
	t/tonnage produit	0.0008	0.0007	0.0007		
Matière en suspension rejetée	Tonnes/an	28.3	26.5	28.1		
	t/tonnage produit	0.00023	0.00021	0.00022		
Azote global rejeté	Tonnes/an	21.2	13.4	10.5		
	t/tonnage produit	0.00017	0.00011	0.00008		
Phosphore total rejeté	Tonnes/an	1.7	1.7	1.4		
	t/tonnage produit	0.000013	0.000014	0.000011		

Les quantités d'éléments polluants entrainés dans l'eau épurée sont stables ou à la baisse.

c) Rejets dans le sol :

	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Epandage de boues de stations d'épuration ou d'eaux brutes					
Matière sèche totale (t / an)	1 253.6	1 171.1	1 176	+ 0.42%	-6.19%
Azote (t / an)	102.5	94.3	87.4	-7.32%	-14.73%
Phosphore (t / an)	54	49.2	54.4	+ 10.57%	+ 0.74%
Périmètre d'épandage (ha)	2 069.9	2 061.3	2 016.9		

Les épandages de boues font l'objet des contrôles suivants :

- suivi analytique des boues épandues avec en particulier la recherche des traces organiques et métalliques ;
- bilans agronomiques comprenant : le suivi des cultures et de différents paramètres agricoles, le calcul des valeurs fertilisantes ;
- enregistrement des données avec la tenue de cahiers d'épandage ;
- par ailleurs une assistance et un conseil peuvent être fournis aux agriculteurs concernés.

Les quantités de boues sont stables entre 2009 et 2010, leur teneur en azote baisse alors que le phosphore augmente.

8.3.2.2 Rejets dans l'air

Rejets dans l'air		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Protoxyde d'azote (N ² O + NOX)	t/an	64	62	65	+ 4.84%	+ 1.56%
	t/tonnage produit	0.00051	0.00050	0.00051	+ 2.00%	0%
Dioxyde de soufre (SO ²)	t/an	82	83	87	+ 4.82%	+ 6.10%
	t/tonnage produit	0.00066	0.00067	0.00068	+ 1.79%	+ 3.33%
Gaz carbonique (CO ²)	t/an	53 866	51073	52 666	+ 3.12%	-2.23%
	t/tonnage produit	0.432	0.414	0.413	-0.27%	-4.42%

Les rejets de protoxyde d'azote et d'oxyde de soufre augmentent de 2 % alors que les consommations d'énergies fossiles sont stables par rapport à 2009 et en baisse par rapport à 2008.

Les rejets de gaz carbonique sont stables entre 2009 et 2010. Un site français est soumis au dispositif de quotas d'émissions de CO². Pour la deuxième année consécutive, ses émissions sont inférieures à ses quotas, de 7 % en 2010.

8.3.3 Sous produits et déchets

8.3.3.1 Sous produits

Valorisation des sous produits	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Lactosérum issu de nos fabrications (en Tonnes d'extrait sec)	24 861	23 151	24 784	+ 7.05%	-0.31%
Fromages valorisés (début de moulage, fines récupérées dans le lactosérum, produits non conformes, en tonnes)	3 805	3 249	3 008	-7.42%	-20.95%
TOTAL	28 666	26400	27 792	+ 5.27%	-3.05%
total / tonnage produit	0.230	0.210	0.22	+ 1.68%	-5.27%

Les quantités de fromages déclassés sont nettement en baisse. La production de lactosérum fluctue avec l'activité laiterie.

8.3.3.2 Déchets :

Tonnes de déchets	2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Déchets triés : cartons, aluminium, palettes, big bag, bidons, plastiques, aciers, huiles, solvants, cartouches d'encre, produits chimiques, produits de laboratoires, batteries, cires ...	4 140	3 831	4 246	+ 10.83%	+ 2.56%
Déchets banals	1 893	1 688	1 311	-22.33%	-30.74%
TOTAL HORS SOUS PRODUITS	6 033	5 519	5 557	+ 0.69%	-7.89%
Part triée	68.6%	69.4%	76.41%		

Le coût d'accès aux filières, déduction faite des valorisations de certains déchets, est en 2010 de 513 700 euros.

La production de déchets est stable de 2009 à 2010, la part triée et valorisée augmente significativement.

8.3.4 Investissements réalisés en 2010 pour améliorer la protection de l'environnement

Le principe d'action à la source - agir sur les consommations - a conduit le Groupe à réaliser des investissements productifs avec un impact significatif pour la protection de l'environnement, par exemple des réductions de consommations d'énergies et des pertes de matières premières évitées.

Pour des besoins de maintenance, des équipements sont remplacés par d'autres, mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles. Ces actions ont, elles aussi, un impact significatif pour la protection de l'environnement.

Les investissements réalisés en 2010 se décomposent ainsi :

	Investissements pour la protection de l'environnement	Investissements productifs ayant un impact significatif pour la protection de l'environnement	Investissements de maintenance ayant un impact significatif pour la protection de l'environnement	Total
Réduction des consommations d'énergies et protection de l'air et du climat	20 364 €	150 346 €	286 846 €	457 556 €
Gestion des eaux usées	220 993 €	89 625 €	0	310 618 €
Gestion des déchets	0	32 325 €	19 870 €	52 195 €
Réduction des risques, protection du sol et des eaux	761 546 €	0	0	761 546 €
Lutte contre le bruit et les vibrations	0	0	0	0
Total	1 002 903 €	272 296 €	306 716 €	1 581 915 €

8.3.5 Organisation pour les questions de l'environnement

Une organisation dédiée à l'environnement existe sur chaque site, sous l'autorité de son Directeur, avec à sa tête un responsable environnement. Le responsable approvisionnement ou conditionnement d'une part et le responsable énergies fluides d'autre part assurent le déploiement des mesures prises dans leurs domaines respectifs.

Un Ingénieur Sécurité Environnement appuie et coordonne l'ensemble du réseau.

3 sites français sont certifiés ISO 14001, un quatrième site a été certifié début 2011.

8.3.6 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aucune provision ou garantie n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

8.3.7 Indemnisations en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement, et aucune action n'a été menée en réparation de dommages causés à celui-ci.

8.3.8 Objectifs assignés à nos filiales hors France en 2010 et évolutions des impacts

Les données de consommation et de rejets sont disponibles pour l'ensemble de nos filiales hormis les données des sites tchèques qui ont été cédés courant 2010. Les ratios sont calculés sans les tonnages fabriqués par les deux sites.

8.3.8.1 Les objectifs assignés :

- réduction des consommations d'eau et réutilisation de l'eau ;
- réduction des consommations d'énergies ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction des déchets non valorisés.

8.3.8.2 Consommations des ressources naturelles

Les consommations		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Matières premières		Ressources renouvelables				
Consommation d'eau (m ³)	m ³ /an	2 483 662	2 453 977	2 521 908	+ 2.77%	+1.54%
	m ³ /tonnage production	10.48	9.176	9.509	+3.63%	-9.27%
Consommation d'électricité	MWh /an	134 514	146 455	147 019	+ 0.39%	+ 9.30%
	MWh/tonnage production	0.568	0.548	0.554	+ 1.09%	-2.46%
Consommation de fuel	TEP /an	10 706	11 034	10 158	-7.94%	-5.12%
Consommation de gaz	TEP/an	14 814	15 669	15 710	+ 0.26%	+ 6.05%
Total fuel et gaz	TEP/an	25 521	26 703	25 868	-3.13%	+ 1.36%
	TEP/tonnage production	0.108	0.100	0.098	-2%	-9.26%

TEP = Tonnes d'Equivalent Pétrole

Les ratios de consommation d'eau et d'électricité sont en hausse par rapport à 2009, mais restent inférieurs à 2008. Les ratios de consommations de fuel et de gaz sont en baisse par rapport à 2009.

8.3.8.3 Les rejets

Volumes d'eaux usées		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
traités en interne	m3/an	1 611 026	1 722 990	1 486 789	-13,66%	-7,71%
épanchés en eaux brutes	m3/an	160 719	192 692	246 478	+27,91%	+53,36%
traités par un tiers avec d'autres effluents	m3/an	1 224 179	1 192 386	1 155 452	-3,10%	-5,61%
Volume total	m3/an	2 995 924	3 107 168	2 888 719	-7,03%	-3,58%
	m3/tonnage production	12,64	11,618	10,892	-6,25%	-13,83%

Le ratio de volume total de rejet baisse significativement. La partie épanchée augmente néanmoins fortement.

Rejet d'eaux dans le milieu naturel		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Volume	m3/an	2 868 534	2 883 679	2 519 687	-12,62%	-12,16%
	m3/tonnage production	12,11	11,62	9,50	-18,22%	-21,55%
Demande chimique en oxygène	Tonnes/an	313	551	479	Non significatif	
	t/tonnage production	0,0013	0,0021	0,0018		
Matières en suspensions	Tonnes/an	135	165	78		
	t/tonnage production	0,00057	0,00062	0,00029		
Azote global rejeté	Tonnes/an	25	18	11		
	t/tonnage production	0,000106	0,000067	0,000041		
Phosphore total	Tonnes/an	33	24	12		
	t/tonnage production	0,000139	0,00009	0,00004		

Les volumes de rejets dans l'eau baissent significativement. Les quantités de polluants entraînés dans l'eau baissent.

Rejets dans l'air		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Protoxyde d'azote (N ² O+NOX)	Tonnes/an	112,6	120,8	115,2	-4,64%	+ 2,31%
	t/tonnage production	0,000475	0,000452	0,000434	-3,98%	-8,63%
Dioxyde de soufre (SO ²)	Tonnes/an	340,4	380,8	321,8	-15,49%	-5,46%
	t/tonnage production	0,00144	0,00142	0,001213	-14,58%	-15,76%
Gaz carbonique (CO ²)	Tonnes/an	69 706	73 159	71 786	-1,88%	+ 2,98%
	t/tonnage production	0,294	0,274	0,271	-1,21%	-7,93%

Les ratios de rejets dans l'air sont en baisse.

8.3.8.4 Les déchets

Les déchets		2008	2009	2010	2010/2009	2010/2008
Déchets triés	Tonnes/an	6 321,8	6 297,7	7 947,1	+ 26,19%	+ 25,71%
Déchets banals	Tonnes/an	2 012,9	3 128,9	3 307,3	+5,70%	+ 64,31%
Total déchets hors sous produits	Tonnes/an	8 334,7	9 426,6	11 254,4	+ 19,39%	+ 35,03
	t/tonnage production	0,0352	0,0383	0,0424	+ 10,92%	+ 20,56%

Les volumes de déchets augmentent. Cette évolution est en partie due à l'amélioration de la mesure des quantités générées. De 2009 à 2010, les quantités de déchets triés augmentent plus rapidement que les déchets banals enfouis.

8.3.8.5 Les investissements réalisés en 2010 pour réduire les atteintes à l'environnement

	Investissements pour la protection de l'environnement	Investissements productifs ayant un impact significatif pour la protection de l'environnement	Investissements de maintenance ayant un impact significatif pour la protection de l'environnement	Total
Réduction des consommations d'énergies et protection de l'air et du climat	352 472 €	140 000 €	662 099 €	1 154 571 €
Gestion des eaux usées	665 319 €	1 760 €	0	667 079 €
Gestion des déchets	0	0	0	0
Réduction des risques, protection du sol et des eaux	12 169 €	0	60 356 €	72 525 €
Lutte contre le bruit et les vibrations	94 558 €	0	0	94 558 €
Total	1 124 518 €	141 760 €	722 455 €	1 988 733 €

8.3.8.6 Organisation pour les questions d'environnement

Comme en France, chaque site dispose d'une organisation adaptée à sa taille qui s'appuie sur l'ingénieur sécurité environnement du Groupe.

4 sites étrangers sont aussi certifiés ISO 14001

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

La structure financière du Groupe s'est renforcée sur l'exercice : les capitaux propres totaux du Groupe s'établissent à 1 013 millions d'euros au 31 décembre 2010 (922 millions au 31 décembre 2009), et la dette financière nette a été ramenée à 220 millions d'euros en fin de période, soit un désendettement net de 111 millions d'euros. Dans le contexte de hausse du prix des matières premières et des impôts payés, cette bonne performance a été réalisée grâce à la maîtrise du besoin en fonds de roulement et des investissements.

Les autres informations relatives à la situation financière de la société et du Groupe figurent au § 20.3 « *Etats financiers* » du présent document de référence.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs significatifs

Le résultat opérationnel, à 195 millions d'euros, est en progression marquée grâce aux résultats courants des marchés hors Europe, et à la réduction des charges non récurrentes, passées de 46 millions d'euros en 2009 à 16 millions d'euros en 2010 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009		Variations	
	Chiffre	Résultat	Chiffre	Résultat	Chiffre	Résultat
	d'Affaires	Opérationnel	d'Affaires	Opérationnel	d'Affaires	Opérationnel
Europe de l'Ouest	1 400	133	1 337	134	4,7%	-1,2%
Europe de l'Est	117	-27	135	-26	-13,4%	5,4%
Amérique	267	32	194	15	37,8%	120,6%
International	634	57	555	26	14,2%	114,5%
Total Groupe	2 418	195	2 221	150	8,9%	29,9%

La marge opérationnelle s'est fortement dégradée au second semestre, en particulier sous l'effet de la hausse soudaine et sévère des prix des matières premières et de la dépréciation complémentaire de certains actifs en Europe de l'Est.

Après la prise en compte des charges financières nettes – en diminution de 18 % grâce essentiellement au désendettement du Groupe - et d'une charge d'impôts en très forte hausse à 57 millions d'euros, le résultat net part du Groupe progresse, à 76 millions d'euros, contre 55 millions d'euros un an plus tôt.

9.2.2 Variation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Unibel s'élève à 2 418 millions d'euros pour l'année 2010, en augmentation de 8,9 % par rapport à l'année précédente.

Les principales évolutions observées par rapport à 2009 sont les suivantes :

- La croissance organique de 7,3 % concernant à la fois l'activité des fromages de marque et celle des produits industriels ;
- Les effets des variations de change pour + 2,1 % (évolution favorable de l'ensemble des devises) ;
- La cession d'une partie des activités tchèques – celles de Jaromericka – intervenue en janvier et en novembre pour - 0,5 %.

L'analyse par zone de l'activité fait ressortir des variations contrastées :

- Les ventes en Europe de l'Ouest progressent grâce à la bonne croissance des volumes, soutenue toute l'année par des investissements promotionnels sur les principales marques du Groupe ;

- Les zones International et Amériques affichent une progression à deux chiffres de leurs ventes, en renforçant ainsi leurs positions sur ces marchés ;
- En Europe de l'Est les ventes sont affectées par la crise économique toujours très aigüe, principalement en Ukraine.

9.2.3 Evénements ayant influencé les opérations de la société

Les conditions de marché au niveau mondial (offre et demande), les conditions climatiques (production laitière...) et les contrôles étatiques (taxes douanières, subventions...) peuvent avoir un effet significatif sur le prix des matières premières tant alimentaires que non alimentaires.

Le niveau de disponibilité sur le marché (matières premières alimentaires essentiellement) et l'évolution des prix d'achat sont des facteurs impactant les résultats d'exploitation du Groupe Unibel.

Afin de limiter ce risque, le Groupe Unibel met en œuvre, lorsque cela est possible, des stratégies de partenariats fournisseurs et d'achat en contrats long terme.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

- Plan du chapitre :
- 10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur
 - 10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe Unibel
 - 10.3 Conditions d'emprunt et structure du financement
 - 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux
 - 10.5 Sources de financement attendues

10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les informations relatives aux capitaux propres du Groupe figurent au § 20.3 « Etats financiers » du présent document de référence.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe Unibel

Les informations relatives aux flux de trésorerie figurent au chapitre 20.3 « Etats financiers » du présent document de référence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	2008
CAF avant Impôts et Financement	290 303	275 137	161 251
Impôts sur le résultat payés	-44 776	-21 881	-12 331
CAF	245 527	253 256	148 920
Variation BFR exploitation	-3 329	-2 821	74 445
Total Flux liés à l'Exploitation	242 198	250 435	223 365
Flux liés à l'Exploitation	242 198	250 435	223 365
Flux lié à l'Investissement	-84 180	-81 393	-533 262
Flux liés au Financement	-143 301	-303 062	500 726
Variation cours des devises	-489	-2 149	2 738
Autres éléments sans effet de trésorerie	-236	10 486	-522
Variation de trésorerie	13 992	-125 683	193 045
Trésorerie nette Ouverture	121 064	246 747	53 702
Trésorerie nette Clôture	135 056	121 064	246 747
Variation de trésorerie nette	13 992	-125 683	193 045
Endettement financier	355 331	452 371	706 013
Concours bancaires courants	6 089	8 509	10 756
Trésorerie et équivalents	-141 327	-129 746	-257 503
Autres actifs financiers	-108		
Endettement financier global net	219 985	331 134	459 266

L'amélioration de la dette financière nette en 2010 est principalement liée au bon niveau de la marge brute d'autofinancement, à la bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement ainsi qu'à un niveau d'investissements modéré.

Au 31 décembre 2010, le montant des options de vente des minoritaires, inclus dans l'endettement brut en « autres emprunts et dettes », s'élève à 21,6 millions d'euros. Ces options de ventes concernent les filiales turque, ukrainiennes et iranienne et ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

10.3 Conditions d'emprunt et structure du financement

Les informations relatives au financement des activités du Groupe figurent au paragraphe 20.3 « Etats financiers » du présent document de référence, et notamment à la note 4.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose de la capacité de financement pour faire face à ses besoins de trésorerie que ce soit pour sa croissance organique ou externe.

10.5 Sources de financement attendues

Les investissements sont financés, soit par les cash flows d'exploitation générés par le Groupe, soit par recours à des financements bancaires ou placements privés.

Les informations relatives au financement des activités du Groupe figurent au paragraphe 20.3 « Etats financiers » du présent document de référence, et notamment à la note 4.17 de l'annexe aux comptes consolidés.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de Recherche & Développement

La recherche & développement (R&D) a pour principal objectif d'engager le Groupe Unibel dans un processus d'amélioration continu, conciliant innovation technologique et attentes sociétales.

Le Groupe Unibel a fortement augmenté ses moyens R&D depuis le début des années 2000 pour faire de cette fonction un avantage concurrentiel majeur du Groupe.

La R&D est un acteur essentiel de la croissance rentable du Groupe Unibel qui respecte les engagements suivants :

- le respect du consommateur et du contrat de confiance qui nous lie avec lui, en s'engageant à concilier la liberté de création et la responsabilité sociétale ;
- une politique nutritionnelle proactive ;
- le renforcement de la sécurité et la qualité en utilisant tous les progrès et avancées de la science.

Plus d'une centaine de chercheurs, ingénieurs et techniciens travaillent dans les trois centres de R&D, dont l'action est relayée localement par de nombreux collaborateurs dans les usines et les filiales.

Pour mener les recherches de base relatives à la nutrition, la saveur, les nouvelles technologies, le Groupe Unibel collabore régulièrement avec des universités, des organismes de recherche publics spécialisés et des fournisseurs sélectionnés.

Par ailleurs, le Groupe Unibel entretient un contact permanent avec la communauté scientifique partout où cela est nécessaire : France, Europe, Amérique du Nord, etc.

Le Groupe Unibel consacre près de 1 % de son chiffre d'affaires à ses activités R&D.

11.2 Propriété industrielle

Les produits fabriqués par le Groupe Unibel sont distribués mondialement aussi bien sur des marchés traditionnels que sur des marchés émergents. Ce sont souvent des produits fortement différenciés issus d'une véritable tradition d'innovation, de nouveaux concepts, produits, technologies pour lesquels le Groupe Unibel est propriétaire dans le monde entier de titres de propriété intellectuelle.

L'étendue territoriale des protections dépend de l'importance des produits et des marchés concernés : protection mondiale pour des produits à vocation internationale ou protection nationale ou régionale.

Dans ce contexte, le Groupe Unibel est propriétaire de brevets, recettes propres ainsi que d'un important savoir-faire et de technologies liées à ses produits, à ses procédés de production, aux emballages utilisés pour ses produits, à la conception et exploitation de procédés spécifiques nécessaires à son activité.

La différenciation de ses produits, ainsi que la technologie y afférente, représentent une part substantielle du patrimoine du Groupe Unibel. Conscient des enjeux attachés à la protection de ses produits, le Groupe Unibel a mis en place des protections juridiques adaptées, et reste déterminé à prendre toutes les mesures, notamment juridiques, qui s'imposent pour protéger et exploiter ses droits.

En particulier, la politique de protection des acquis en propriété industrielle a bénéficié de la création en 2006 d'une direction unifiée baptisée « direction recherche, innovation et marques » "DRIM". Cette direction, regroupant à la fois le marketing stratégique et la recherche et le développement, a donné un nouvel élan aux activités de protection du Groupe Unibel en alignant les efforts faits sur le plan de la protection des marques par les services marketing et ceux élaborés sur le plan de la protection industrielle par les services de recherche et de développement produits.

Ainsi, le Groupe Unibel construit-il une double protection pour ses projets de développement : dépôts de brevets pour protéger ses savoir-faire spécifiques et consolidation du portefeuille de marques propres par des dépôts et actions juridiques adéquats.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks

Les prix des matières premières laitières ont amorcé au cours du second semestre 2010 une augmentation aussi forte que celle constatée en 2008, sous l'effet de la forte demande mondiale d'une part, et des mauvaises conditions climatiques qui ont affecté la production de l'hémisphère Sud d'autre part. Ainsi, la marge opérationnelle du Groupe s'est fortement contractée sur le second semestre 2010, et sur l'ensemble des marchés.

Sur le front des prix de vente, les efforts promotionnels consentis se sont multipliés tout au long de l'année 2010 tout comme en 2009, afin de soutenir une consommation souffrant de la crise économique mondiale, ce qui a permis de maintenir de bons niveaux de volumes en particulier en Europe de l'Ouest.

12.2 Tendances susceptibles d'affecter la production, les ventes et les stocks

A la hausse continue du prix des matières premières constatée depuis la seconde moitié de l'année 2010, s'ajoute début 2011 une situation politique et sociale instable dans un certain nombre de pays dans lesquels le Groupe opère.

Malgré les mesures opérationnelles déjà engagées, ces facteurs conjoncturels pourraient peser sur l'activité et la rentabilité de l'exercice 2011.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES

13.1 Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles

13.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat dans le présent document de référence

Ces deux paragraphes sont sans objet.

14 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

- Plan du chapitre : 14.1 Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction générale

14.1 Informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance¹

14.1.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire sont :

		<u>début de mandat</u>	<u>fin de mandat</u>
Gérard Boivin	Président du Conseil de surveillance	14/5/2009	AGO 2012
Valentine Fiévet	Vice-présidente du Conseil de surveillance	1/8/2005	AGO 2011
Laurent Fiévet	membre du Conseil de surveillance	1/8/2005	AGO 2011
Marion Roidor	membre du Conseil de surveillance	9/6/2006	AGO 2012
Pascal Viénot	membre du Conseil de surveillance	27/8/2009	AGO 2012
Gilles Gaujal	secrétaire du Conseil de surveillance (non membre)		
Antoine Fiévet	Président du Directoire	1/8/2009	31/7/2011
Bruno Schoch	membre du Directoire	1/8/2009	31/7/2011
Florian Sauvin	membre du Directoire	1/8/2009	31/7/2011

MM. Gérard Boivin, Pascal Viénot et Bruno Schoch n'ont aucun lien de parenté avec la famille fondatrice, dont tous les autres mandataires sont membres.

Le Conseil de surveillance est statutairement composé de trois membres au moins et dix-huit au plus. Les membres du Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée générale ordinaire, parmi les actionnaires ou en dehors, à la majorité simple. Ils sont rééligibles. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés, depuis l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2009, pour une durée de trois ans.

Le nombre de personnes physiques (membres du Conseil et représentants permanents) ayant dépassé l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de surveillance effectivement en fonction. Pour l'application de cette disposition, la situation à prendre en considération sera celle qui existera au jour de chacune des assemblées générales ordinaires annuelles. Lorsque la limitation ci-dessus prévue sera dépassée, l'aîné des représentants permanents âgés de plus de 80 ans sera réputé démissionnaire d'office en premier lieu, et à défaut, le membre du Conseil le plus âgé.

Le Conseil de surveillance s'est doté d'une charte et d'un règlement intérieur, qui fixent les obligations déontologiques des membres et les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses comités. Ces documents sont régulièrement réactualisés.

La société est gérée et administrée par un Directoire statutairement composé de deux à sept personnes physiques choisies ou non parmi les actionnaires et désignées par le Conseil de surveillance qui exerce le contrôle du Directoire conformément à la loi et aux statuts de la société.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans par le Conseil de surveillance. Chaque membre du Directoire devra être âgé de moins de 65 ans. Si, en cours de fonction, cette limite d'âge est atteinte, le membre intéressé sera réputé démissionnaire d'office.

Les statuts donnent au Directoire la possibilité d'établir un règlement intérieur qui réglera les questions concernant la réunion et les délibérations du Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Toutefois, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties sont, en application de la loi, soumis à l'autorisation du Conseil de surveillance.

¹ Ce paragraphe fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

En outre, à titre de règlement interne à la société, et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, le Conseil de surveillance souhaite une information préalable en cas de :

- tout investissement supérieur à 5 millions € ;
- toute acquisition de filiale, ou de modification de la part du capital du Groupe ;
- toute modification de structure concernant les membres du CODIR et leurs principales responsabilités opérationnelles.

Le Directoire présente tous les trimestres au Conseil de surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Après la clôture de chaque exercice social et dans un délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérifications et de contrôle, les comptes annuels ainsi que son rapport destiné à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

14.1.2 Composition du Conseil de surveillance et du Directoire

Présidence du Conseil de surveillance

Gérard Boivin, Président du Conseil de surveillance et du Comité d'audit
né en 1950, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 14 mai 2009 jusqu'à l'AGO de 2012.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	néant
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Docteur en Economie. Cadre dirigeant (1980-1996), Directeur général (1996-2001) et Président directeur général (2001-2009) des Fromageries Bel
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : Président du Conseil de surveillance et du Comité d'audit Fonds culturel et artistique du Groupe Bel : Président Fondation d'entreprise Bel : Administrateur Fédération Nationale de l'Industrie Laitière : Administrateur Association Nationale des Industries Alimentaires : Administrateur Compagnie pour la Participation à Eco-Emballages : Représentant permanent des Fromageries Bel – Administrateur Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) : Administrateur AgroParisTech : Administrateur AFNOR : Vice-président du Comité stratégique agroalimentaire ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> Fromageries Bel : Président directeur général jusqu'en mai 2009 Fromageries Picon : Président directeur général SAFR : Président directeur général SICOPA : Président directeur général Fromageries Bel Industries : Président directeur général Bel UK : Président du Conseil d'administration Bel Belgium : Président du Conseil d'administration Bel Polska : Président du Conseil d'administration Bel Italia : Président du Conseil d'administration SIEPF : Président du Conseil d'administration Syraren Bel Slovensko : Président du Conseil de surveillance Bel Syry Cesko : Président du Conseil de surveillance Bel Egypt SAE et Bel Egypt Distribution : Représentant permanent des Fromageries Bel au Conseil d'administration ATAD : Représentant permanent de SICOPA au Conseil d'administration GIE ALRA : Président du Conseil d'administration Institut de Liaisons et d'Etudes des Industries de consommation : Vice-président trésorier Association de la Transformation Laitière Française : Administrateur

<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Gérard Boivin n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Gérard Boivin à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Gérard Boivin aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Néant.

Autres mandataires sociaux

Valentine Fiévet : Vice-présidente et membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit
née en 1962, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 1 ^{er} août 2005 jusqu'à l'AGO de 2011.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	Antoine Fiévet (frère) Laurent Fiévet (frère) Marion Roidor (cousine) Florian Sauvin (cousin)
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Administrateur des Fromageries Bel du 06/04/1990 au 25/04/2001.
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : Vice-présidente et membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit Fondation d'entreprise Bel : Administrateur CGFF : Administrateur
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Madame Valentine Fiévet n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associée à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; elle n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Madame Valentine Fiévet à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Madame Valentine Fiévet aurait été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Madame Valentine Fiévet déclare être partie au Pacte d'actionnaires publié par le Conseil des Marchés Financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435).

Laurent Fiévet : membre du Conseil de surveillance
né en 1969, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 1 ^{er} août 2005 jusqu'à l'AGO de 2011.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	Antoine Fiévet (frère) Valentine Fiévet (sœur) Marion Roidor (cousine) Florian Sauvin (cousin)
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Membre du conseil de surveillance depuis 1999.
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : membre du Conseil de surveillance Fonds Culturel et Artistique du Groupe Bel : Administrateur SOPAIC : Gérant non associé SIEPF : Représentant permanent de SOPAIC CIANAS : Président du Conseil d'administration ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> SOFICO : Président du Conseil d'administration jusqu'en 2007
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Laurent Fiévet n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Laurent Fiévet à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Laurent Fiévet aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Monsieur Laurent Fiévet déclare être partie au Pacte d'actionnaires publié par le Conseil des Marchés Financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435).

Marion Roidor : membre du Conseil de surveillance
née en 1975, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 9 juin 2006 jusqu'à l'AGO de 2012.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	Antoine Fiévet (cousin) Laurent Fiévet (cousin) Valentine Fiévet (cousine) Florian Sauvin (frère)
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : membre du Conseil de surveillance SOFICO : Président directeur général SIEPF : Administrateur - Représentant permanent de SOFICO Fromageries Picon : Administrateur - Représentant permanent de SOFICO SAFR : Administrateur - Représentant permanent de SOFICO CGFF : Administrateur ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> Gérante de la Sarl Pitch jusqu'en 2006 Présidente du Conseil de surveillance d'Unibel (2007)
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Madame Marion Roidor n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associée à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; elle n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Madame Marion Roidor à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Madame Marion Roidor aurait été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Madame Marion Roidor déclare être partie au Pacte d'actionnaires publié par le Conseil des Marchés Financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435).

Pascal Viénot : membre indépendant du Conseil de surveillance et du Comité d'audit
né en 1948, de nationalité française

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	Coopté le 27 août 2009 et ratifié par l'AGO de 2010 pour un mandat jusqu'à l'AGO de 2012.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	néant
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Professeur Affilié à HEC Executive Education, Directeur des Programmes de Gouvernance
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit Ketch Conseil : Président Associés en Gouvernance : Associé gérant Centre Médical / Hôpital de Bligny : Administrateur Stroc Industrie : Administrateur
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Pascal Viénot n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Pascal Viénot à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Pascal Viénot aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.
<i>Restriction</i>	Néant.

Directoire

Antoine Fiévet : Président du Directoire

né en 1964, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 1 ^{er} août 2009 jusqu'au 31 juillet 2011.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	Laurent Fiévet (frère) Valentine Fiévet (sœur) Marion Roidor (cousine) Florian Sauvin (cousin)
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Gérant associé commandité d'Unibel de janvier 2001 à juillet 2005 ; Administrateur des Fromageries Bel depuis juin 2001.
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : Président du Directoire Fromageries Bel (filiale cotée d'Unibel) : Président directeur général SICOPA : Président directeur général Fromageries Picon : Président directeur général Bel Belgium : Président directeur général SAFR : Président directeur général SIEPF : Président du Conseil d'administration Bel Italia : Président du Conseil d'administration Bel Karper : Président du Conseil d'Administration Bel Vietnam : Administrateur SOFICO : Administrateur CGFF : Administrateur ATAD : Administrateur Syraren Bel Slovensko : Président du Conseil de surveillance PJSC Bel Shostka Ukraine : Membre du Conseil de surveillance Fondation d'Entreprise Bel : Président RFE : Gérant SCI MORI : Gérant Bonduelle SA : membre du Comité des Rémunérations ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> SOFICO : Président du Conseil d'administration jusqu'en août 2007 CIANAS : Administrateur jusqu'en mars 2007
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Antoine Fiévet n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Antoine Fiévet à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.

<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Antoine Fiévet aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale
<i>Restriction</i>	Monsieur Antoine Fiévet déclare être partie au Pacte d'actionnaires publié par le Conseil des Marchés Financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435).

Bruno Schoch : membre du Directoire
né en 1965, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 1 ^{er} août 2009 jusqu'au 31 juillet 2011.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	néant
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Expert comptable – ancien commissaire aux comptes 1993-2003 : Deloitte & Touche (audit et fusions & acquisitions).
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : membre du Directoire Fromageries Bel (filiale cotée d'Unibel) : Directeur général délégué, non administrateur Bel Polska : Administrateur Syraren Bel Slovensko : Administrateur Bel Brands USA : Administrateur SICOPA : Administrateur Bel Belgium : Administrateur Bel UK : Administrateur Bel Deutschland : Gérant Fromageries Bel Algérie : Représentant permanent de Fromageries Bel Fromageries PICON : Représentant permanent de Fromageries Bel SAFR : Représentant permanent de Fromageries Bel Fromageries Bel Maroc : Représentant permanent de SICOPA Grupo Fromageries Bel Espana : Représentant permanent de SICOPA SIEFP : Représentant permanent de SICOPA SOFICO : Représentant permanent de SICOPA ATAD : Représentant permanent de SOPAIC Bel Syry Cesko : Président du Conseil de surveillance Bel Leerdammer : Membre du Conseil de surveillance GERATHERM AG : membre du Conseil de surveillance. Société Des Domaines SAS : membre du Conseil de surveillance ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> Bel Sahar : Administrateur jusqu'en juin 2009 Jaromericka : Président du Conseil de surveillance jusqu'au 19/11/2010
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Bruno Schoch n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Bruno Schoch à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Bruno Schoch aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Néant.

Florian Sauvin : membre du Directoire
né en 1979, de nationalité française.

Adresse professionnelle	Unibel 16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS
<i>Période d'exercice des fonctions et date d'expiration du mandat</i>	du 1 ^{er} août 2009 jusqu'au 31 juillet 2011.
<i>Nature de tout lien familial existant entre les mandataires sociaux</i>	Antoine Fiévet (cousin) Laurent Fiévet (cousin) Valentine Fiévet (cousine) Marion Roidor (sœur)
<i>Informations détaillées sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion</i>	Ingénieur EPFL Contrôleur de gestion (2 ans) Membre du Directoire d'Unibel depuis août 2009
<i>Liste des mandats exercés dans toutes sociétés, à tout moment au cours des 5 dernières années</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actuellement</u> Unibel : membre du Directoire Fromageries Bel : Administrateur SICOPA : Administrateur ATAD : Représentant permanent de SICOPA CGFF : Administrateur CIANAS : Administrateur Fondation d'Entreprise Bel : Administrateur - Trésorier S.C.I. Belfran : Gérant ▪ <u>Au cours des 5 dernières années</u> Membre du Conseil de Surveillance d'Unibel d'août 2008 à juin 2009
<i>Condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, Incrimination et/ou sanction publique officielle</i>	Monsieur Florian Sauvin n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ; il n'a fait l'objet d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
<i>Conflits d'intérêts</i>	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de Monsieur Florian Sauvin à l'égard du Groupe Unibel et ses intérêts privés ou d'autres devoirs.
<i>Arrangement ou accord</i>	Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel Monsieur Florian Sauvin aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.
<i>Restriction</i>	Monsieur Florian Sauvin déclare être partie au Pacte d'actionnaires publié par le Conseil des Marchés Financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435).

14.1.3 Pouvoirs du Président du Conseil de surveillance

Le Président, personne physique, choisi parmi les membres du Conseil, est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Il préside également l'Assemblée générale et en dirige les débats.

En cas d'empêchement, la fonction est assurée par la Vice-présidente, tant lors des conseils qu'à l'assemblée générale.

14.1.4 Jetons de présence

Les jetons de présence ont été portés à 300 000 € maximum par l'Assemblée générale du 30 avril 2007.

Les règles d'attribution des jetons de présence sont les suivantes :

- des sommes sont attribuées au Président et au Vice-président pour rémunérer spécifiquement leur activité ;
- des sommes sont attribuées à des membres du Conseil pour rémunérer certaines missions spécifiques, notamment la participation aux comités du Conseil ;
- le solde est réparti librement par le Conseil de surveillance entre ses membres de la façon qu'il juge convenable ; conformément à l'article 14 § V des statuts, ou bien laissé à la disposition de la société.

Le Conseil de surveillance peut également allouer à ses membres des rémunérations exceptionnelles, à porter aux charges d'exploitation, pour les missions et mandats qu'il leur a confiés.

14.1.5 Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure en permanence, et par tous les moyens appropriés, le contrôle de la gestion d'Unibel par le Directoire. A ce titre, il opère à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il est saisi, en même temps que les Commissaires aux comptes, des documents mis à la disposition de ceux-ci.

En aucun cas, cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le Conseil ou ses membres, ni être effectuée dans des conditions qui rendent impossible la gestion par les directeurs ou dénotent une méfiance qui devrait donner normalement lieu à la révocation des membres du Directoire.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an. Si les convocations le prévoient, notamment en cas d'urgence, les réunions peuvent être tenues par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la loi. Il est tenu un registre de présence et établi des procès-verbaux, dont les copies ou les extraits peuvent être certifiés par le secrétaire.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction

14.2.1 Conflits d'intérêts potentiels

Ainsi qu'il a été détaillé au § 14.1.2., il n'y a pas, à la connaissance de la société, de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la société de l'un quelconque des membres du Conseil de surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur institué pour les membres du Conseil, une obligation d'informer et un devoir d'abstention en cas de conflit d'intérêts, même potentiel.

14.2.2 Arrangement ou accord sur la désignation des membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance aurait été nommé en tant que tel.

A noter toutefois qu'aux termes de l'accord familial du 12 avril 2001, le conseil de famille institué par cet accord est amené à formuler des recommandations relatives, notamment, au vote des actionnaires et sociétés familiaux lors de la désignation des « administrateurs » de la société (cf. décision Cmf n° 201C0435 du 24 avril 2001).

14.2.3 Restrictions concernant la cession des actions

L'accord conclu entre les membres du groupe familial Fiévet-Bel et publié par le Conseil des marchés financiers le 25 avril 2001 comporte des clauses relatives à la cessibilité des actions Unibel, libre sous réserve de la mise en œuvre d'un droit d'agrément du Conseil de famille et de la mise en œuvre d'un droit de préemption.

Depuis la fin d'une période initiale d'incessibilité de 4 années, l'accord édicte deux principes :

- principe de libre cessibilité des actions lorsque le cessionnaire est partie à l'accord familial, ou est la société Unibel elle-même, dans le cadre de programmes de rachat d'actions, ou encore, est une société détenue à 100% par une ou plusieurs parties à l'accord. Dans ce dernier cas, la cession ne peut intervenir que si le cessionnaire adhère à l'accord.
- principe de libre cessibilité des actions lorsque le cessionnaire est un tiers, sous réserve de l'agrément préalable du cessionnaire par le Conseil de famille et du droit de préemption consenti aux autres parties, ledit droit étant consenti en priorité aux membres de la famille du cédant.

La partie cédante s'engage à notifier au président du Conseil de famille le nombre de titres qu'elle souhaite céder et l'identité du cessionnaire. Sous réserve du droit de préemption des autres parties (décrit ci-après), à compter de la réception de la notification, le Conseil de famille dispose d'un délai de 90 jours pour accorder ou refuser l'agrément.

En cas de refus d'agrément, le Conseil de famille dispose d'un nouveau délai de 90 jours pour présenter un ou plusieurs cessionnaires réputés agréés à la partie désirant procéder à un transfert. En l'absence de présentation ou si les demandes exprimées tant par les autres parties que par un ou plusieurs tiers cessionnaires présentés par le Conseil de famille ne suffisent pas à satisfaire le nombre de titres proposés par la partie cédante, alors le cessionnaire initial est réputé agréé pour l'ensemble ou pour la partie des titres n'ayant pas trouvé acquéreurs. Le cédant se porte fort de ce que le tiers agréé consentira aux actionnaires familiaux un droit de préemption sur les titres proposés au cédant.

Les titres offerts par le cédant devront être proposés dans le cadre d'une procédure de préemption par le Conseil de famille aux autres parties, lesquels disposeront d'un délai de 60 jours pour faire connaître par tout moyen leur intention d'acquérir tout ou partie des titres offerts par le cédant. La répartition des titres offerts sera faite par le Conseil de famille.

Au cas où une partie désirerait céder partiellement ou en totalité ses titres sans proposer de cessionnaire, elle portera son offre à la connaissance du Président du Conseil de famille en précisant le nombre et la forme des titres qu'elle souhaite transférer. Le Conseil de famille s'efforcera de rechercher un cessionnaire en privilégiant les demandes des parties. A l'expiration d'un délai de 180 jours à compter de la réception de la notification, le Conseil de famille ne sera plus tenu de rechercher de cessionnaire et il appartiendrait alors à la partie cédante d'en rechercher un elle-même.

Une partie ne peut nantir ses titres que sous la condition d'obtenir l'accord préalable du Conseil de famille.

Dans le cadre des dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts, des engagements collectifs de conservation d'une durée minimale de 2 ou 6 ans ont été conclus entre des membres du groupe familial Bel/Fiévet, les sociétés qu'ils contrôlent. Le dernier de ces engagements, qui porte sur 2 015 102 actions Unibel, arrivera à échéance le 27 décembre 2012, sauf s'il est prorogé.

Mesdames Valentine Fiévet et Marion Roidor, Messieurs Antoine et Laurent Fiévet et Florian Sauvin sont les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance concernés par ces restrictions.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ²

15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil de surveillance s'établit comme suit :

Tableau 1 de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
<u>M. Antoine Fiévet, président du Directoire</u>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	990 797 €	620 943 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
TOTAL	990 797 €	620 943 €
<u>M. Bruno Schoch, membre du Directoire</u>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	479 341 €	482 790 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	42 000 €	41 034 €
TOTAL	521 341 €	523 824 €
<u>M. Florian Sauvin, membre du Directoire</u>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	75 252 €	65 170 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	néant	néant
TOTAL	75 252 €	65 170 €

² Ce chapitre fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
M. Antoine Fiévet, président du Directoire				
rémunération fixe brute	514 995 €	514 995 €	457 881 €	457 881 €
rémunération variable (1)	368 664 €	- €	- €	57 750 €
rémunération exceptionnelle (2)	50 400 €	81 400 €	66 000 €	35 000 €
jetons de présence (3)	53 100 €	53 100 €	93 300 €	115 800 €
avantage en nature (4)	3 638 €	3 638 €	3 762 €	3 762 €
TOTAL	990 797 €	653 133 €	620 943 €	670 193 €

- (1) critères retenues pour l'attribution des rémunérations variables et/ou exceptionnelles :
atteintes d'objectifs de performance fondés sur le CA, le RO/CA et le free cash-flow sur CA
- (2) liée à l'animation des instances de gouvernance des Fromageries Bel.
- (3) perçus en qualité d'administrateur des Fromageries Bel
- (4) détails des avantages en nature : voiture de fonction
non compris les sommes dues au titre du bonus 2008, payable en 2011

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
M. Bruno Schoch, membre du Directoire				
rémunération fixe brute	309 622 €	309 622 €	275 002 €	275 002 €
rémunération variable (1)	155 258 €	105 437 €	159 000 €	63 000 €
rémunération exceptionnelle (2)	- €	45 000 €	45 000 €	30 000 €
jetons de présence	- €	- €	- €	- €
avantage en nature (3)	14 461 €	14 461 €	3 788 €	3 788 €
TOTAL	479 341 €	474 520 €	482 790 €	371 790 €

- (1) critères retenues pour l'attribution des rémunérations variables et/ou exceptionnelles :
atteintes d'objectifs de performance fondés sur le CA, le RO/CA et le free cash-flow sur CA
- (2) au titre du mandat de Directeur général délégué pour 2009
- (3) détails des avantages en nature : voiture de fonction, assurance chômage dirigeant
non compris en 2010 les sommes dues au titre du bonus 2008, payable en 2011

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
M. Florian Sauvin, membre du Directoire				
rémunération fixe brute	55 952 €	55 952 €	50 920 €	50 920 €
rémunération variable	- €	- €	- €	- €
rémunération exceptionnelle (1)	10 800 €	10 800 €	- €	- €
jetons de présence (Fromageries Bel)	8 500 €	8 500 €	14 250 €	14 250 €
avantage en nature	- €	- €	- €	- €
TOTAL	75 252 €	75 252 €	65 170 €	65 170 €

- (1) liée à la participation aux instances de gouvernance des Fromageries Bel.

Tableau 3 sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
<u>M. Gérard Boivin (1)</u>		
rémunération de président	170 040 €	- €
jetons de présence	- €	- €
<u>Mme Valentine Fiévet</u>		
rémunération de vice-présidente	24 000 €	24 000 €
jetons de présence	25 400 €	20 000 €
<u>M. Laurent Fiévet</u>		
jetons de présence	20 000 €	20 000 €
autres rémunérations (gérance de Sopaic)	19 596 €	19 596 €
<u>Mme Marion Roidor</u>		
jetons de présence	20 000 €	20 000 €
autres rémunérations (présidence de Sofico)	19 596 €	19 596 €
<u>M. Pascal Viénot</u>		
jetons de présence	35 400 €	10 000 €
autres rémunérations (2)	- €	12 000 €
<u>Membres du Conseil démissionnaires en juin 2009</u>		
<u>M. Michel Arnaud</u>		
jetons de présence		10 000 €
autres rémunérations (jetons spéciaux)		15 000 €
jetons de présence (Fromageries Bel)		4 250 €
<u>Mme Eliane Fiévet</u>		
jetons de présence		10 000 €
autres rémunérations (gérance de Tradilait)		14 697 €
<u>Mme Catherine Sauvin</u>		
rémunération de présidente		36 000 €
jetons de présence (Fromageries Bel et Unibel mai-juin 2009)		23 500 €
<u>M. Florian Sauvin</u>		
		voir tableau 2

(1) non compris les rémunérations versées par Fromageries Bel au titre de son mandat social, terminé le 14 mai 2009, et de son contrat de travail, terminé le 15 novembre 2009.

(2) mission de réflexion sur la gouvernance du groupe en 2009.

Tableau 4 options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe
--

Ce tableau est sans objet.

Tableau 5 options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
--

Ce tableau est sans objet.

Tableau 6 actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue dans les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performances
M. Bruno Schoch, membre du Directoire	n°4 Bel mars-10	400	42 000 €	24/03/2013	24/03/2015	(a)
TOTAL		400	42 000 €			

(a) les conditions de performances de ce 4° plan d'attribution gratuite d'actions, identiques à celles des autres bénéficiaires, sont définies selon deux critères appréciés à la fois pour 2011 et 2012 : ROCE et EBITDA cf § 17.4 infra

Tableau 7 actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles pendant l'exercice	Conditions d'attribution
Ce tableau est sans objet			

Tableau 8 historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ce tableau est sans objet.

Tableau 9 options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Ce tableau est sans objet.

Tableau 10 mandat social - contrat de travail								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<u>M. Antoine Fiévet, président du Directoire</u>		x		x		x		x
<u>M. Bruno Schoch, membre du Directoire</u>	x voir infra			x	x voir infra		x voir infra	
<u>M. Florian Sauvin, membre du Directoire</u>		x		x		x		x

Avant sa nomination en qualité de membre du Directoire, M. Bruno Schoch était directeur financier salarié de la Société. Ce contrat de travail est suspendu pendant la durée de son mandat social.

Au cas où son mandat social prendrait fin, le contrat de travail serait réactivé et M. Bruno Schoch aurait droit à tous les avantages prévus par la loi, la réglementation, la convention collective et les accords d'entreprise ; ce contrat de travail inclut une clause de non-concurrence.

15.2 Engagements de retraite

Il n'existe aucun engagement de la société envers les membres de ses organes de direction ou de surveillance aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages spécifiques aux mandataires sociaux.

Les avantages consentis au personnel du Groupe Unibel, dont les mandataires sociaux pourraient bénéficier au titre d'un contrat de travail, sont décrits à la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION

Plan du chapitre :	16.1 Etat des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire
	16.2 Contrat de services
	16.3 Comités d'audit et de rémunération
	16.4 Gouvernance d'entreprise
	16.5 Organisation et fonctionnement des organes de surveillance et de direction
	16.6 Dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe Unibel
	16.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.1 Etat des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire

Les dates de début et de fin de mandat des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont données supra au § 14.1.2.

16.2 Contrat de services

Unibel est liée à sa filiale Fromageries Bel par une convention de trésorerie et un contrat de prestations de services dont les conditions et modalités sont exposées au chapitre 19 ci-après ; ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.

A ce jour, il n'existe aucun contrat de service liant la société aux membres des organes de surveillance ou de direction.

16.3 Comités d'audit et de rémunération³

16.3.1 Comité d'Audit

Lors de sa réunion du 12 novembre 2009, le Conseil de surveillance a décidé la création d'un comité d'audit Unibel et composé de Gérard Boivin, président, Pascal Viénot, membre indépendant au regard des critères retenus par la société et exposés au § 16.4 ci-après, et Valentine Fiévet, membre. Ce comité se réunit le plus souvent en même temps que le comité d'audit des Fromageries Bel, pour examiner les mêmes points et auditionner les mêmes intervenants. Le Groupe Unibel, en effet, ne diffère que marginalement du Groupe Fromageries Bel et les principales problématiques d'informations financières et de contrôle interne sont identiques ; ce mode de fonctionnement est apparu comme le plus efficace pour couvrir l'étendue des missions.

Chez Fromageries Bel, filiale cotée d'Unibel, le comité d'audit a été créé le 27 juin 2001. Il est actuellement composé de trois membres, choisis parmi les administrateurs de Fromageries Bel : Philippe Deloffre, représentant permanent d'Unibel, président, James Lightburn et Johnny Thijs, administrateurs indépendants, membres au Comité d'audit.

Antoine Fiévet, Président du Directoire d'Unibel et Président directeur général des Fromageries Bel, Bruno Schoch, membre du Directoire et directeur général délégué des Fromageries Bel en charge des affaires financières, des systèmes d'information et du développement du Groupe, Florian Sauvin, membre du Directoire, et le directeur de l'audit interne des Fromageries Bel peuvent participer à ces réunions ou être entendus par le comité d'audit.

Missions

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, le comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

³ Ce paragraphe fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

Le comité d'audit établit un compte-rendu de ses travaux et rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit se réunit de trois à quatre fois par an, et autant que nécessaire sur convocation ou à la demande du Président du Conseil de surveillance, du Président du Comité ou de deux de ses membres. La convocation peut se faire par tous moyens.

Les comptes remis aux membres du comité sont accompagnés d'une note des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels et faisant état des options retenues, ainsi qu'un document du Directeur financier décrivant les bases de préparation des comptes et les principaux risques financiers du groupe. Ces documents sont remis suffisamment à l'avance pour permettre au comité d'exercer sa mission avant la réunion du Conseil au cours de laquelle il doit présenter ses conclusions.

Dans le cadre de l'examen des comptes, le comité a la faculté de demander toute explication ou compléments d'information qu'il estime nécessaire. Il peut, à cette occasion, entendre le directeur financier et les Commissaires aux comptes.

Il a la faculté d'entendre toute personne ou expert de son choix, notamment le responsable du contrôle interne, le responsable de l'audit interne de Fromageries Bel, ainsi que les administrateurs, dirigeants, responsables et Commissaires aux comptes de toutes les sociétés du Groupe.

Il remet à la réunion du Conseil qui arrête les comptes son avis sur les comptes. Il diffuse les comptes-rendus de ses réunions au Conseil de surveillance,

Activité en 2010

En 2010, le comité d'audit s'est réuni quatre fois, en mars, en juin, en août, et en décembre en présence de tous ses membres.

Dans le cadre de cette mission, le comité d'audit a procédé à :

- l'examen des comptes consolidés annuels et semestriels,
- l'examen des résultats de l'activité et/ou objectifs à atteindre,
- l'audition des Commissaires aux comptes, du directeur général délégué en charge des affaires financières, des systèmes d'information et du développement du Groupe, des directeurs du contrôle financier, de la trésorerie, juridique, de l'audit interne et de la fiscalité,
- l'examen du périmètre des sociétés consolidées,
- l'examen des risques significatifs,
- l'examen des rapports d'audit interne.

16.3.2 Comité des rémunérations

Lors de sa réunion de novembre 2009, le Conseil de surveillance, compte tenu du faible nombre de membres du Conseil et de membres du Directoire, a considéré qu'il n'était pas nécessaire de créer un groupe restreint spécifique pour ces sujets et que, tout en continuant à s'appuyer sur les recommandations des experts extérieurs, le Conseil débattrait de ces questions en réunion plénière.

Par ailleurs, il existe depuis 2001 chez Fromageries Bel un Comité des nominations et des rémunérations. Il est actuellement composé de deux membres, nommés parmi les administrateurs, dont un est « indépendant » : Luc Luyten (membre indépendant) en est le président, et Antoine Fiévet, Président directeur général de Fromageries Bel en est membre.

Le directeur des ressources humaines Groupe de Fromageries Bel et Ernst Pankert, expert en relations humaines assistent à ces réunions.

Le Comité des nominations et des rémunérations des Fromageries Bel a pour mission :

- de faire toute proposition au Conseil d'administration concernant la sélection des dirigeants et mandataires sociaux,
- de faire toute recommandation et prêter son concours au Conseil d'administration en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Il doit également veiller à la promotion d'un nombre suffisant de jeunes cadres au potentiel d'évolution identifié,

- de faire toute recommandation au Conseil d'administration concernant la rémunération du Président directeur général, celles proposées par le Président directeur général pour les cadres dirigeants, ainsi que la rémunération des administrateurs.

Il est tenu informé de l'état des rémunérations de l'ensemble du personnel de la société.

En 2010, le Comité des nominations et rémunérations des Fromageries Bel s'est réuni cinq fois sous la présidence de M. Luc Luyten en présence de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des nominations et rémunérations a mené des réflexions en matière de gouvernance, a revu le dispositif de fixation des rémunérations, de management de la performance et a mis en place un plan de développement des compétences et talents « people first ».

16.4 Gouvernance d'entreprise⁴

La gouvernance d'Unibel doit être appréciée en tenant compte des données suivantes :

- Unibel/La Carbonique est toujours restée une société familiale à vocation patrimoniale et, à ce jour, les actionnaires, non membres de la famille fondatrice ou non contrôlés par cette famille ne détiennent que 1,8 % du capital.
- Unibel S.A. est une petite structure qui compte actuellement huit mandataires sociaux, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et huit salariés.
- Unibel est la société animatrice du Groupe. Elle est l'instance qui prend les grandes décisions stratégiques et en contrôle l'application.
- Les opérations sont menées par la filiale Fromageries Bel S.A. qui réalise directement, ou à travers ses filiales, les investissements industriels, les prises de participation, qui met en place les politiques commerciales et définit les processus techniques.
- Fromageries Bel S.A. est, elle-même, une société cotée, qui se réfère maintenant au code Middlednext. Son Conseil d'administration compte deux membres de la famille fondatrice, un représentant d'Unibel et quatre membres indépendants.
- A l'assemblée des actionnaires de Bel, Unibel et la famille fondatrice détiennent plus des 2/3 du capital et des droits de vote.

Depuis la publication en décembre 2009 par Middlednext d'un code de gouvernance adapté aux valeurs moyennes et petites Unibel a décidé qu'à partir de 2010, elle ferait référence aux règles du code Middlednext, qui peut être consulté sur le site <http://www.middlednext.com>, pour fixer sa gouvernance.

Le Conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion de la société effectuée par le Directoire. En aucun cas, cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le Conseil ou ses membres, ni être effectuée dans des conditions qui rendent impossible la gestion par les directeurs ou dénotent une méfiance qui devrait donner normalement lieu à la révocation des membres du Directoire. Il est saisi, en même temps que les Commissaires aux comptes, des documents mis à la disposition de ceux-ci.

Dans sa séance du 11 juin 2007, le Conseil de surveillance s'est doté d'une « charte du Conseil de surveillance », inspirée du modèle préconisé par l'Institut français des administrateurs et d'un règlement intérieur. Charte et règlement intérieur ont été actualisés en 2009. Ils ont été signés par les membres du conseil de surveillance.

Le Conseil du 24 mars 2011 a considéré que M. Pascal Viénot, qui n'est ni n'a été au cours des années passées ni salarié, ni mandataire social dirigeant, ni client, ni fournisseur ou ni banquier significatif d'Unibel ou de sociétés de son groupe, qui n'est pas un actionnaire de référence, et qui n'a pas de lien de parenté avec les mandataires sociaux ou les actionnaires de référence, remplit toujours les critères requis pour être « indépendant ». Dans cette même séance, le Conseil s'est positionné par rapport aux points de vigilance du code Middlednext.

A plusieurs reprises au cours de l'année 2010, le Conseil a réfléchi aux moyens d'améliorer son information et son fonctionnement. Il a décidé que, dans le courant du 2^e trimestre 2011, il procéderait à une évaluation formelle à travers un questionnaire.

⁴ Ce paragraphe fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

16.5 Organisation et fonctionnement des organes de surveillance et de direction⁵

16.5.1 Le Conseil de surveillance

La présentation du Conseil de surveillance et, en particulier de ses membres, est effectuée au chapitre 14, auquel le lecteur est invité à se reporter.

Le Conseil de surveillance est actuellement composé de trois membres représentant la famille Fiévet-Bel et de deux membres n'ayant aucun lien familial avec les autres mandataires sociaux, Gérard Boivin, ancien Président directeur général des Fromageries Bel et Pascal Viénot.

Depuis le 14 mai 2009, Gérard Boivin exerce la fonction de Président du Conseil de surveillance et, depuis 2006, Mademoiselle Valentine Fiévet celle de Vice-présidente.

Chaque membre du Conseil de surveillance est nommé, conformément à l'article 14 des statuts de la société, par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires parmi les actionnaires de la société.

La durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance est fixée par l'Assemblée générale ordinaire et ne peut excéder trois ans à compter de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2009. Les mandats donnés par les assemblées antérieures sont de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les membres du Directoire de la société assistent aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative.

Le fonctionnement du Conseil (convocation, réunions, quorum, information de ses membres) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an :

- pour examiner et/ou approuver les comptes sociaux et consolidés présentés par le Directoire,
- après la réunion de l'assemblée générale,
- pour examiner les documents de gestion prévisionnelle révisés et les comptes semestriels présentés par le Directoire,
- pour examiner le budget prévisionnel arrêté par le Directoire.

Chaque Conseil est également l'occasion de faire le point sur l'activité déployée par le Directoire, les perspectives d'avenir de la société et du Groupe Bel et ses orientations stratégiques, qui sont particulièrement débattues au sein du Conseil. Un Conseil peut se réunir aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2010, le Conseil de surveillance s'est réuni 5 fois ; le taux de présence a été de 100 %. Les travaux et décisions du Conseil sont formalisés dans les procès-verbaux qui rendent compte de la séance.

Chaque membre du Conseil dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits. Lors de chaque réunion du Conseil, le Directoire porte à la connaissance des membres du Conseil les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la société et du Groupe Bel qui sont intervenus depuis la réunion précédente du Conseil.

16.5.2 Le Directoire

Le Directoire est composé de trois membres nommés pour deux ans par le Conseil de surveillance. Deux membres, Antoine Fiévet, Président, et Florian Sauvin, représentent la famille fondatrice et le troisième, Bruno Schoch, n'a aucun lien familial avec elle.

Antoine Fiévet et Bruno Schoch exercent également les mandats de, respectivement, Président directeur général et Directeur général délégué de la filiale Fromageries Bel ; ils sont donc les deux principaux dirigeants opérationnels du Groupe. Florian Sauvin assume plus particulièrement la gestion d'Unibel et de ses activités propres.

Le Directoire se réunit formellement tous les mois et informellement aussi souvent que nécessaire. Des comptes-rendus de ces réunions sont établis.

⁵ Ce paragraphe fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

Le Directoire établit à l'intention du Conseil de surveillance un rapport trimestriel ; il lui présente, en présence des Commissaires aux comptes, les comptes annuels et semestriels.

Le Directoire s'appuie dans ses analyses et réflexions sur un comité composé, outre les trois membres du Directoire, de Michel Arnaud, Philippe Deloffre, James Lightburn, Luc Luyten et Johnny Thijs, tous cinq également membres du Conseil d'administration des Fromageries Bel. Ce comité se réunit 6 fois l'an pour débattre des options stratégiques, des principaux investissements, des perspectives d'exploitation, de l'organisation du Groupe.

16.6 Dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe Unibel⁶

La société Unibel est l'actionnaire majoritaire et la holding animatrice de la société Fromageries Bel. Dans ce contexte, elle est amenée à mettre en œuvre et à bénéficier des dispositifs de contrôle interne mis en place au niveau du Groupe Bel.

Le contrôle interne est un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres du Groupe qui :

- doit lui permettre de faire face de manière appropriée aux risques significatifs qu'il peut rencontrer, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité ;
- contribue ainsi à l'utilisation efficiente de ses ressources et à l'efficacité de ses opérations.

Conformément à la définition du cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers, le contrôle interne en vigueur dans le Groupe vise plus particulièrement à assurer :

- la réalisation effective des objectifs fixés par le Directoire,
- la conformité des actes de gestion et de production des opérations industrielles et commerciales avec les lois et règlements, ainsi qu'avec les règles internes applicables au sein du Groupe,
- la protection des actifs matériels et intellectuels du Groupe,
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs,
- et la qualité et la production en temps utile des informations financières et comptables rendant compte de l'activité et des perspectives du Groupe.

Le contrôle interne est en vigueur au sein de l'ensemble du Groupe, des filiales françaises et étrangères.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques d'erreur ou de fraude sont totalement éliminés ou maîtrisés.

16.6.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne du Groupe

16.6.1.1 Acteurs et structures

L'activité d'Unibel, société animatrice du Groupe, consiste essentiellement à orienter et animer la politique générale du Groupe Bel en se consacrant, conformément à sa mission, à la gestion des affaires du Groupe Bel. A ce titre, elle assure des contacts permanents avec les membres du Conseil d'administration de Fromageries Bel ainsi qu'avec ses cadres dirigeants. En outre, Unibel donne de nombreux conseils et apporte ses concours dans différents domaines concernant la politique générale du Groupe Bel et sa stratégie.

Ces orientations et les activités du Groupe Bel sont confirmées, dans le cadre des prérogatives qui lui sont conférées par la loi, par le Conseil d'administration des Fromageries Bel. Elles sont ensuite déclinées et appliquées par chaque entité et/ou filiale.

Le Conseil d'administration des Fromageries Bel s'appuie sur les travaux préparatoires de ses deux comités spécialisés, à savoir : le Comité d'audit et le Comité des nominations et rémunérations.

Une cellule de coordination et d'animation de la mise à jour des procédures du Groupe s'assure de l'adéquation de ces procédures avec les règles de contrôle interne, au fur et à mesure des changements intervenant dans les organisations.

L'ensemble des acteurs du Groupe Bel participe au processus de contrôle interne. Les membres du Conseil d'administration, les dirigeants, les auditeurs internes et l'ensemble des collaborateurs, chacun à leur niveau respectif dans l'organisation, jouent un rôle dans la maîtrise des activités. Les cadres opérationnels et fonctionnels sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

⁶ Ce paragraphe fait partie du Rapport du président du Conseil de surveillance.

Une Direction des risques a été créée courant 2010 en rattachement direct à la Direction générale.

16.6.1.2 Structure du Groupe Bel

Début 2011, le Groupe a substitué à une organisation géographique en quatre zones (Europe de l'Ouest, incluant la France, Europe de l'Est, Amériques et International) une organisation en cinq zones : Europe de l'Ouest, incluant la France, Europe de l'Est, Amériques-Asie-Pacifique, Proche et Moyen Orient, Grande Afrique.

Au service des zones et des pays, la direction industrielle et technique Groupe (DITG) met en œuvre la stratégie industrielle globale destinée à alimenter les marchés en produits du Groupe.

Une organisation transversale soutient les activités locales en matière de marketing, supply-chain, ventes, recherche et développement, réglementation produits, développement, stratégie commerciale et réseaux transversaux.

Des fonctions support telles qu'administration et finance, systèmes d'information (DAF Groupe et DAF zones / bassins), ressources humaines et organisation (DRH Groupe, DRH zones / bassins), communication, juridique, viennent renforcer au niveau du Groupe cette organisation.

Enfin, la composition du Comité de direction des Fromageries Bel, qui sous l'autorité d'Antoine Fiévet, Président directeur général, assure la direction opérationnelle du groupe Bel, comporte désormais huit vice-présidents responsables d'une activité, d'une zone géographique / bassin géographique ou d'un métier Groupe, et porteurs de la stratégie globale du Groupe et d'un Directeur général délégué en charge des affaires financières, des systèmes d'information, du juridique, de la Direction des risques et du développement du groupe.

En janvier 2010 la Direction Communication et Développement Durable a rejoint le Comité de direction.

16.6.1.3 Limitations et délégations de pouvoirs

Le Groupe a mis en place une procédure ayant pour vocation de sécuriser la prise de décisions significatives quant à leur montant, leur nature et leurs impacts potentiels et s'assurer que ces décisions font l'objet d'un accord préalable selon les cas du Conseil d'administration de la société Fromageries Bel ou de la Direction générale. Dans ce cadre, des limitations des seuils d'engagement et de paiement sont fixés. En outre, des procédures de délégations de pouvoirs (délégations de responsabilité) ont été formalisées, en particulier dans les domaines réglementés. La direction juridique, en coordination avec la direction des ressources humaines, en supervise la mise en place.

Le processus de conclusion des contrats commerciaux et publicitaires, ou de lancement d'opérations promotionnelles, est défini au niveau de chaque zone en fonction des responsabilités opérationnelles et hiérarchiques concernées.

16.6.1.4 Politique en matière de ressources humaines

La mission assignée à la direction des ressources humaines est de soutenir et de contribuer au développement de Bel en amenant les collaborateurs à leur meilleur niveau d'ambition et de performance, et en leur permettant de se réaliser dans un environnement porteur de sens.

Cette mission se décline dans le plan stratégique de ressources humaines proposé par la direction et validé par le Comité des nominations et des rémunérations.

16.6.2 Gestion des principaux risques ⁷

Le Groupe évalue régulièrement les risques exogènes et endogènes auxquels il est confronté, et en particulier ceux encourus du fait de la production et de la commercialisation de produits alimentaires. La gestion des risques liés à la qualité des produits et à la sécurité alimentaire est l'un des fondements de la culture du Groupe. Cette priorité est associée à la maîtrise du processus industriel et de son impact sur l'environnement.

De même, la maîtrise des risques juridiques, le respect de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires est l'une des composantes du dispositif de contrôle interne appliqué au sein du Groupe.

⁷ La présentation des facteurs de risques a été faite au chapitre 4.

En 2010, le Groupe a créé une direction des risques, assurances et immobilier afin de s'assurer que les risques auxquels l'entreprise peut être confrontée ne compromettent pas la réalisation de la stratégie décidée et de ses objectifs à court, moyen et long termes. La direction contribue également à la pérennité de l'entreprise par la maîtrise et la réduction de l'exposition des actifs matériels et immatériels. Cette direction a mené à bien un projet de cartographie des risques Groupe pour ensuite mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires à la gestion de ces risques.

Elle est également chargée de la gestion d'un programme d'assurances international, intégrant l'ensemble des filiales du Groupe (polices dommages / pertes d'exploitation, responsabilité civile, transport, crédit clients). Auparavant, la gestion des assurances était confiée à la direction juridique.

Les risques inhérents aux activités du Groupe sont pris en compte dans l'élaboration des budgets et la détermination des objectifs alloués au Groupe et à ses filiales.

16.6.3 Procédures de contrôle interne mises en place

Les procédures de contrôle interne mises en place sont fondées sur l'adéquation entre le niveau de contrôle et les enjeux et objectifs du Groupe.

16.6.3.1 Sécurité alimentaire et réglementation produit

La direction qualité et réglementation Groupe (DQRG) créée en 2009 et rattachée à la Direction Industrielle et Technique Groupe (DITG), a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de la chaîne alimentaire, des fournisseurs aux consommateurs.

La DQRG est principalement chargée :

- des politiques et de la stratégie préventive du Groupe Bel en matière de sécurité alimentaire et de la coordination des actions qui en découlent,
- des processus d'anticipation des risques alimentaires et de prévention des crises,
- de la gestion des alertes et des crises,
- de la construction d'un système de veille fondé notamment sur un reporting des filiales,
- de la participation à des réseaux de professionnels dédiés à la sécurité alimentaire.

Elle est également garante du respect des obligations réglementaires attachées aux produits, notamment en termes de composition, d'étiquetage, d'emballage, de publicité, de nutrition et de régimes douaniers.

Elle définit par ailleurs :

- les plans de surveillance mis en œuvre par les entités industrielles ;
- la qualité du système de traçabilité amont, aval, et composants/composés.

En outre, elle s'assure :

- de la mise en œuvre des politiques définies, en particulier en ce qui concerne les processus d'analyse des risques alimentaires lors des étapes de production (HACCP, référentiels Hygiène, ...) tant par les sites Bel que par les fournisseurs ou sous-traitants,
- du pilotage des actions et de l'accompagnement nécessaire conduisant les sites et structures aux niveaux attendus de sécurité alimentaire y compris par la certification des systèmes de management de la sécurité alimentaire,
- de la construction et du pilotage d'un système de reporting permettant l'évaluation permanente de notre maîtrise des processus garantissant la sécurité alimentaire.

Les référentiels et procédures à appliquer sont réunis dans une base intranet unique (portail sécurité alimentaire et qualité) partagée avec l'ensemble des acteurs et fonctions concernés.

16.6.3.2 Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Groupe Unibel s'est doté d'une politique qualité, hygiène, sécurité environnement, transmise à l'ensemble du personnel et partagée avec nos prestataires. Le développement de cette politique est assuré par les directions corporate concernées (direction industrielle et technique Groupe, direction des ressources humaines, direction recherche et innovation marques,...) et est décliné par les directions opérationnelles locales (pays, usines,...) pour une mise en œuvre associant au plus près chaque collaborateur du Groupe.

Le Groupe Unibel s'est engagé dans la certification ISO 9001-2000 de ses établissements français ainsi que de ses principaux sites étrangers et s'engage dans une démarche de certification ISO 14001. Dans ce cadre, il poursuit sa politique d'amélioration continue de l'ensemble des processus de production et de distribution de ses produits.

Les responsables opérationnels bénéficient de l'expertise de fonctions dédiées dans les domaines qualité et hygiène, ainsi que sécurité et environnement. Ces fonctions s'assurent notamment que les dispositifs de production mis en œuvre répondent aux normes, aident les maîtrises d'ouvrage, comparent les procédures industrielles aux meilleures pratiques du Groupe et du secteur, et collaborent avec les assureurs du Groupe. Le Groupe Unibel continue d'investir dans des mesures visant à réduire les atteintes à l'environnement, qui sont décrites dans le présent document de référence.

16.6.3.3 Commercialisation

Le Groupe a renforcé le processus de validation des engagements contractuels significatifs. Cette validation est réalisée en coordination avec les directions commerciales concernées et la direction juridique, voire les conseils locaux.

Les documents publiés à l'attention des consommateurs, ainsi que les opérations publicitaires ou promotionnelles sur les marques internationales, sont également soumis à un contrôle renforcé de la direction juridique du Groupe, avec pour objectif de s'assurer que la communication est loyale et responsable à l'égard de ses consommateurs et concurrents. Les actions marketing des filiales étrangères pour leurs propres marques, sont menées par le management local, avec le support de la direction juridique ou de conseils locaux.

16.6.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont définies et arrêtées au niveau du Groupe Bel puis déclinées dans les différentes entités et/ou filiales du Groupe. Unibel bénéficie et applique ainsi l'ensemble des procédures du Groupe Bel.

Dans ce contexte, Unibel s'appuie sur la fonction comptable et financière du Groupe Bel pour l'élaboration et le traitement de sa propre information comptable et financière.

16.6.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière du Groupe Bel

La direction administrative et financière est placée sous l'autorité du Directeur général délégué. Elle s'articule maintenant de la manière suivante :

- direction administrative et financière corporate,
- direction administrative et financière des zones,
- direction des systèmes d'information.

La direction administrative et financière définit la stratégie financière du Groupe Bel. Elle est en charge de développer les outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (processus budgétaire, ré estimé, reportings mensuels ...).

- Direction administrative et financière corporate

16.6.4.2 Les fonctions suivantes sont rattachées à la direction administrative et financière corporate :

- direction du contrôle financier ;
- direction de la fiscalité ;
- direction de la trésorerie ;
- direction du contrôle de gestion industriel.

- Direction du contrôle financier

La direction du contrôle financier est responsable de la production de l'ensemble des informations financières consolidées du Groupe, tant sur le plan de la consolidation statutaire que de la consolidation des données de gestion.

Le service du contrôle financier prépare et reporte mensuellement au comité de direction les indicateurs de performances de gestion du Groupe dans le cadre d'un format spécifiquement adapté à l'activité du Groupe et élaboré en interne.

Ce service a également la responsabilité de l'animation du processus budgétaire et des différents ré estimés réalisés dans l'année. Il a en charge la rédaction et la mise à jour des procédures financières mises en ligne sous intranet. Il est

responsable des différents plans de comptes déployés dans les différents outils de gestion du Groupe (comptabilité et gestion).

– Direction de la fiscalité

Cette direction est chargée de la définition et de la mise en application des procédures liées à la réglementation et des stratégies fiscales du Groupe Bel.

Son périmètre d'intervention concerne aussi bien les problématiques Groupe que la maîtrise des procédures et des risques fiscaux potentiels liés aux particularités de la réglementation des différents pays dans lesquels le Groupe Bel est implanté. Son action est coordonnée avec les directeurs financiers de zones et de filiales.

– Direction de la trésorerie

Cette direction est responsable de la gestion de l'ensemble des opérations de trésorerie effectuées dans le Groupe Bel. Elle a notamment la responsabilité de proposer à la direction administrative et financière les politiques et techniques financières permettant au Groupe Bel de se couvrir contre les fluctuations des devises et des taux, auxquelles le Groupe Bel est fortement soumis du fait de son activité et de ses implantations internationales.

Le Groupe Bel a mis en place une politique de change centralisée visant à couvrir en grande partie le risque budgétaire sur les achats et ventes des principales devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaines. En outre, une politique de couverture de taux couvre largement le risque de hausse de taux d'intérêts sur emprunts. De plus, une politique de centralisation de la trésorerie (cash pooling) a été développée dans les pays autorisant une telle pratique.

Une politique de couverture partielle des matières premières a aussi été déployée progressivement depuis 2008 sur la zone Amériques.

– Direction du contrôle de gestion industriel

Ce service est chargé de coordonner les activités de contrôle de gestion industriel des zones et usines en collaboration avec les directeurs administratifs de zones et de filiales. Il définit, en collaboration avec les zones et la direction industrielle et technique du Groupe, les principaux indicateurs de suivi de la performance mensuelle des sites industriels. Un reporting mensuel destiné à la direction générale du Groupe permet de consolider les différentes analyses réalisées.

Il définit en collaboration avec les directions industrielles et financières de zones, le cadre du processus budgétaire et des différents ré estimés.

- Direction administrative et financière des zones

Avec la création des bassins géographiques, il a été décidé d'allouer des ressources administratives et financières propres aux zones. Celles-ci sont en charge d'animer et contrôler l'ensemble des ressources financières des filiales du Groupe placées sous leur supervision.

Des réunions bimestrielles avec le Directeur général délégué, les directeurs financiers de zone et les responsables des départements de la direction administrative et financière corporate permettent d'assurer un suivi des chantiers de progrès engagés par la fonction.

Les directeurs financiers de zone sont chargés de mettre en œuvre la stratégie financière décidée par le Groupe.

– Direction des systèmes d'information

Les systèmes d'information sont centralisés et gérés pour le Groupe Bel par la direction des systèmes d'information rattachée à la direction administrative et financière.

A partir de 2007, le Groupe Bel a commencé la mise en place du logiciel SAP dans les sociétés néerlandaises du Groupe. Le déploiement s'est poursuivi en 2008 et 2009 dans de nombreuses filiales (France, Grande Bretagne, Pologne, Maroc, Egypte,...). En 2010, ont basculé dans le périmètre SAP les filiales italienne, espagnole, suisse, allemande, canadienne et américaine. Fin 2010, près de 85 % de l'activité du Groupe utilise la solution SAP. Les filiales algérienne et vietnamienne devraient utiliser la même solution courant 2011.

Les autres filiales du Groupe continuent pour le moment d'utiliser des systèmes spécifiques, en attendant d'être remplacés par les systèmes Groupe à terme, à l'exclusion de certains pays qui conserveront un système local.

Concernant l'élaboration des comptes consolidés, le Groupe Unibel utilise la version HFM du logiciel Hyperion pour établir ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS. Les comptes de gestion sont aussi produits sous Hyperion.

16.6.4.3 Arrêtés annuels et semestriels des comptes consolidés du Groupe Unibel

Le Groupe Unibel établit des comptes consolidés semestriels au 30 juin et annuels au 31 décembre de chaque année.

Les filiales établissent des comptes retraités pour les besoins de la consolidation conformément aux règles comptables du Groupe et dans le cadre des instructions émises par la direction du contrôle financier.

Les principales options d'arrêtés et les estimations comptables significatives sont anticipées et définies par le Groupe. Une documentation précise des options retenues est conservée par la direction du contrôle financier.

16.6.4.4 Organisation des autres organes de contrôles des directions centrales

D'autres directions centrales participent au processus de contrôle d'accompagnement des opérations :

– Direction juridique

Cette direction est responsable de la sécurité juridique des opérations effectuées par le Groupe Bel. Elle est placée sous l'autorité du Directeur général délégué.

Elle a notamment la responsabilité de veiller à la sécurité juridique de l'ensemble des engagements du Groupe, que ce soit en France ou à l'étranger. Elle s'appuie, le cas échéant, sur l'expertise de conseils extérieurs pour des problématiques juridiques particulières ou liées à des réglementations locales. Dans le cadre de ses missions, elle intervient en amont avec une activité de conseil auprès de la direction générale et des différentes directions de zones et des filiales du Groupe, elle est aussi responsable de la gestion des éventuels contentieux. Elle veille également à la protection juridique des marques du Groupe et à la conformité des réglementations économiques et financières.

- Direction des risques Groupe, assurances et immobilier

Cette direction s'appuie sur un comité opérationnel des risques et s'assure que les risques auxquels l'entreprise est confrontée ne compromettent pas la réalisation de la stratégie décidée et de ses objectifs à court, moyen et long terme. En outre, elle contribue à maîtriser et réduire l'exposition des actifs matériels et immatériels afin d'assurer la pérennité de l'entreprise. Cette direction a mené à bien un projet de cartographie des risques Groupe pour ensuite mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires à la gestion de ces risques.

Elle est également chargée de la gestion d'un programme d'assurances international intégrant l'ensemble des filiales du Groupe (polices dommages / pertes d'exploitation, responsabilité civile, transport, crédit clients). Auparavant, la gestion assurances était confiée à la direction juridique.

– Direction de l'audit interne

Le Groupe Bel est doté d'une direction de l'audit interne Groupe, rattachée directement au président du comité d'audit.

Cette direction évalue la fiabilité des systèmes de contrôle interne mis en place par le management tant au niveau des fonctions centrales que dans les filiales françaises et étrangères.

Les travaux effectués sont réalisés conformément aux normes et pratiques d'audit interne en vigueur.

Les missions effectuées ont principalement pour objet de promouvoir un fonctionnement satisfaisant du contrôle interne des risques opérationnels, d'examiner la fiabilité des comptes des filiales et également d'améliorer l'efficacité des opérations.

La direction de l'audit interne Groupe rend compte de l'avancement de ses travaux et présente ses conclusions et recommandations lors des réunions du comité d'audit qui se tiennent quatre ou cinq fois par an. Elle établit des rapports écrits reprenant les dysfonctionnements observés et les recommandations émises à l'attention des responsables opérationnels, ainsi que le suivi de ces recommandations.

L'équipe d'audit interne Groupe est normalement composée d'un directeur et de trois auditeurs.

16.6.4.5 Perspectives et plan d'actions mis en place par le Groupe en matière de contrôle interne

Le Groupe a poursuivi et renforcé les plans d'actions déjà engagés afin d'améliorer la maîtrise de son contrôle interne et notamment :

- mise en place du projet PACE (Processus d'Accélération de la Collaboration d'Entreprise) portant sur la refonte du système d'information du Groupe. Le déploiement du progiciel SAP, initié aux Pays-Bas, a été poursuivi en France, Belgique, Grande-Bretagne, Suède, République tchèque, Pologne, Slovaquie, Maroc, Egypte, Suisse, Italie, Allemagne, Espagne, Etats-Unis et Canada. Deux nouveaux pays devraient utiliser la solution SAP en 2011 (Vietnam et Algérie) ;
- formalisation de règles et procédures permettant une meilleure maîtrise des processus opérationnels : ces informations sont disponibles en ligne sur le site informatique du Groupe et sont actualisées régulièrement en français et en anglais ;
- renforcement de l'organisation opérationnelle par zone avec un contrôle accru de la part des directeurs financiers de zone sur les filiales et les équipes.

16.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société UNIBEL**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société UNIBEL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Alain PONS

Philippe AGNELLET

17 SALARIÉS

- Plan du chapitre :
- 17.1 Ressources humaines et responsabilité sociale
 - 17.2 Participations et stock options
 - 17.3 Participation des salariés au capital
 - 17.4 Aspects sociaux des sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France

17.1 Ressources humaines et responsabilité sociale

Les chiffres présentés ci-dessous sont communiqués sous réserve et avant finalisation des bilans sociaux.

17.1.1 Politique générale

Jusqu'à présent, la Direction des Ressources Humaines (RH) s'est concentrée sur la mise en place de politiques, processus, outils et expertise adaptés aux différents domaines RH tels que rémunération, formation, évaluation, gestion des carrières... Elle s'est aussi focalisée sur la définition du nouveau modèle de management de Bel, sur la transformation -en 2 étapes- de l'organisation de Bel et sur le recrutement de nouveaux executives performants notamment pour occuper des fonctions dans nos marchés émergents.

Le Groupe s'est fixé 5 orientations stratégiques majeures d'ici 2015, dont un programme global transformation appelé People First qui vise à proposer aux femmes et aux hommes du Groupe des opportunités d'évolution significative dans un environnement porteur de sens. Ce programme s'articule autour de 4 axes clés et repose sur l'engagement de l'entreprise, du collaborateur et du management :

Axe 1. S'accomplir au travail

Le Groupe veut créer un environnement de travail approprié où chacun a le sentiment qu'il contribue au succès de l'entreprise d'une manière autonome, responsable et engagée.

Axe 2. Grandir Ensemble

Le Groupe souhaite développer ses collaborateurs par l'approche 3E : Expérience, Education, Exposition. Il souhaite être reconnu comme une véritable fabrique de talents dans le secteur des biens de consommation.

Axe 3. Partager le succès du Groupe

Le Groupe souhaite que ses collaborateurs, en tant que principales parties prenantes de l'entreprise, reçoivent un juste retour sur la valeur ajoutée qu'ils ont contribué à créer, en mettant en place une politique de rémunération juste et compétitive.

Axe 4. Travailler dans une BEL entreprise

Le Groupe veut fournir à chacun des conditions de travail qui font de Bel un lieu de travail plaisant.

Ces axes feront l'objet en 2011 de plans d'actions élaborés par les différentes filiales du Groupe. Cet exercice sera facilité par la mise en œuvre d'une enquête d'opinion permettant de mesurer les perceptions des collaborateurs au regard des ambitions du Groupe.

Effectifs

Au 31 décembre 2010, le Groupe Unibel comptait au total 11 334 salariés à travers le monde, dont 8 salariés au sein d'Unibel S.A. (hors mandataires sociaux). Unibel n'étant pas soumis individuellement à l'obligation d'établir un bilan social, les données sociales ci-après sont chiffrées au niveau du Groupe Fromageries Bel ; au demeurant, la prise en compte des données spécifiques à Unibel S.A. ne modifierait pas significativement ces chiffres.

Le tableau ci-dessous indique leur répartition par zone géographique :

	2008	2009	2010
Europe de l'Ouest	7.641	7.112	4.884
Europe de l'Est			1.752
Amérique	402	616	621
Bel International	3.789	3.792	4.069
TOTAL	11.832	11.520	11.326

La répartition pour les sociétés françaises est la suivante :

Sociétés françaises	2008	2009	2010
Ouvriers	2.294	2.215	2.119
Hommes	1.616	1.573	1.520
Femmes	678	642	599
Employés	268	243	231
Hommes	50	42	41
Femmes	218	201	190
Techniciens, Agents de maîtrise	562	529	530
Hommes	312	295	289
Femmes	250	234	241
Cadres	630	608	611
Hommes	368	344	340
Femmes	262	264	271
Total	3.754	3.595	3.491

	2008	2009	2010
Part des effectifs France dans les effectifs Groupe Bel	31,70%	31,21%	30,82%

Sur la période 2009 à 2010, l'effectif temporaire (CDD et intérimaires) a représenté 11,04 % de l'effectif total en moyenne, dont 10,94 % pour l'année 2010.

17.1.2 Politique sociale

Le Groupe Bel se conforme aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail et aux lois nationales concernant la sécurité, la protection sociale, la durée du travail, la rémunération minimum, la liberté d'association et d'expression, le droit de négociations collectives ainsi que l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et des pratiques discriminatoires.

17.1.2.1 Sécurité

La politique du Groupe Bel concerne l'ensemble des salariés quel que soit leur statut.

Les principaux indicateurs sont pour la France :

- le taux de gravité des accidents qui exprime le nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail et qui s'élève, en moyenne pour 2009 à 0,63 et à 0,66 pour l'année 2010 ;

- le taux de fréquence des accidents qui indique le rapport entre le nombre d'accidents du travail et la durée du temps de travail. Pour 2009, le taux de fréquence s'élève à 9,70 en moyenne et à 4,25 pour l'année 2010.

En outre, en 2010, 4 200 milliers d'euros ont été consacrés en France (hors société Boursin) à des investissements en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, majoritairement au sein des sites industriels.

Les leviers d'action mis en œuvre au sein du Groupe Bel, sont les suivants :

- o le management de la sécurité par l'engagement des équipes d'encadrement sur le terrain, par la formation et l'information continue ;
- o la réalisation d'audits permettant d'analyser les risques inhérents aux situations professionnelles et d'y adapter les plans d'action ;
- o l'implication de toutes les parties prenantes, internes et externes au Groupe Bel, dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire est un objectif prioritaire du Groupe Bel.

Chaque établissement du Groupe Bel en France comporte un CHSCT (comité d'hygiène et sécurité des conditions de travail) qui joue un rôle actif en matière de préconisation et sensibilisation en matière d'hygiène et sécurité. Il est procédé régulièrement sur ces établissements à des contrôles et audits réglementaires en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

17.1.2.2 Protection sociale

Le Groupe Bel développe une politique sociale conformément aux lois et réglementations nationales sur les domaines suivants :

- o avantages sociaux ;
- o santé.

17.1.2.3 Temps de travail

Le Groupe Bel respecte les législations de chaque pays dans lequel il est implanté.

En ce qui concerne les sociétés françaises du Groupe Bel (hors société Boursin), des accords d'aménagement et de réduction du temps de travail permettent à la totalité des ouvriers et employés de bénéficier d'un temps de travail inférieur ou égal à 35 heures. Les techniciens et agents de maîtrise ont un temps de travail mensualisé de 160,95 heures, la force de vente a un temps de travail annualisé de 1 697 heures.

Les cadres travaillent 213 jours annuellement depuis le 1^{er} janvier 2005.

La négociation de ces accords a permis d'améliorer les organisations, apportant plus de flexibilité, d'adaptation et de productivité.

17.1.2.4 Rémunérations

La politique du Groupe Bel est de faire de la rémunération un outil de management au service de sa stratégie.

En ce qui concerne les managers, le Groupe Bel construit sa politique de rémunération cible au regard des médianes marché de la grande consommation dans un pays donné.

La rémunération est déterminée par le niveau de responsabilité et la contribution de chaque salarié aux résultats. Elle comprend une part fixe (salaire de base complété par des avantages sociaux) et une part variable basée sur la performance individuelle et sur les résultats de l'entreprise.

Les rémunérations des salariés non-cadres sont gérées par chaque filiale, selon les mêmes principes de respect des bonnes pratiques de rémunération dans un pays donné pour des activités équivalentes et des entreprises comparables.

Les frais de personnel des sociétés françaises du Groupe Bel sont indiqués dans le tableau suivant :

Frais de personnel des sociétés françaises (euros)	2008	2009	2010
	192 036 469	195 905 000	194 793 583

En ce qui concerne les sociétés françaises du Groupe Bel, les rémunérations mensuelles moyennes, salaire de base plus ancienneté, sont indiquées dans le tableau suivant :

(Euros)		2008	2009	2010
Cadres	Homme	5,648	5,427	5,571
	Femme	4,317	4,369	4,479
Techniciens / Agents de maîtrise	Homme	2,489	2,573	2,612
	Femme	2,379	2,463	2,543
Employés	Homme	1,865	1,911	1,968
	Femme	1,819	1,854	1,969
Ouvriers	Homme	1,673	1,721	1,770
	Femme	1,550	1,586	1,671

17.1.2.5 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Cinq organisations syndicales sont présentes au sein de l'unité économique et sociale (UES) regroupant en France les sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France :

- CFDT
- CGC
- CGT
- FO
- UNSA

14 accords ont été conclus en 2010 au sein des Fromageries Bel en France (hors société Boursin) dont 4 au sein de l'unité économique et sociale, notamment :

- deux accords issus des négociations annuelles obligatoires, l'un concernant le personnel ouvriers / employés et le second pour le personnel de l'encadrement ;
- un accord portant sur la participation et un avenant.

17.1.2.6 Contrats de participation et d'intéressement aux Fromageries Bel

Un accord de participation a été signé pour l'année 2010 pour l'unité économique et sociale (UES) regroupant en France les sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France, accord auquel a adhéré la société Boursin. Comme les années précédentes, la formule de calcul retenue dans l'accord comprend la formule légale et une formule dérogatoire, la plus favorable étant appliquée.

Depuis 2010, à la date du versement, la participation est, au choix du salarié, disponible ou placée dans un plan d'épargne entreprise.

Un nouvel accord d'intéressement valable pour 3 ans, applicable sur les exercices 2009, 2010 et 2011, a été signé afin d'associer les salariés aux performances et au développement de l'entreprise.

Bel a choisi de fonder ce dispositif sur des critères d'amélioration objectivement mesurables et qui couvrent le plus largement possible et de façon équilibrée les différentes priorités du Groupe : sécurité au travail, performance commerciale, impact de nos activités sur l'environnement et performance économique de l'entreprise.

Le montant de l'intéressement varie donc en fonction de l'accomplissement de ces critères qui permettent d'apprécier les performances de l'entreprise sous un angle commun.

A la date du versement, l'intéressement est, au choix du salarié, disponible ou placé dans un plan d'épargne entreprise.

17.1.2.7 Responsabilité sociale

Le Groupe Bel a adhéré en 2003 au Pacte Mondial et s'engage à en respecter ses principes dans tous les pays où il opère.

Il publie régulièrement ses résultats au regard des indicateurs requis par la loi.

Au sein des sociétés françaises du Groupe Bel (hors Boursin), les œuvres sociales sont gérées par les comités d'établissement présents dans chaque établissement, qui contribuent au financement de ces œuvres à raison de 1,44 % de la masse salariale.

Les comités d'établissement emploient ce budget à diverses actions, dont notamment, les mutuelles, la restauration collective, l'organisation des voyages, le financement d'activités de loisirs ou la participation aux frais de garde d'enfants.

La prévention de la santé et de la sécurité des collaborateurs est la priorité du Groupe. Ainsi, de multiples actions ont été entreprises en 2010 :

- Mise en place d'un logiciel de suivi des accidents du travail permettant une meilleure analyse (mise en œuvre France 2010, projet 2011 Portugal et Hollande).
- Former les collaborateurs au jeu défi sécurité (mise en œuvre France 2010, projet 2011 Espagne).
- Lettre sécurité mensuelle (mise en œuvre France dans tous les sites).
- Création d'un poste de coordinateur sécurité (mise en œuvre France).
- Signature d'une charte sécurité (mise en œuvre France).
- Lancement d'un démarche Bien vivre au Travail (mise en œuvre France).
- Réalisation d'audits sécurité réguliers (mise en œuvre Hollande, France 2011).

Emploi et insertion des travailleurs handicapés en France

Les différents établissements français emploient des salariés handicapés. Ils confient des travaux à des ateliers protégés et versent une contribution à l'AGEFIPH.

Les données pour les sociétés françaises hors Boursin sont les suivantes :

Années	Nombre de salariés handicapés	Travaux en atelier protégé (etp*)
2008	151	5,81
2009	117	15
2010	122	17

* équivalent temps plein

Un diagnostic a été réalisé concernant la situation d'emploi des travailleurs handicapés au sein des sociétés françaises du Groupe Bel. Il a été suivi de l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'accompagnement et à la sensibilisation des opérationnels, au recrutement et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, à la sous-traitance auprès du secteur protégé et enfin à l'accessibilité aux locaux et aux postes de travail. Ce plan d'action fera l'objet d'une convention et d'un financement avec L'Agefiph.

17.1.2.8 Accompagnement des restructurations

Dans le cadre de la restructuration de leurs activités, certaines sociétés du Groupe Bel peuvent procéder à des réductions de personnel par voie de départs volontaires et de plans de sauvegarde de l'emploi.

Afin d'aider les salariés touchés par ces mesures, le Groupe Bel met en place des plans spéciaux d'aide et de reclassement dans les régions concernées.

La politique du Groupe Bel est de ne jamais laisser un salarié seul face à un problème d'emploi.

A cet effet, il recourt à deux types de dispositifs :

- des solutions internes, à travers un dispositif d'aide à la mobilité géographique, comprenant, à titre d'exemple, une prime de mobilité, une indemnisation en cas de perte de salaire, l'organisation d'un voyage de reconnaissance dans la ville d'accueil pour le salarié et sa famille, ainsi que pour le conjoint, la prise en charge d'une aide à la recherche d'emploi ;
- des solutions externes, pour les salariés non mobiles ou lorsque les opportunités internes ne sont pas adaptées, soit par une aide à la création d'entreprise, soit par un reclassement dans des entreprises locales, via la constitution et l'animation "d'antenne-emplois".

Afin de compenser la perte d'activité économique régionale, le Groupe Bel entreprend des actions visant à construire durablement l'emploi dans les régions concernées. Il y consacre des moyens financiers spécifiques qui permettent de proposer aux repreneurs des solutions avantageuses.

17.1.2.9 Impact économique du Groupe dans les pays émergents

Depuis quelques années, le Groupe Bel s'implante dans certains pays émergents, dans lesquels il produit localement, à destination du marché local.

Les filiales situées dans ces pays bénéficient de programmes de formation, de nombreux transferts technologiques et se dotent d'équipements industriels modernes.

L'innovation dans les pays émergents est facilitée par le transfert des savoir-faire par les centres de recherche et développement du Groupe Bel à Lons et Vendôme qui travaillent en collaboration avec les équipes locales.

L'innovation porte sur les produits, la maîtrise de la qualité et les processus de fabrication.

17.1.3 Formation

La formation a pour objectif de développer les compétences, diffuser une culture d'excellence et transférer les savoir-faire.

Les sociétés du Groupe Bel participent à la formation professionnelle par :

- l'emploi concomitant à une formation théorique (apprentissage, qualification, adaptation, stage) de jeunes salariés ;
- la participation des salariés à des stages de formation en intra ou inter entreprises tout au long de leur carrière, et plus particulièrement au sein de son université d'Entreprise « Campus » ;
- l'organisation d'une formation interne permanente dite "formation au poste de travail".

Sociétés France

Années	Nombre d'heures formation*	% masse salariale*
2008	46.877 soit 12.65h / salarié	2.78%
2009	53.001 soit 15.20h / salarié	2.75%
2010	54.579h soit 15.63h / salarié	2.75%

* Ces données sont estimées, elles sont communiquées sous réserve et avant finalisation des bilans sociaux.

En 2001, le Groupe Bel a créé le label Campus.

Sous ce label sont proposées des formations Métier et Management pour aider à réaliser des objectifs du Groupe et favoriser la croissance.

Les programmes Campus ont pour objectif de :

- développer les compétences des collaborateurs,
- accompagner les changements d'organisation,
- partager de bonnes pratiques et favoriser les échanges d'expériences,
- faire partager et diffuser les valeurs du Groupe Bel,
- favoriser l'internationalisation.

Les programmes Campus concernent l'ensemble des cadres du Groupe Bel et se déroulent prioritairement en anglais.

17.2 Participations et stock options

Les indications sur les actions Unibel détenues, directement et indirectement, par les mandataires sociaux et les membres de leur famille figurent au § 18.1.

Il n'existe aucune action, ni aucune option sur action attribuée aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société en dehors de celle effectuée dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2006 ; le Directoire du 13 juin 2006 a attribué gratuitement 7 800 actions Unibel au personnel salarié et aux mandataires sociaux non-familiaux de la société. A l'issue de la période d'acquisition de 2 ans, en juin 2008, les conditions de présence étant remplies, les actions ont été transférées aux bénéficiaires ; la période d'indisponibilité de 2 ans supplémentaires s'est terminée en juin 2010.

Par ailleurs, la filiale Fromageries Bel a mis en place à partir de 2007 des programmes d'attribution gratuite d'actions (AGA).

Le premier programme, mis en place par le conseil d'administration du 30 avril 2007 a permis, en fonction des performances atteintes d'attribuer à 43 bénéficiaires, dont 2 mandataires sociaux, 3 380 actions Fromageries Bel ; le délai d'indisponibilité est de deux ans, arrivant à échéance fin avril 2011.

En mai 2008, Fromageries Bel a décidé un 2° plan d'AGA, qui a porté sur 10 620 actions d'une valeur unitaire de 195,97 €, au profit de 56 bénéficiaires, dont deux mandataires sociaux bénéficiaires de 1 170 actions et dont 3 930 actions au profit des 10 salariés de la société, dont le nombre d'actions gratuites est le plus élevé.

La durée de la période d'acquisition de ce 2° plan a été fixée à trois ans, à l'issue desquels les actions seront transférées aux bénéficiaires présents dans le Groupe, dans la mesure où les conditions de performance définies selon quatre critères appréciés à la fois pour 2009 et 2010 : chiffre d'affaires en valeur, ratio résultat opérationnel /chiffre d'affaires, ratio free cash-flow / chiffre d'affaires, rentabilité des capitaux employés, seront réalisés.

Le 26 août 2009, la société Fromageries Bel a décidé un 3° plan d'AGA, qui a porté sur 11 515 actions d'une valeur unitaire de 112,70 €, au profit de 69 bénéficiaires, dont un mandataire social bénéficiaire de 420 actions et dont 3 860 actions au profit des 10 salariés de la société, dont le nombre d'actions gratuites est le plus élevé.

La durée de la période d'acquisition de ce 3° plan a été également fixée à trois ans, à l'issue desquels les actions seront transférées aux bénéficiaires présents dans le Groupe, dans la mesure où les conditions de performance définies selon deux critères appréciés à la fois pour 2010 et 2011 : ROCE (Return On Capital Employed, ou rentabilité du capital investi) et EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization, ou résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements) seront réalisés.

Le 24 mars 2010, un 4° plan d'AGA a été décidé par le Conseil d'administration des Fromageries Bel, portant sur 12 010 actions attribuées à 75 bénéficiaires dont un mandataire social pour 400 actions et dont 3 830 actions aux 10 plus importants salariés bénéficiaires du plan. Les conditions sont identiques à celles du plan 3 : trois ans de période d'acquisition, deux ans de période de conservation et des conditions de performance basées sur le ROCE et l'EBITDA des exercices 2011 et 2012.

Au 31 décembre 2010, 33 380 actions Fromageries Bel sont, après prise en compte des départs, encore susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ces 2°, 3° et 4° plans.

17.3 Participation des salariés au capital

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre participation des salariés au capital d'Unibel que celle évoquée au paragraphe précédent.

17.4 Aspects sociaux des sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France

Unibel, qui n'a que 8 salariés hors mandataires sociaux, n'est donc pas assujettie à l'obligation de produire un bilan social.

Les données complémentaires ci-dessous concernent la consolidation des sociétés Fromageries Bel SA et Fromageries Bel Production France SNC au sein d'une Unité Economique et Sociale pour ses effectifs français à fin 2010. Elles sont communiquées sous réserve et avant finalisation des bilans sociaux. Les données de la société Boursin ne sont pas intégrées dans les chiffres ci-dessous.

17.4.1 Effectifs

Voir section 17.1.1 Effectifs.

Avec une moyenne d'âge de **42,9 ans**, l'ancienneté s'élève globalement à **16,7 ans** (13,4 ans pour les Techniciens Agents de Maîtrise et les Cadres et 18,4 ans pour les Ouvriers et Employés).

L'absentéisme maladie est de **2,34 %** en moyenne sur l'année.

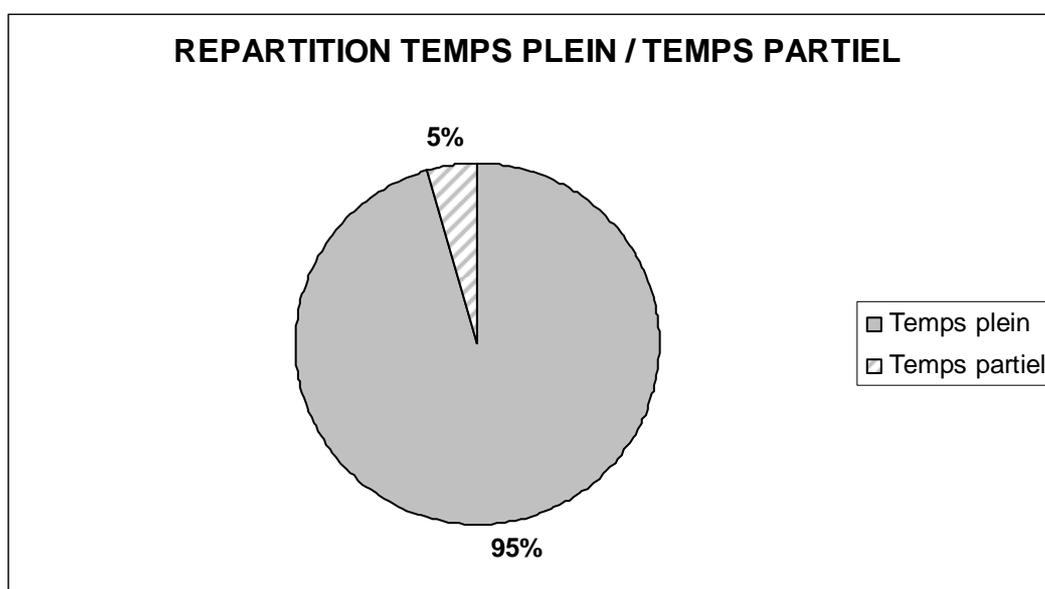
138 personnes ont été embauchées en 2010 dont **74** CDI (53 %).

46 licenciements individuels sont intervenus en 2010.

17.4.2 Main d'œuvre extérieure à la société

Le nombre d'heures travaillées par des intérimaires durant l'exercice 2010 s'est élevé à **644 495 heures**.
Sur une base de 152,25 h par mois (équivalent temps plein 35 h), cela représente un total de **355** personnes sur l'année.

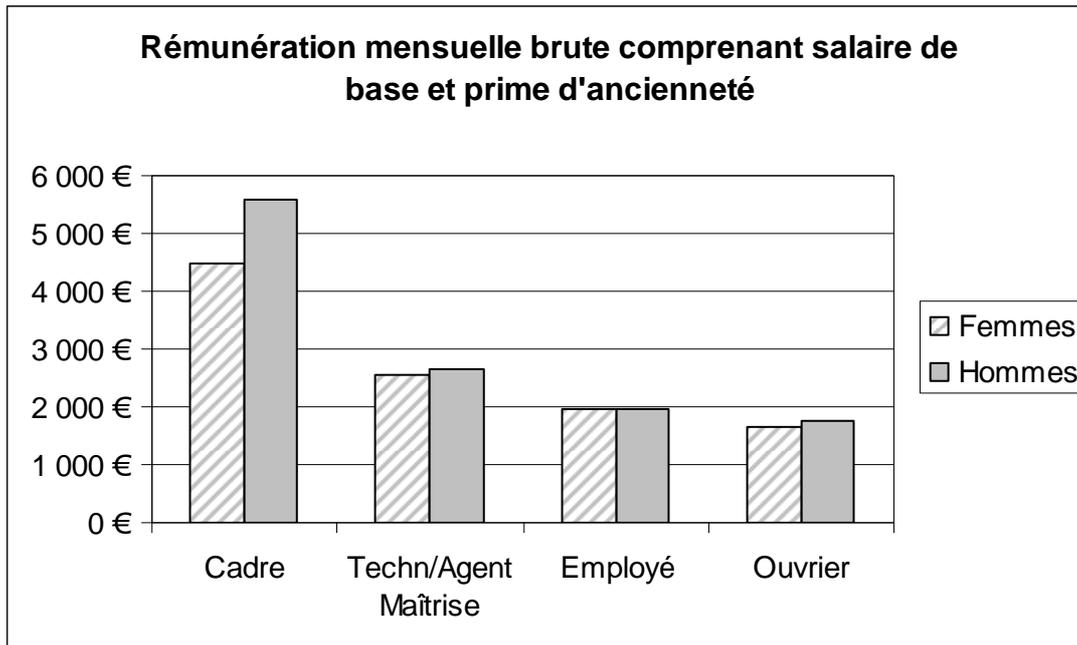
17.4.3 Temps de travail



En vertu des accords d'aménagement et de réduction du temps de travail en vigueur au sein des sociétés du Groupe en France, la totalité des Ouvriers et Employés a un temps de travail inférieur ou égal à 35 h.

1 642 salariés ont effectué **75 652** heures supplémentaires en 2010, pour une moyenne annuelle de **46** heures supplémentaires par salarié.

17.4.4 Rémunérations



Le taux de charge moyen catégoriel 2010 est de :

	Cadres	Techniciens Agents de Maîtrise	Employés	Ouvriers
Taux de charges 2010	53.14%	47.95%	45.07%	41.84%

17.4.5 Accord de participation et d'intéressement

Les informations relatives à tout accord prévoyant une participation des salariés et un dispositif d'intéressement aux résultats de l'entreprise, figurent au paragraphe 17.1.2.6 *Contrats de participation et d'intéressement* du présent document de référence.

17.4.6 Accès au plan d'épargne entreprise

La participation, lors du versement ou à l'issue d'un blocage de 5 ans sur des comptes courants, au choix du salarié, ainsi que l'intéressement peuvent être placés dans un Plan d'Epargne Entreprise (PEE).

Cinq fonds communs de placements (FCPE) sont proposés au personnel, l'un monétaire, le second obligataire, le troisième majoritairement actions, le quatrième diversifié actions/ obligations et le dernier en support diversifié actions / obligations / monétaires.

17.4.7 Sous-traitance

En France, pour les établissements industriels, la sous-traitance porte essentiellement sur des prestations de gardiennage, de nettoyage de locaux ou d'outils et de vêtements de travail, ou des actions de maintenance, notamment concernant les bâtiments. Dans ce cadre, des plans de prévention sécurité sont établis, tandis que des suivis de chantiers et audits fournisseurs sont organisés. Le personnel du Groupe Bel, en France et à l'étranger, est employé dans le respect des dispositions réglementaires propres à chacun des pays où sont implantées ses sociétés. Les réglementations mises en œuvre sont conformes aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

17.4.8 Impact territorial des activités du Groupe dans les domaines de l'emploi et du développement régional

Implanté au plus proche de ses marchés, Bel est concerné par les enjeux sociaux des communautés qui l'accueillent. Le Groupe est par ailleurs attentif à nouer des relations de partenariat avec les acteurs économiques et administratifs locaux et, le cas échéant, à les encourager eux-mêmes dans une démarche responsable.

Cette implication se traduit notamment par le développement de partenariats auprès des écoles (Promotion de BTS à la Cité Scolaire de Steunay pour l'usine de Cléry ; les Ecoles Nationales de l'Industrie Laitière), des petites entreprises innovantes (rôle de support et de conseil, usine d'Evron), des associations (Cap Emploi) et des institutions (Pôle Emploi).

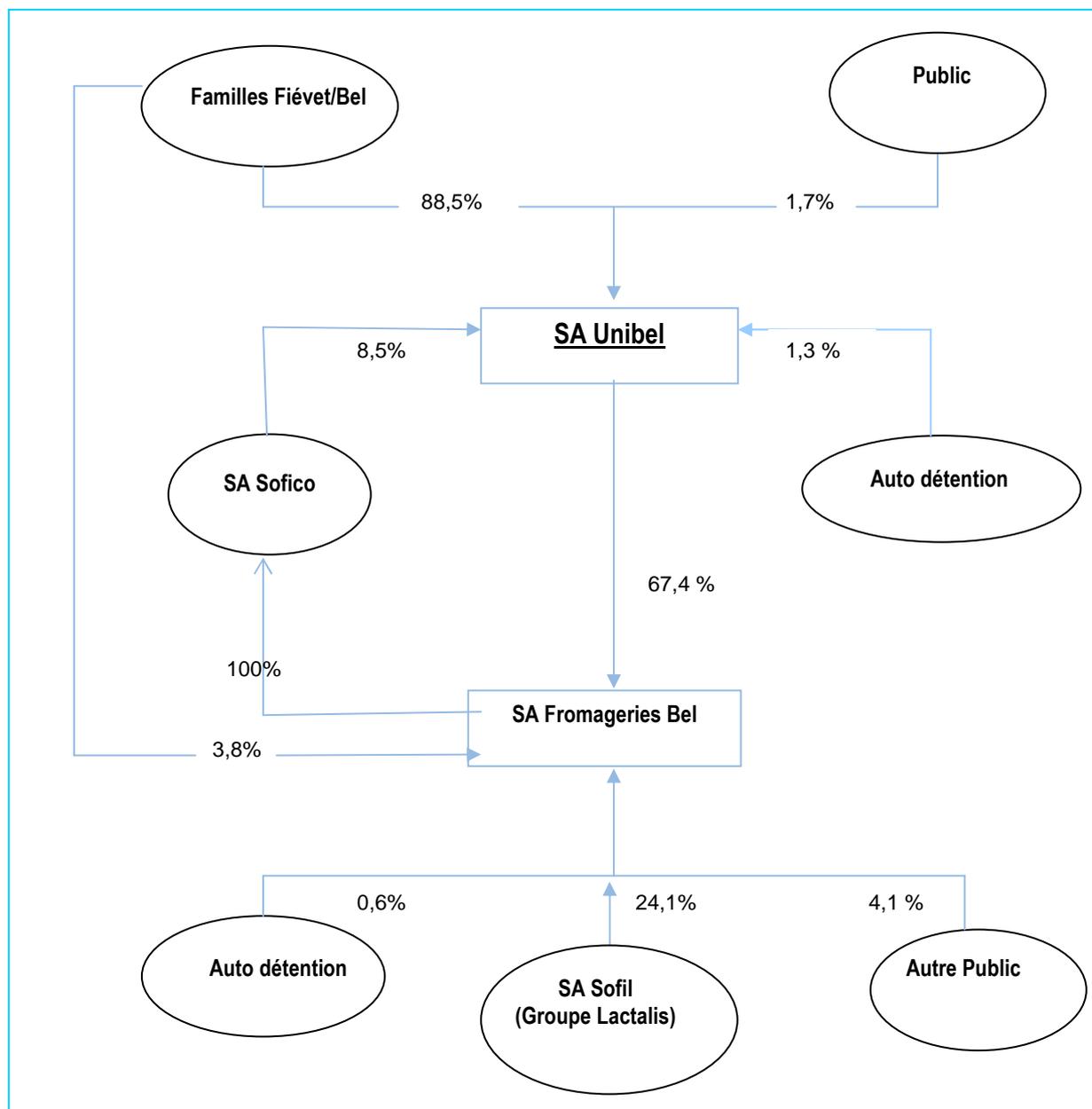
En 2010, un indicateur a été mis en place afin de mesurer l'impact économique et social des usines Bel sur leur territoire d'implantation que ce soit par l'emploi direct ou indirect (emplois induits : sous-traitance, intérim,...).

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES⁸

- Plan du chapitre :
- 18.1 Identité des principaux actionnaires
 - 18.2 Droits de vote
 - 18.3 Informations sur le contrôle du capital de la société
 - 18.4 Accord concernant un changement de contrôle
 - 18.5 Marché des titres de la société
 - 18.6 Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés au cours de 2010

18.1 Identité des principaux actionnaires

Structure actionnariale du Groupe au 31 décembre 2010



⁸ Ce chapitre fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

Actionnariat de la société au 31 décembre 2010

31 décembre 2010	actions	%	droits de vote "bruts"	%	votes en AG
Groupe familial Fiévet-Bel	2 055 473	<u>88.46%</u>	4 070 475	93.80%	98.98%
Public	40 650	<u>1.75%</u>	41 740	0.96%	1.02%
Autocontrôle (Sofico sa)	196 350	<u>8.45%</u>	-	0.00%	
Autodétention	31 099	<u>1.34%</u>	-	0.00%	
Total général	2 323 572	100.00%	4 339 664	100.00%	100.00%

nombre de droits de vote "nets" 4 112 215

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010.

97 % des actions sont nominatives et détenues par 41 actionnaires : 86,8 % des actions bénéficient d'un droit de vote double, après quatre années de détention nominative continue.

Au 1^{er} août 2008, la société avait identifié 322 actionnaires au porteur détenant 74 678 actions, sur 75 024 actions au porteur alors existantes.

Les membres de la famille Fiévet-Bel (branches Fiévet, Sauvin et Dufort) sont « Membres du Pacte » d'actionnaires publié par le Conseil des marchés financiers le 25 avril 2001 (décision n° 201C0435) et modifié en 2006 (décision AMF n°207C0010 du 2 janvier 2007) et 2010 ; en l'état actuel des reconductions, la plus prochaine échéance contractuelle de ce pacte est le 12 avril 2016.

Les Membres du Pacte exercent conjointement leurs droits de vote afin de mettre en œuvre une politique commune au niveau de la société Unibel et agissent de concert vis-à-vis de cette société au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce. Les cessions d'actions par les Membres du Pacte sont soumises à l'agrément préalable du Conseil de famille, si le cessionnaire est un tiers, et s'opèrent sous réserve du droit de préemption des Membres du Pacte, ainsi qu'il été vu au § 14.2.3 "Restrictions concernant la cession d'actions".

Dans le cadre des dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code Général des Impôts, il existe entre les Membres du Pacte, des engagements collectifs de conservation de deux ou six ans en cours de validité ; le dernier de ces engagements collectifs, portant sur 2.015.102 actions Unibel, arrivera à échéance le 27 décembre 2012, s'il n'est pas prorogé.

Parmi les membres du groupe familial, la société anonyme Comptoir Général des Fromagers Français, C.G.F.F., dépasse le seuil de 25% en capital et de 30 % en droits de vote, la société civile RFE les seuils de 20% en capital et 25% en droits de vote, la société anonyme les Cinéastes animaliers associés « CIANAS » le seuil de 10 % en capital et droits de vote. La société anonyme SOFICO, détenue en autocontrôle, détient plus de 5 % du capital.

Aucun autre actionnaire, à la connaissance de la société, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital d'Unibel.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31 déc. 2010		31 déc. 2009		31 déc. 2008	
	% capital	% droits de vote *	% capital	% droits de vote *	% capital	% droits de vote *
Groupe familial Fiévet-Bel	88,46 %	98,98 %	86,81 %	97,90 %	86,79 %	97,84 %
Public	1,75 %	1,02 %	3,44 %	2,10 %	3,54 %	2,16 %
Auto contrôle (SOFICO SA)	8,45 %		8,45 %		8,45 %	-
Autodétention	1,34 %		1,30 %		1,21 %	-
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,00 %

* les % de droits de vote sont calculés ici sur la base des seuls droits de vote exerçables en assemblée, donc hors autocontrôle et autodétention.

18.2 Droits de vote

Les actions nominatives peuvent donner un droit de vote double après 4 années d'inscription, dans les conditions fixées à l'article 16 alinéa IV des statuts :

.....

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées générales d'actionnaires.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- *à toute action nominative entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte au nom d'un même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne pendant une durée d'au moins quatre ans. Ce droit s'exercera lors de la première Assemblée suivant le quatrième anniversaire de la date de cette inscription en compte.*

- *et à toute action nominative distribuée gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de sommes inscrites aux comptes de primes d'émission, réserves ou report à nouveau, à raison d'actions anciennes auxquelles un droit de vote double est attaché.*

Le transfert de la propriété d'une action, la perte par son propriétaire de la nationalité française ou de sa qualité de membre ressortissant de l'Union Européenne font perdre à l'action le droit de vote double susvisé, sauf dans les cas prévus par la loi. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

18.3 Informations sur le contrôle du capital de la société

Les informations relatives à la nature du contrôle du capital de la société par le Groupe familial Fiévet-Bel figurent ci-dessus au § 18.1 « *Identité des principaux actionnaires* ».

L'appartenance à la famille des membres du Directoire et du Conseil de surveillance est indiquée au § 14.1 « *informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance* »

L'organisation du gouvernement d'entreprise mis en place chez Unibel est détaillé au § 16.4 « *Gouvernement d'entreprise* ».

Dans cette organisation, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

18.4 Accord concernant un changement de contrôle

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la société.

18.5 Marché des titres de la société

L'action Unibel est cotée sur Euronext Paris compartiment B, code ISIN : FR0000054215, mnémonique UNBL.

Le nombre d'actions cotées s'élève, depuis le 18 janvier 2006, à 2 323 572 actions.

	€				nombre de titres	volume en milliers d'euros
	plus haut	plus bas	dernier	prix moyen		
Année 2006	250.00 €	180.10 €	244.20 €	222.46 €	13 926	3 098.0 k€
Année 2007	295.00 €	212.00 €	288.00 €	267.34 €	7 649	2 044.9 k€
Année 2008	296.29 €	223.28 €	223.28 €	265.11 €	2 144	568.4 k€
janv-09	219.99 €	200.98 €	219.86 €	202.36 €	216	43.7 k€
févr-09	214.00 €	197.00 €	197.00 €	206.04 €	187	38.5 k€
mars-09	191.99 €	164.00 €	164.00 €	174.85 €	235	41.1 k€
avr-09	176.00 €	164.00 €	175.89 €	173.33 €	6	1.0 k€
mai-09	179.00 €	163.00 €	163.00 €	173.33 €	114	19.8 k€
juin-09	175.80 €	158.22 €	158.22 €	158.54 €	41	6.5 k€
juil-09	191.10 €	173.73 €	191.10 €	190.86 €	58	11.1 k€
août-09	208.99 €	173.00 €	208.99 €	175.08 €	61	10.7 k€
sept-09	229.86 €	185.00 €	185.00 €	187.59 €	527	98.9 k€
oct-09	202.00 €	185.00 €	202.00 €	186.30 €	54	10.1 k€
nov-09	198.99 €	198.88 €	198.88 €	198.98 €	108	21.5 k€
déc-09	190.01 €	180.00 €	180.20 €	186.26 €	406	75.6 k€
Année 2009	229.86 €	158.22 €	180.20 €	187.98 €	2 013	378.4 k€
janv-10	197.80 €	185.00 €	197.80 €	185.21 €	71	13.2 k€
févr-10	237.90 €	185.14 €	185.14 €	211.88 €	80	17.0 k€
mars-10	208.00 €	190.00 €	208.00 €	207.80 €	109	22.7 k€
avr-10	234.97 €	215.10 €	219.00 €	220.84 €	83	18.3 k€
mai-10	226.28 €	219.00 €	221.00 €	219.87 €	301	66.2 k€
juin-10	225.01 €	224.00 €	225.01 €	224.44 €	90	20.2 k€
juil-10	249.98 €	228.00 €	249.98 €	230.20 €	99	22.8 k€
août-10	248.86 €	227.00 €	248.49 €	237.63 €	59	14.0 k€
sept-10	269.00 €	244.98 €	269.00 €	251.54 €	130	32.7 k€
oct-10	269.00 €	269.00 €	269.00 €	269.00 €	981	263.9 k€
nov-10	270.00 €	241.00 €	269.00 €	260.36 €	413	107.5 k€
déc-10	295.90 €	265.00 €	295.89 €	275.00 €	188	51.7 k€
Année 2010	295.90 €	185.00 €	295.89 €	249.65 €	2 604	650.1 k€
janv-11	325.00 €	325.00 €	325.00 €	325.00 €	10	3.3 k€
févr-11	335.00 €	335.00 €	335.00 €	335.00 €	2	0.7 k€

(Source Nyse Euronext)

18.6 Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et assimilés au cours de 2010

Etat récapitulatif établi en application de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Dirigeant :	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations en milliers d'euros
		néant	

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Le conseil du 24 août 2010 a décidé de souscrire auprès de la société GSC une assurance chômage dirigeant au profit de Monsieur Bruno Schoch, membre du Directoire. UNIBEL a versé un montant de 10 822 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie avec la société FROMAGERIES BEL

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 28 août 2007, a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et la société FROMAGERIES BEL. L'objet de cette convention était l'octroi par votre société d'une avance de trésorerie mettant à la disposition de FROMAGERIES BEL un montant maximum de 25 000 000 euros.

Par un deuxième avenant, le Conseil de Surveillance du 13 novembre 2008 a supprimé la limite de 25 000 000 euros.

Par un troisième avenant autorisé par le Conseil de Surveillance en date du 27 août 2009 et signé le 28 août 2009, le taux d'intérêt basé sur l'EONIA quotidien a été modifié. Avec effet au 1^{er} juillet 2009 il a été fixé au niveau de l'EONIA majoré de 80 points de base au lieu de 20 points précédemment.

Au 31 décembre 2010, le montant des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice s'est élevé à 258 595 euros et le montant de l'avance de trésorerie versé par UNIBEL s'élevait à 18 743 513 euros.

Convention de prestations de services avec la société FROMAGERIES BEL

Au cours de l'exercice 2010, la convention de prestations de services conclue avec la société FROMAGERIES BEL le 14 décembre 2001, sur autorisation de votre Conseil de surveillance du 11 décembre 2001, s'est poursuivie. Le montant versé par la société FROMAGERIES BEL à votre société s'élève pour l'exercice 2010 à 4 366 745 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de rachat d'actions FROMAGERIES BEL

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 30 avril 2007, a autorisé la conclusion d'une convention entre votre société et la Société Anonyme CIANAS. L'objet de cette convention est l'acquisition d'actions de la société FROMAGERIES BEL au cours de marché dans la limite de 97 000 actions et ce pour une durée illimitée.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 1^{er} avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Alain PONS

Philippe AGNELLET

19.2 Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont présentées dans la note 8 relative aux comptes consolidés présentée au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

Toutes les transactions inter-compagnies étant éliminées, les relations avec les parties liées concernent essentiellement la société mère Unibel.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Plan du chapitre	20.1 Informations financières historiques
	20.2 Informations financières pro forma
	20.3 Etats financiers
	20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles
	20.5 Date des dernières informations financières
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres
	20.7 Politique de distribution de dividendes
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- o les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis en conformité avec le référentiel IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatif à ces comptes consolidés qui figurent au chapitre 20 du document de référence déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009 sous le numéro D.09-0223 ;
- o les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif à ces comptes annuels qui figurent au chapitre 20 du document de référence de la société déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009 sous le numéro D.09-0223.
- o les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis en conformité avec le référentiel IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes relatif à ces comptes consolidés qui figurent au chapitre 20 du document de référence déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2010 sous le numéro D.10-0220 ;
- o les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif à ces comptes annuels qui figurent au chapitre 20 du document de référence de la société déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2010 sous le numéro D.10-0220.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) et sur le site d'Unibel (<http://www.unibel.fr>).

20.2 Informations financières pro forma

Ce paragraphe est sans objet.

20.3 Etats financiers

20.3.1 Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010

20.3.1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2010

Comptes de résultats consolidés comparés au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	décembre 2010	décembre 2009
Chiffre d'affaires	3.1	2 417 504	2 220 662
Coût des produits et services vendus	3.2	(1 662 879)	(1 517 328)
Marge brute		754 625	703 334
Frais commerciaux et de distribution	3.2	(366 125)	(340 124)
Frais de recherche et développement	3.2	(15 614)	(17 610)
Frais généraux et administratifs	3.2	(162 550)	(150 811)
Autres charges et produits opérationnels	3.2	438	519
Résultat des activités courantes		210 774	195 308
Autres charges et produits non courants	3.3	(16 249)	(45 525)
Résultat opérationnel		194 525	149 783
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.4	1 888	4 338
Coût de l'endettement financier brut		(18 800)	(25 306)
Coût de l'endettement financier net	3.4	(16 912)	(20 968)
Autres produits et charges financiers	3.4	(3 584)	(3 770)
Résultat avant impôt		174 029	125 045
Charge d'impôt		(57 327)	(36 960)
Résultat net de l'ensemble consolidé		116 702	88 085
Intérêts minoritaires		(40 860)	(33 311)
Résultat net part du Groupe		75 842	54 774
Résultat net par action	3.6	36,18	26,11
Résultat net dilué par action	3.6	36,10	25,76

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>décembre 2010</u>	<u>décembre 2009</u>
Résultat net de la période	116 702	88 085
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes et gains latents		
Ajustements de reclassements relatifs aux transferts en résultats du fait d'une cession		
Effet d'impôt		
Difference de Conversion	17 949	-9 046
Couverture des flux de trésorerie		
Montants comptabilisés en capitaux propres	9	9 187
Ajustements de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat net		
Effet d'impôt	-32	-3 266
Total du résultat global reconnu en capitaux propres	17 926	-3 125
Total du résultat global pour la période	134 628	84 960
	<i>Part du Groupe</i>	<i>54 101</i>
	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>30 859</i>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés comparés au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat

ACTIF <i>(en milliers d' euros)</i>	Notes	décembre 2010	décembre 2009	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF <i>(en milliers d' euros)</i>	Notes	décembre 2010	décembre 2009
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)			
Ecarts d'acquisition	4.1	408 627	401 963	Capital		1 743	1 743
Autres immobilisations incorporelles	4.2	305 623	311 234	Primes			
Immobilisations corporelles	4.3	540 487	549 980	Réserves		668 099	588 855
Actifs disponibles à la vente	4.5	1 288	1 247	Actions propres		-7 160	-6 866
Autres actifs financiers	4.5	4 066	1 282	CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		662 681	583 732
Prêts & avances	4.5	7 179	7 204	INTERETS MINORITAIRES		350 395	338 333
Clients & autres créances	4.5	79	1 721	CAPITAUX PROPRES		1 013 076	922 065
Actifs d'impôts différés	4.9	11 128	11 657	PASSIFS NON COURANTS			
Actifs non courants destinés à être cédés	4.6		578	Provisions	4.13	10 577	8 729
				Avantages du personnel	4.14	39 030	36 288
				Passifs d'impôts différés	4.9	135 173	129 117
				Passifs de location financement supérieurs à un an		1 180	
				Emprunts et dettes financières supérieurs à un an	4.17	323 142	409 973
				Autres passifs	4.15	36 538	33 529
TOTAL		1 278 477	1 286 866	TOTAL		545 640	617 636
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	4.7	223 930	178 577	Provisions	4.13	17 523	16 308
Clients et autres créances	4.8	410 433	386 412	Avantages du personnel	4.14	2 264	1 947
Autres actifs financiers	4.4	499	361	Passifs de location financement inférieurs à un an	4.17		82
Prêts & avances	4.4	290	177	Emprunts et dettes financières inférieurs à un an	4.17	31 010	42 316
Actifs d'impôts courants	4.10	33 886	27 654	Autres passifs financiers	4.12	12 320	11 010
				Fournisseurs et autres dettes	4.16	422 755	364 710
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.17	141 327	129 621	Passifs d'impôts exigibles	4.10	38 164	25 085
				Concours bancaires et autres emprunts	4.17	6 089	8 509
TOTAL		810 365	722 802	TOTAL		530 125	469 967
TOTAL DE L'ACTIF		2 088 842	2 009 668	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2 088 842	2 009 668

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Variation des capitaux propres consolidés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Ecart de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Réserves consolidées	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Situation au 1er janvier 2009	2 099 017	1 743		-11 219	-6 518	30 941	520 803	535 750	323 746	859 496
Affectation du résultat de la période antérieure						-30 941	30 941			
Dividendes versés							-4 204	-4 204	-11 277	-15 481
Résultat de la période						54 774		54 774	33 311	88 085
Autres éléments du résultat global				-4 449			3 776	-673	-2 452	-3 125
Autres variations de valeur reconnues directement en capitaux propres							-783	-783	259	-524
Variations de périmètre							-803	-803	-5 266	-6 069
Actions propres rachetées	-1 944				-329			-329	12	-317
Situation au 31 décembre 2009	2 097 073	1 743		-15 668	-6 847	54 774	549 730	583 732	338 333	922 065
Affectation du résultat de la période antérieure						-54 774	54 774			
Dividendes versés							-8 024	-8 024	-18 036	-26 060
Résultat de la période						75 842		75 842	40 860	116 702
Autres éléments du résultat global				11 471			-15	11 456	6 470	17 926
Autres variations de valeur reconnues directement en capitaux propres							361	361	1 047	1 408
Variations de périmètre							-619	-686	-18 279	-18 965
Actions propres rachetées	-950				-67					
Situation au 31 décembre 2010	2 096 123	1 743		-4 197	-6 914	75 842	596 207	662 681	350 395	1 013 076

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2010

en milliers d'euros

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	Notes	décembre 2010	décembre 2009
Résultat avant impôts	CR	174 030	125 045
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		92 403	121 657
Plus ou moins values de cession		-370	5 813
Reclassement des dividendes et charges d'intérêts		18 658	24 297
Autres éléments non monétaires du résultat		5 582	-1 675
Marge brute d'autofinancement		290 303	275 137
Variation des stocks, créances et dettes courants		-6 627	-3 487
Variation des créances et dettes non courantes		3 298	666
Impôts sur le résultat payés		-44 776	-21 881
Flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(1)	242 198	250 435
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'activités		-21 921	-6 451
Cessions d'activités		270	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-63 883	-78 933
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 537	1 467
Subventions d'investissement encaissées			2 442
Acquisitions d'actifs financiers		-3 554	-1 862
Cessions d'actifs financiers		2 181	1 792
Intérêts reçus		0	
Dividendes reçus		190	152
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2)	-84 180	-81 393
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés		-26 060	-15 481
Intérêts payés		-19 194	-24 405
Augmentation ou diminution de capital			
Actions propres		-255	-317
Remboursement de dettes résultant de contrats de location financement		-80	-98
Variation des comptes courants avec les entités hors périmètre		374	113
Emissions d'emprunts et dettes financières		25 655	13 744
Remboursements d'emprunts et dettes financières		-123 741	-276 618
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(3)	-143 301	-303 062
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1)+(2)+(3)	14 717	-134 020
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	4.17	121 064	246 747
Incidence des variations des cours des devises		-489	-2 149
Autres éléments sans effet de trésorerie		-236	10 486
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		135 056	121 064
A la date de clôture, la trésorerie nette est ainsi composée :			
Valeurs mobilières de placement	4.17	100 549	75 544
Disponibilités	4.17	40 596	54 029
Concours bancaires	4.17	-6 089	-8 509
Total		135 056	121 064

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Présentation des états financiers consolidés annuels

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'Unibel de l'exercice 2010 sont établis et présentés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et avec les IFRS publiés par l'IASB, à la date de préparation de ces états financiers. Les comptes clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 24 mars 2011.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Textes applicables en 2010 impliquant un changement pour le Groupe :

- Première application des normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 27 – États financiers consolidés et individuels. La norme IFRS 3 prescrit notamment la comptabilisation immédiate en charges des frais de transaction, ainsi que la possibilité d'opter lors de chaque regroupement pour le goodwill complet.
- La norme révisée IAS27 indique principalement que toute variation de pourcentage d'intérêt n'affectant pas le contrôle se traduira désormais par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du groupe et la part hors-groupe. Les variations qui entraînent la perte ou l'acquisition de contrôle seront comptabilisées en résultat.

Les opérations visées par ces deux normes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Textes applicables en 2010 n'impliquant pas de changement pour le Groupe :

- Amendement d'IFRS 2 relatif à la comptabilisation de plans dénoués en trésorerie dans un groupe ;
- Amendement d'IFRS 5 portant sur la cession partielle de titres ;
- Amendement d'IAS 17 relatif aux locations de terrains ;
- Amendement d'IAS 39 précisant les éléments éligibles à la comptabilité de couverture ;
- Interprétation IFRIC 12 portant sur les concessions ;
- Interprétation IFRIC 15 concernant les accords pour construction d'un bien immobilier ;
- Interprétation IFRIC 16 concernant la couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- Interprétation IFRIC 17 relatif à la distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- Interprétation IFRIC 18 concernant le transfert d'actifs des clients ;
- Les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en Avril 2009.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme par les entités du Groupe.

1.2. Options retenues pour l'établissement des états financiers consolidés lors de la transition aux normes comptables internationales

Conformément aux dispositions prévues par IFRS 1, le Groupe avait choisi de retenir pour l'établissement du bilan d'ouverture 2004 et la préparation des premiers comptes IFRS, les exemptions au principe général d'application rétrospective des IFRS suivantes :

- Regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi d'utiliser l'exemption relative au non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1er janvier 2004). En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'a été appliquée que pour les acquisitions postérieures au 1er janvier 2004. En pratique, cela a signifié qu'aucun retraitement rétrospectif des écarts d'acquisitions au 1er janvier 2004 n'a été effectué.
- Engagements de retraite et avantages assimilés : les écarts actuariels non amortis au 1er janvier 2004 relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages assimilés ont été intégralement comptabilisés dans les provisions pour retraites avec en contrepartie une réduction des capitaux propres.
- Ecarts de conversion : le Groupe a réintégré les réserves de conversion cumulées antérieures au 1er janvier 2004 dans les réserves consolidées. Par conséquent, les différences de conversion accumulées dans les réserves au 1er janvier 2004 ont été ramenées à zéro.
- Immobilisations corporelles : le Groupe a choisi de ne pas réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture, mais d'appliquer la méthode du coût historique amorti.
- Ecarts d'acquisition : les écarts d'acquisition non amortis relatifs à des filiales hors zone euro et libellés en euros à la date d'acquisition n'ont pas été convertis dans la monnaie de la filiale au 1er janvier 2004.

Les impacts des normes IFRS sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat 2004 ont été publiés dans le cadre de l'information financière préliminaire IFRS 2004, incluse dans le document de référence enregistré par l'AMF le 7 décembre 2005 sous le numéro R 05-139.

1.3. Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.4. Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, les directions du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses sous-jacentes qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et situations connues à la date d'arrêt des comptes, ces estimations et hypothèses sous-jacentes peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, les actifs d'impôts différés et les provisions.

1.5. Méthodes de consolidation

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif, à savoir le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir les avantages, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe ne détient pas de participations sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint. Les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce directement une influence notable (présumée lorsque le pourcentage détenu est au moins égal à 20% du capital) sans pour autant les contrôler sont mises en équivalence.

Les participations dans les sociétés autres que des filiales et des entreprises associées ne sont pas consolidées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme IFRS 3R. Les produits et charges des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de leur date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Les comptes du Groupe sont préparés sur la base des états financiers des sociétés consolidées établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, préalablement retraités pour les mettre en conformité avec les normes internationales (IFRS).

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. La liste des filiales consolidées au 31 décembre 2010 est présentée en note 10.

1.6. Evolution du périmètre de consolidation

Après avoir cédé l'activité Négoce de la filiale tchèque Jaromericka au 1^{er} janvier 2010, le Groupe a cédé le 19 novembre 2010 l'ensemble de ses participations dans les deux filiales tchèques Jaromericka et J+R.

Au 30 septembre 2010, la société Bel Leedammer BV a finalisé le rachat de l'ensemble des titres de la société Parco, précédemment détenue à hauteur de 71,16 %.

1.7. Autres règles et principes comptables significatifs

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales hors zone Euro ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie nationale et ont converti leurs états financiers sur la base :

- du taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat et les flux,
- du cours de change en vigueur au 31 décembre pour les postes du bilan.

La part du Groupe dans les différences de conversion qui en résultent est portée dans les Capitaux Propres au poste « Ecart de conversion », jusqu'à ce que les investissements auxquels elle se rapporte soient vendus ou liquidés. Les écarts de conversion sont alors comptabilisés au compte de résultat.

La part revenant aux tiers est portée au poste « Intérêts minoritaires ».

Opérations en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie de fonctionnement de la filiale au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change de clôture, ou de couverture le cas échéant ; les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées dans le compte de résultat en :

- marge brute pour les transactions commerciales,
- autres produits et charges financières pour les opérations de trésorerie.

Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable dans un délai de 12 mois, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par un niveau de direction approprié et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs et passifs ainsi désignés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs destinés à être cédés ». Ils sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente et cessent d'être amortis à compter de leur classement en actifs et passifs destinés à être cédés.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables, après prise en compte des impôts différés à la date d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3R et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs (Voir également la note « Dépréciation d'actifs »).

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « Participation dans les entreprises associées ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les brevets acquis,
- les marques acquises, de notoriété reconnue, individualisables et dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur,
- les logiciels informatiques.

Les brevets acquis et les logiciels informatiques figurant au bilan pour leur coût d'acquisition sont amortis sur leur durée d'utilité. Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 8 ans.

Les marques ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation annuels (Voir également la note « Dépréciation d'actifs »).

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement ne sont pas enregistrés à l'actif du bilan dans la mesure où tous les critères de reconnaissance établis par IAS 38 (Immobilisations incorporelles) ne sont généralement pas remplis avant la mise sur le marché des produits.

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens) ou à leur coût de production (hors frais financiers), à l'exception des immobilisations qui ont fait l'objet de réévaluations légales avant le 1^{er} janvier 2000 (application de l'exception d'IFRS 1) ou de réévaluation à la juste valeur à la date de contrôle du fait d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque certaines parties d'un bien corporel acquis ont des durées d'utilité différentes, l'approche par composante est retenue, et ces composantes sont enregistrées et amorties séparément dans les comptes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir de valeur résiduelle pour ses immobilisations car les équipements sont, d'une façon générale, destinés à être utilisés jusqu'au terme de leur durée d'utilité, et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité effective des immobilisations selon le mode linéaire :

Constructions :	
- industrielles	30 / 40 ans
- administratives et commerciales	40 ans
- agencements immobiliers	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans – 15 / 20 ans
Véhicules	4 / 10 / 15 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 15 ans

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées au bilan en « Autres passifs » (courants ou non courants) et sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

Contrats de location financement et de location simple

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire, ou bien en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif du bilan.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de classement en contrats de location financement sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont alors comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation d'actifs

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 (Dépréciation d'actifs) au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Pour réaliser ces tests, des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») sont définies. Ces UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrées.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées avant impôt des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et le flux de trésorerie terminal.

Les flux de trésorerie servant de base de calcul aux valeurs d'utilité sont issus des plans d'affaires des UGT. Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et du flux de trésorerie terminal sont considérées comme raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon la méthode du « coût moyen pondéré » ou du « premier entré – premier sorti ».

La valeur brute des approvisionnements correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (transports, commissions, transit, etc.).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes ou indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque :

- la valeur brute déterminée comme précisé ci-dessus s'avère supérieure à la valeur de marché ou à la valeur de réalisation,
- des produits ont fait l'objet d'une détérioration particulière.

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39 le Groupe distingue 3 catégories d'actifs financiers dont la classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition et détermine le traitement comptable de ces instruments.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ce sont des actifs détenus à des fins de transaction et destinés à être vendus à court terme. Cette catégorie inclut certaines valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés autres que les instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

Prêts et créances

Ce sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, non cotés sur un marché actif. Cette catégorie inclut les prêts et les créances commerciales (clients et autres) et les comptes courants bancaires.

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et actualisées le cas échéant conformément à IAS 39. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti. Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas recouvrée.

Les effets remis à l'encaissement sont enregistrés dans les « Clients et autres créances ».

Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et certaines valeurs mobilières de placement, ainsi que les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond en principe au cours de bourse à la date de clôture considérée. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession, puis comptabilisées en résultat, à l'exception des pertes de valeur qui sont enregistrées en résultat dès leur détermination. Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont maintenus à leur coût historique.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Leurs variations de valeur sont comptabilisées selon les principes suivants :

- Pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat.
- Pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39 le Groupe distingue 3 catégories de passifs financiers faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transactions qui sont destinés à être rachetés à court terme. C'est le cas des instruments dérivés autres que les instruments de couvertures. Ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.
- Les passifs financiers évalués au coût amorti. Il s'agit principalement des emprunts et dettes financières et des dettes commerciales.
- Les passifs financiers évalués à la juste valeur. Ce sont les instruments dérivés de couverture.

Trésorerie nette

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt, ainsi que les valeurs mobilières de placement. Elles sont constituées d'OPCVM monétaires, placements par nature très liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

La trésorerie nette du Groupe, dont la variation est explicitée dans le tableau des flux de trésorerie, comprend les valeurs mobilières de placement, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants et des intérêts y afférant comptabilisés en passifs financiers courants.

Actions propres

Les actions Unibel rachetées par la société consolidante dans le cadre de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998 sont portées directement en diminution des capitaux propres consolidés, pour une valeur correspondant à leur coût d'acquisition (comprenant les coûts directs liés à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante).

Avantages du personnel

L'évaluation des principaux engagements de retraite a été faite par des actuaires externes.

Les engagements à prestations définies du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la charge est constatée au cours de la période à laquelle elle se rapporte.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés selon la méthode dite des « unités de crédit projetées » en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité, puis font l'objet d'une actualisation et sont minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que majorés/minorés des écarts actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

Les écarts actuariels sont constitués des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses.

Le Groupe a choisi d'utiliser la méthode du corridor pour amortir les écarts actuariels dégagés postérieurement au 1^{er} janvier 2004. Les pertes et gains actuariels excédant de plus de 10% la valeur la plus élevée entre les engagements et la valeur des fonds externes sont étalés sur la durée moyenne résiduelle de service pour les personnes en activité.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les primes pour médailles du travail ou jubilés, font l'objet de provisions actuarielles. S'agissant d'avantages à long terme, les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en résultat financier le coût des intérêts des avantages du personnel.

Paiements en actions

Un plan d'attribution d'actions gratuites existantes aux titulaires des principales fonctions de Fromageries Bel et des sociétés qui lui sont liées a été mis en place en avril 2007. Des attributions d'actions gratuites Fromageries Bel ont eu lieu en 2007, 2008, 2009 et 2010. Au regard de la norme IFRS 2, ce plan est réglé en instruments de capitaux propres. L'avantage octroyé, évalué à partir du cours de l'action Fromageries Bel à la date d'attribution et tenant compte de la non perception de dividendes pendant la période d'obtention des actions gratuites, constitue une charge de personnel avec contrepartie en capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduise par une sortie de ressources. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (options de vente).

En application d'IAS 32 – *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, les engagements d'achats fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

Le Groupe comptabilise en capitaux propres l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Fromageries Bel SA est tête du groupe fiscal constitué par les sociétés SAFR, Fromageries Picon, Fromageries Bel Production France, Fromagerie Boursin, Société des Produits Laitiers, SOFICO, SICOPA, SOPAIC et ATAD.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits, de marchandises et d'autres produits et prestations liés aux activités courantes des sociétés intégrées du Groupe, est comptabilisé net des remises et avantages commerciaux consentis et des taxes sur ventes, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants comprennent principalement :

- les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges, y compris les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou arrêts d'activités, ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustements d'effectifs,
- les résultats de réalisations d'actifs,
- les dépréciations d'actifs incorporels.

Résultat net par action

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions de la société mère détenues par les sociétés du Groupe (actions d'autocontrôle).

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte les effets de tous les instruments en circulation potentiellement dilutifs, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions d'autocontrôle. Le résultat net est corrigé afin de tenir compte de l'effet net d'impôt de l'exercice des instruments dilutifs.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

En 2010, l'activité du Groupe s'est développée en volumes et en chiffre d'affaires, grâce à des politiques commerciales ciblées sur les différents marchés.

Le résultat opérationnel est en progression marquée grâce aux résultats courants des activités hors Europe et à la réduction des charges non récurrentes passées de 47 millions d'euros en 2009 à 16 millions en 2010.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Au 31 décembre 2010</i>		<i>Au 31 décembre 2009</i>		<i>Variations</i>	
	Chiffre	Résultat	Chiffre	Résultat	Chiffre	Résultat
	d'Affaires	Opérationnel	d'Affaires	Opérationnel	d'Affaires	Opérationnel
Europe de l'Ouest	1 400	133	1 337	134	4,7%	-1,2%
Europe de l'Est	117	-27	135	-26	-13,4%	5,4%
Amérique	267	32	194	15	37,8%	120,6%
International	634	57	555	26	14,2%	114,5%
Total Groupe	2 418	195	2 221	150	8,9%	29,9%

Comme annoncé lors de la publication des comptes semestriels, la marge opérationnelle s'est fortement dégradée au second semestre, passant de 12,0% du chiffre d'affaires au premier semestre à 4,4% au second, en particulier sous l'effet de la hausse soudaine et sévère des prix des matières premières et de la dépréciation complémentaire de certains actifs en Europe de l'Est.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Chiffre d'affaires

A taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires du Groupe a augmenté de 7,3 % entre l'année 2009 et l'année 2010.

Les effets se résument ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009	Variation %
Chiffre d'affaires publié	2 417 504	2 220 662	8,9%
Effets des variations de périmètre	10 847		
Effets de change	-45 903		
Chiffre d'affaires comparable	2 382 448	2 220 662	7,3%

Les variations de périmètre correspondent à la cession des deux entités tchèques au 1^{er} janvier et 19 novembre 2010.

3.2. Charges opérationnelles par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Charges de personnel	395 969	372 811
Dotations aux amortissements	75 152	72 178
Autres	1 735 609	1 580 365
Total des charges opérationnelles	2 206 730	2 025 354

Les autres charges opérationnelles comprennent les matières premières et consommables de fabrication relatifs aux produits vendus, ainsi que les autres coûts relatifs aux biens et services vendus.

3.3. Autres charges et produits non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultats des cessions d'actif immobilisé	-2 757	-4 530
Résultat de cession d'activités	-2 458	-
Dotations nettes aux provisions (hors coûts de restructuration)	-7 287	-41 840
Coûts de restructuration (dotations nettes aux provisions incluses)	-3 558	-1 846
Autres charges et produits non courants	-189	2 691
Total des autres charges et produits non courants	-16 249	-45 525

Les tests de perte de valeur de certains actifs corporels (cf. note 4.1 et 4.3) ont conduit le groupe à doter une provision de 9 millions d'euros concernant les entités ukrainiennes et 1,1 million d'euros sur l'entité turque. Par ailleurs, le résultat de cession des entités tchèques s'établit à - 2,5 millions d'euros. Les coûts de restructuration représentent essentiellement des coûts de départs non remplacés dans les structures managériales du Groupe.

3.4. Charges et produits financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 020	2 137
Charges d'intérêts	-18 848	-24 449
Autres	916	1 344
Coût de l'endettement financier net	-16 912	-20 968
Impact net des désactualisations de provisions	-2 838	-3 175
Dotations nettes aux provisions sur titres de participation		1 256
Résultat de change financier	-886	-449
Autres	140	-1 402
Autres produits et charges financiers	-3 584	-3 770
Total des charges financières nettes	-20 496	-24 738

La baisse des charges d'intérêt est principalement liée à la diminution de l'endettement net (cf. note 4.17) en 2010.

3.5. Charge d'impôt

(en milliers d'euros)

	2010	2009
Impôt courant (y compris retenues à la source)	-51 457	-33 883
Impôt différé	-5 870	-3 077
Total de la charge d'impôt	-57 327	-36 960

Pour 2010 le taux effectif d'imposition du Groupe ressort à 32,6% pour un taux normal d'imposition en France de 34,4%. L'écart entre ces deux taux s'analyse comme suit :

(en %)

	2010	2009
Taux normal d'imposition (y compris contributions additionnelles)	34,4%	34,4%
- effet du différentiel de taux des filiales étrangères	-8,0%	-12,1%
- effet des changements de taux	-0,3%	-0,1%
- avoirs fiscaux, crédits d'impôt	-2,8%	-2,9%
- activation de reports déficitaires	0,0%	-0,2%
- impôts forfaitaires, retenues à la source	3,6%	5,3%
- déficits non activés	1,8%	-0,3%
- différences permanentes	3,1%	3,9%
- autres éléments	1,1%	1,6%
Taux effectif d'imposition	32,9%	29,6%

En France, la Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009 introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée. La qualification donnée à la CET par le groupe est celle d'une charge opérationnelle plutôt que d'un impôt sur le résultat. En conséquence, la CET due à partir de 2010 est classée en résultat opérationnel tout comme la taxe professionnelle l'était jusqu'en 2009.

Le différentiel de taux des filiales étrangères s'explique principalement par l'augmentation des taux impositions dans certains pays d'Afrique du Nord.

3.6. Résultat par action

Le résultat par action a été calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions (2 323 572 au 31 décembre 2010), minoré du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle (227 449 au 31 décembre 2010).

Le résultat net dilué a été corrigé de l'attribution d'actions gratuites chez Fromageries Bel SA, soit 181 milliers d'euros.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

La variation du poste écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2010 s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart d'acquisition
Au 31 décembre 2009	
Valeur brute	461 633
Dépréciations cumulées	-59 670
Valeur nette	401 963
Variations de l'année	
Ecart de conversion	6 664
Valeur nette au 31 décembre 2010	408 627
Au 31 décembre 2010	
Valeur brute	462 062
Dépréciations cumulées	-53 435
Valeur nette	408 627

Au 31 décembre 2009, la dégradation de l'environnement économique dans les pays émergents avait entraîné la dépréciation des écarts d'acquisition en Ukraine, en Turquie et en République tchèque pour un total de 20,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2010, la poursuite de conditions économiques défavorables en Ukraine a entraîné une dépréciation supplémentaire de 9 millions d'euros sur les immobilisations corporelles, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant été totalement dépréciés à fin 2009 et de 1,1 million d'euros en Turquie (cf. note 4.3).

La valeur recouvrable des autres UGT excédant sa valeur comptable, les autres écarts d'acquisition n'ont pas été dépréciés.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité sont appliqués sur la base des hypothèses et paramètres suivants :

- Horizon explicite des prévisions de 5 ans ;
- Taux de croissance annuel utilisé pour estimer la valeur résiduelle de l'UGT au-delà de la période explicite de prévision, compris entre 0 et 2% ;
- Coût Moyen Pondéré du Capital : afin de prendre en compte les notions de risque et de temps selon le profil de l'UGT et le risque pays, nous avons déterminé le taux d'actualisation à retenir par pays en fonction du classement pays établi par la Coface :

	2010	2009
France	8%	8%
Allemagne	8%	8%
Pays-Bas	8%	8%
Espagne	8%	8%
Portugal	8%	8%
USA	8%	8%
Tchéquie	9%	9%
Turquie	11%	11%
Ukraine	14%	14%
Iran	14%	14%

Nous avons analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de deux paramètres essentiels de l'approche de valorisation :

- le taux de croissance à long terme,
- le taux d'actualisation des flux de liquidité.

Les UGT considérées comme les plus sensibles à un changement de ces deux paramètres sont celles dont la hausse supérieure à un point du taux d'actualisation ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance, entrainerait une dépréciation. Ces UGT sont la Turquie, l'Ukraine et l'Iran, dont le point d'équilibre est atteint avec les hypothèses retenues en 2010 (taux d'actualisation ci-dessus et taux de croissance à 2%).

4.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué au cours de l'année 2010 comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions et brevets	Logiciels	Marques	Autres	Total
Au 31 décembre 2009					
Valeur brute	24 203	110 803	239 544	1 325	375 875
Dépréciations cumulées	-10 476	-36 547	-16 770	-848	-64 641
Valeur nette	13 727	74 256	222 774	477	311 234
Variations de l'année					
Acquisitions	53	7 593		33	7 679
Cessions et mises au rebut		-237			-237
Evolution du périmètre		0		0	0
Ecart de conversion	6	506	870	19	1 401
Dépréciations et amortissements	-782	-13 703		-14	-14 499
Reclassements	122	279		-356	45
Valeur nette au 31 décembre 2010	13 126	68 694	223 644	159	305 623
Au 31 décembre 2010					
Valeur brute	24 385	118 944	241 405	1 185	385 919
Dépréciations cumulées	-11 259	-50 250	-17 761	-1 026	-80 296
Valeur nette	13 126	68 694	223 644	159	305 623

En 2009 et 2010, les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à la poursuite du déploiement du logiciel « SAP » au sein du groupe.

La valeur d'utilité des marques pour les UGT concernées fait partie des éléments testés selon la méthode décrite note 4.1. Au cours de l'exercice 2010, aucune marque n'a fait l'objet d'une dotation aux provisions complémentaires.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué au cours de l'année 2010 comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2009						
Valeur brute	20 734	279 704	780 096	71 473	23 533	1 175 540
Amortissements et provisions cumulés	-2 028	-127 142	-448 451	-47 939		-625 560
Valeur nette	18 706	152 562	331 645	23 534	23 533	549 980
Variations de l'année						
Acquisitions	932	2 749	11 845	4 169	36 165	55 860
Cessions et mises au rebut	-6	0	-1 275	-1 140		-2 421
Ecart de conversion	97	2 265	4 530	262	780	7 934
Amortissements et provisions	-181	-13 445	-51 487	-6 346	-354	-71 813
Reclassements	-138	4 849	26 868	1 855	-32 487	947
Valeur nette au 31 décembre 2010	19 410	148 980	322 126	22 334	27 637	540 487
Au 31 décembre 2010						
Valeur brute	21 556	287 098	801 119	70 163	27 988	1 207 924
Amortissements et provisions cumulés	-2 146	-138 118	-478 993	-47 829	-351	-667 437
Valeur nette	19 410	148 980	322 126	22 334	27 637	540 487

Les principales acquisitions de l'exercice concernent l'augmentation des capacités de production en Europe de l'Ouest (France, Pays-Bas), à l'International (Algérie, Maroc, Egypte et Pologne) et aux Amériques.

Les dotations aux provisions de l'exercice incluent notamment un montant de 1,1 million d'euros, en Turquie relatives à une ligne d'activité sous-utilisée, et la dotation de 9 millions d'euros sur les immobilisations corporelles de l'Ukraine, suite au test de perte de valeur (cf. note 4.1 et 3.3).

4.4. Ventilation des actifs financiers

(en milliers d'euros)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs disponibles à la vente selon IAS 39		Prêts et créances		Hors champ IAS 39	Total au 31 décembre 2010
	Évalués à la juste valeur	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Hors champ IFRS 7	
Classes d'actifs financiers (IFRS7)							
Actifs disponibles à la vente		267	452		569		1 288
Autres actifs financiers			4 066				4 066
Prêts et avances non courants					7 179		7 179
Clients et autres créances non courants					79		79
Actifs d'impôts différés						11 128	11 128
Stocks et en-cours						223 930	223 930
Clients et autres créances					410 433		410 433
Autres actifs financiers		381		118			499
Prêts et avances courants					290		290
Actifs d'impôts courants					33 886		33 886
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 550				40 777		141 327
Total des actifs financiers	100 550	648	4 518	118	493 213	235 058	834 105

(en milliers d'euros)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs disponibles à la vente selon IAS 39		Prêts et créances		Hors champ IAS 39	Total au 31 décembre 2009
	Évalués à la juste valeur	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Hors champ IFRS 7	
Classes d'actifs financiers (IFRS7)							
Actifs disponibles à la vente		267	451		529		1 247
Autres actifs financiers			1 282				1 282
Prêts et avances					7 204		7 204
Clients et autres créances non courants					1 721		1 721
Actifs d'impôts différés						11 657	11 657
Stocks et en-cours						178 577	178 577
Clients et autres créances					386 412		386 412
Autres actifs financiers		239		122			361
Prêts et avances					177		177
Actifs d'impôts courants					27 654		27 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 544				54 077		129 621
Total des actifs financiers	75 544	506	1 733	122	477 774	190 234	745 913

4.5. Autres actifs non courants (hors impôts différés)

(en milliers d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers	Prêts et avances	Clients et autres créances non courantes
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	1 283	4 670	7 204	1 795
Dépréciations cumulées	-36	-3 388		-74
Valeur nette	1 247	1 282	7 204	1 721
Variations de l'année				
Acquisitions	1	3 229	1 823	673
Cessions / remboursements			-1 858	
Evolution du périmètre		-445		
Ecarts de conversion	3		48	153
Dépréciations				-2 467
Désactualisations			142	
Juste valeur				
Reclassements	37		-181	
Valeur nette au 31 décembre 2010	1 288	4 066	7 179	79
Au 31 décembre 2010				
Valeur brute	1 325	7 453	7 179	2 601
Dépréciations cumulées	-37	-3 387		-2 521
Valeur nette	1 288	4 066	7 179	79

4.6. Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés ont été soldés en 2010, suite à la cession d'un ensemble immobilier au Portugal.

4.7. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matières premières et autres approvisionne- ments	En-cours de production, biens et services	Produits intermédiaires, finis et marchandises	Total
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	71 767	25 182	85 546	182 495
Provisions cumulées	-1 493	-530	-1 895	-3 918
Valeur nette	70 274	24 652	83 651	178 577
Variations de l'année				
Evolution du périmètre	-631	-451	-345	-1 427
Mouvements de BFR	17 640	12 950	13 650	44 240
Dotations aux provisions nettes	-312	508	43	239
Ecart de conversion	1 240	72	1 266	2 578
Reclassements	-96	1	-182	-277
Valeur nette au 31 décembre 2010	88 115	37 732	98 083	223 930
Au 31 décembre 2010				
Valeur brute	89 900	37 745	99 898	227 543
Provisions cumulées	-1 785	-13	-1 815	-3 613
Valeur nette	88 115	37 732	98 084	223 930

La hausse des stocks est en partie liée à la hausse des prix des matières premières.

4.8. Clients et autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clients	Autres créances courantes	Total
Au 31 décembre 2009			
Valeur brute	319 819	75 087	394 906
Dépréciations cumulées	-8 315	-179	-8 494
Valeur nette	311 504	74 908	386 412
Variations de l'année			
Evolution du périmètre	-2 336	-3	-2 339
Mouvements de BFR	21 094	624	21 718
Dotations aux provisions nettes	-412	-415	-827
Ecart de conversion	4 652	1 263	5 915
Désactualisation			
Reclassements		-446	-446
Valeur nette au 31 décembre 2010	334 502	75 931	410 433
Au 31 décembre 2010			
Valeur brute	343 295	76 521	419 816
Dépréciations cumulées	-8 793	-590	-9 383
Valeur nette	334 502	75 931	410 433

Les créances clients nettes non échues représentent 89,4% du total, celles échues à moins de 60 jours 10%, et celles échues à plus de 60 jours 0.6%. Les créances échues depuis plus de 120 jours et non couvertes par une assurance crédit sont intégralement provisionnées.

4.9. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impact capitaux propres	Impact résultat
Au 31 décembre 2009	11 657	129 117		
Variations de l'exercice				
IAS 32 - 39	-482	-340	390	-532
Evolution du périmètre	-773	-205	-568	0
Différences temporaires hors IAS 32 - 39	-1 665	3 603	70	-5 338
Effet des changements de taux sur marque		-439	439	
Ecart de conversion	277	1 323	-1 046	
Reclassement actif / passif	2 114	2 114		
Total des variations	-529	6 056	-715	-5 870
Au 31 décembre 2010	11 128	135 173		

Origine des impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fonds de commerce	10 772	7 141
Immobilisations	71 920	70 771
Marques et concessions	70 393	69 611
Instruments financiers dérivés	-4 155	-4 295
Pensions et autres avantages assimilés	-8 274	-7 892
Reports déficitaires	-8 446	-9 549
Autres	-8 165	-8 327
Passifs nets d'impôts différés	124 045	117 460

Le poste « Autres » est essentiellement lié à des éléments temporaires non déductibles du résultat fiscal.

Déficits fiscaux reportables

Le Groupe dispose de déficits fiscaux reportables qui représentent une économie potentielle d'impôts.

Un impôt différé actif est constaté pour les déficits fiscaux reportables dont la récupération est plus probable qu'improbable :

- soit parce qu'ils pourront être imputés sur des passifs d'impôts comptabilisés qui arrivent à échéance au cours de la période durant laquelle ils sont imputables,
- soit parce que des bénéfices imposables sont attendus pendant leur période de récupération.

Conformément au principe de comptabilisation décrit précédemment, le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables de la filiale Grupo Fromageries Bel España s'élève à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2010, après utilisation de 0,9 million d'euros sur l'exercice.

Les actifs d'impôts non comptabilisés en raison des incertitudes qui pèsent sur la probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables correspondants s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Echéancier des utilisations		
< 1 an		
> 1 an < 5 ans	1 365	733
> 5 ans	6 492	6 492
Sans limitation	957	412
Total	8 814	7 637

Ces actifs d'impôts non comptabilisés concernent essentiellement la filiale Grupo Fromageries Bel España à hauteur de 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (même montant qu'au 31 décembre 2009). Ils sont essentiellement liés à la cession de l'activité Manchego en 2003.

4.10. Actifs et passifs d'impôts exigibles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs d'impôts courants	Passifs d'impôts exigibles
Au 31 décembre 2009	27 654	25 085
Variations		
Evolution du périmètre	0	
Mouvements de BFR	4 754	11 427
Ecart de conversion	1 478	1 452
Reclassements	0	200
Au 31 décembre 2010	33 886	38 164

Les variations de BFR concernent l'impôt société non payé ou les créances d'impôt non perçues.

4.11. Informations sur le capital

En 2010, les capitaux propres du Groupe ont évolué principalement en fonction du résultat de l'exercice et du dividende payé en mai au titre de l'exercice précédent. Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles ou de rachats et annulations d'actions existantes.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence sur ses capitaux propres imposée par des tiers.

Actions gratuites

Le premier plan d'attribution d'actions gratuites Fromageries Bel 2007/2009 s'est terminé en avril 2009 avec l'attribution de 3 380 actions aux bénéficiaires. Les deuxième plan d'actions gratuites 2008/2010 et un troisième plan d'actions gratuites 2009/2011 sont en cours. Un quatrième plan d'actions gratuites 2010/2013 a été autorisé par le conseil d'administration de Fromageries Bel du 24/03/2010.

Conformément aux dispositions d'IFRS 2, la charge de personnel correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, avec contrepartie en capitaux propres.

Le récapitulatif des plans d'actions gratuites est résumé dans le tableau ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008
nombre d'actions attribuées à l'origine	12 010	11 515	10 620
nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2010	12 010	11 390	9 980
juste valeur de l'action (en €)	105	98	181
critères d'attribution : pourcentage provisionné	100%	100%	96%
période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans
montant en charges en 2008			390
montant en charges en 2009		129	565
montant en charges en 2010	324	375	585

4.12. Ventilation des passifs financiers

Les passifs financiers entrant dans le champ d'IFRS 7 sont tous enregistrés au coût amorti, à l'exception des instruments financiers passifs, valorisés à la juste valeur pour un total de 12,3 millions d'euros et détaillés note 4.18.

4.13. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres charges	Autres risques	Total
Au 31 décembre 2009				
Part long terme	802	382	7 545	8 729
Part court terme	11 976	1 657	2 675	16 308
Valeur nette	12 778	2 039	10 220	25 037
Variations de l'année				
Dotations	831	1 735	5 011	7 767
Reprises pour utilisation	-991	-814	-466	-2 270
Reprises sans objet	-1 086	-339	-696	-2 121
Evolution du périmètre				
Désactualisations			30	30
Reclassements	-394	-166	-42	-602
Ecart de conversion	140	-3	124	260
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 278	2 452	14 181	28 100
Au 31 décembre 2010				
Part long terme	315	1 762	8 500	10 577
Part court terme	10 963	691	5 681	17 523
Valeur nette	11 278	2 452	14 181	28 100

Les principales dotations de l'exercice concernent principalement des provisions pour redressements fiscaux et sociaux et des loyers futurs de locaux inoccupés à la date de clôture et pour lesquels aucun contrat de location ou sous-location n'est envisagé à court terme.

4.14. Avantages du personnel

Le Groupe est principalement concerné par les catégories d'avantages suivantes :

- plans de retraite complémentaire,
- indemnités de fin de carrière ou de fin de contrat,
- plans de retraite progressive.

Synthèse des différents types d'engagements envers le personnel (régimes à prestations définies)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plans de retraite complémentaire	Indemnités de fin de contrat / carrière	Médailles / Jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
Au 31 décembre 2009	14 284	19 851	3 614	210	276	38 235
Effets de périmètre						
Reclassements						
Ecart de conversion	21	40	34		1	96
Dotations / reprises	323	2 045	847	-138	-114	2 963
Au 31 décembre 2010	14 628	21 936	4 495	72	163	41 294

Les avantages du personnel concernent principalement l'Europe, la France et l'Allemagne représentant à eux seuls environ 36 millions d'euros d'avantages, soit 86,8% sur un total de 41 millions d'euros.

Les montants soulignés figurant dans les tableaux présentés ci-après font l'objet d'une analyse détaillée.

31 décembre 2010						
(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire	Indemnités de fin de contrat / carrière	Médailles / Jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
France		<u>19 549</u>	3 187			22 736
Allemagne	<u>12 916</u>		149	72		13 137
Pays Bas	<u>1 097</u>		581			1 678
Italie		<u>836</u>				836
Maroc		717	108			825
Etats-Unis	7	256			115	378
Portugal	<u>345</u>					345
Turquie		242				242
Pologne		136	352			488
Ukraine	263					263
Slovaquie		118				118
Belgique		17	118			135
Autres		65			48	113
Total	14 628	21 936	4 495	72	163	41 294
31 décembre 2009						
(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire	Indemnités de fin de contrat / carrière	Médailles / Jubilés	Retraite progressive	Autres	Total
France		<u>17 539</u>	2 473			20 012
Allemagne	<u>12 818</u>		108	210		13 136
Pays Bas	<u>820</u>		520			1 340
Italie		<u>865</u>				865
Maroc		671	103			774
Etats-Unis	7	222			232	461
Portugal	<u>381</u>					381
Turquie		268				268
Pologne		110	286			396
Ukraine	258					258
Slovaquie		122				122
Autres		54	124		44	222
Total	14 284	19 851	3 614	210	276	38 235

Conformément aux lois et pratiques des divers pays dans lesquels il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la charge est comptabilisée sur l'exercice au titre duquel les cotisations sont dues et, le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision complémentaire pour retraite n'est nécessaire.

Pour les régimes à prestations définies relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, une évaluation actuarielle des engagements pris dans le cadre des conventions et accords en vigueur dans chaque société est effectuée selon la méthode des « unités de crédit projetées » et, s'ils ne sont pas intégralement financés, la provision nécessaire est constituée ou ajustée sur cette base.

France

Les sociétés françaises sont uniquement concernées par l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 64 ans pour les cadres,
 - 62 ans pour les techniciens et agents de maîtrise,
 - 62 ans pour les autres catégories de personnels,
- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel,
- taux d'actualisation retenus en 2010 et 2009 tels que repris dans le tableau de synthèse par pays.

De plus, la loi portant réforme des retraites a été publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010. Cette nouvelle loi augmentant progressivement l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans en 2018, génère un gain actuariel des indemnités de fin de carrière de l'ordre de 6%, qui sera amorti, les cas échéant, à compter de 2011 en application de la méthode du corridor retenue par le Groupe, ainsi qu'une perte actuarielle au titre des médailles du travail de l'ordre de 12%, reconnue immédiatement en charge de l'année.

Allemagne

En complément des régimes de base et complémentaire de retraite à cotisations définies, il existe trois plans à prestations définies, tous fermés aux nouveaux salariés depuis mars 2003, qui prévoient le versement d'une rente mensuelle à vie (avec réversion au conjoint survivant à hauteur de 60 %) correspondant à un pourcentage (calculé en fonction de la durée d'emploi dans la société) du dernier salaire d'activité.

Il existe également un régime de préretraite progressive régi par des textes spécifiques et dont bénéficient deux salariés au 31 décembre 2010.

Pays-Bas

En complément du régime de base (branche « Produits laitiers ») multi-employeurs à cotisations définies, il existe deux régimes complémentaires de retraite à prestations définies, prévoyant le versement d'une rente mensuelle, à compter de l'âge de 62 ans pour la préretraite et de 65 ans pour la retraite, calculée à raison d'un pourcentage des salaires de la période de travail.

La juste valeur des actifs de couverture des Pays-Bas s'élève à 32,3 millions d'euros à fin 2010, contre 24,7 millions d'euros à fin 2009.

Portugal

Un complément de retraite est versé aux seuls salariés embauchés avant l'année 1979 et comptant une ancienneté minimum de 10 ans au moment du départ.

Italie

Les avantages du personnel correspondent à une indemnité de cessation de services versée lors de la rupture du contrat de travail et quelles que soient les conditions de cette rupture. Le changement de législation entré en vigueur au 1^{er} juillet 2007 a transformé le régime du TFR. Pour les entreprises de moins de 50 salariés au moment de la réforme (ce qui est le cas de Bel Italia), les salariés ont le choix entre maintenir l'ancien régime ou transformer les TFR en régime à cotisations définies.

Synthèse des principales hypothèses actuarielles

Année 2010	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie
Taux d'actualisation	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Taux de progression des salaires	> 2,07 < 2,89	3,00	3,00	2,50	4,80
Taux de rendement attendu des actifs			4,50		

Année 2009	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie
Taux d'actualisation	5,10	5,10	5,10	5,10	5,10
Taux de progression des salaires	> 2,07 < 2,90	2,75	3,00	2,50	4,40
Taux de rendement attendu des actifs			5,10		

Le taux d'actualisation retenu en 2010 est basé sur une courbe analytique des taux d'obligations privés d'entreprises de 1^{ère} catégorie, en relation avec la durée des plans des engagements du personnel.

Engagements envers le personnel pour l'année 2010

Seuls les engagements les plus significatifs sont détaillés ci-après (voir description des régimes).

Analyse du montant net comptabilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Dette actuarielle	-23 866	-14 682	-41 569	-415	-1 090	-81 622
Juste valeur des actifs des régimes			32 351			32 351
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	-23 866	-14 682	-9 218	-415	-1 090	-49 271
Coût des services passés non comptabilisés	273					273
Ecart actuariels non comptabilisés - écarts d'expérience	3 816	2 074	308	93	193	6 484
Ecart actuariels non comptabilisés - écarts d'hypothèse	228	-308	7 813	-23	61	7 771
Montant net comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	-19 549	-12 916	-1 097	-345	-836	-34 743

Analyse de la charge annuelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Coûts des services rendus nets de cotisations des employés	-1 202	-125	-1 090	-3	-95	-2 515
Coût financier	-1 231	-692	-1 705	-22	-51	-3 701
Rendement attendu des actifs des régimes			1 052			1 052
Amortissement des écarts actuariels	-229		-324	-2		-555
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations						0
Amortissement du coût des services passés	-34					-34
Coûts des régimes à prestations définies	-2 696	-817	-2 067	-27	-146	-5 753

Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Au 31 décembre 2009	-17 539	-12 818	-820	-381	-865	-32 423
Charge de retraite	-2 696	-817	-2 067	-27	-146	-5 753
Cotisations de l'employeur			1 790			1 790
Prestations versées directement par l'employeur	686	719		63	175	1 643
Modification du périmètre de consolidation	0					0
Au 31 décembre 2010	-19 549	-12 916	-1 097	-345	-836	-34 743

Engagements envers le personnel pour l'année 2009

Seuls les engagements les plus significatifs sont détaillés ci-après (voir description des régimes).

Analyse du montant net comptabilisé

(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Dette actuarielle	-23 320	-13 817	-32 498	-450	-957	-71 042
Juste valeur des actifs des régimes			24 688			24 688
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	-23 320	-13 817	-7 810	-450	-957	-46 354
Coût des services passés non comptabilisés	307					307
Ecart actuariels non comptabilisés - écarts d'expérience	5 127	2 437	5 855	93	127	13 639
Ecart actuariels non comptabilisés - écarts d'hypothèse	347	-1 438	1 135	-24	-35	-15
Montant net comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	-17 539	-12 818	-820	-381	-865	-32 423

Analyse de la charge annuelle

(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Coûts des services rendus nets de cotisations des employés	-1 101	-120	-990	-6	-161	-2 378
Coût financier	-1 307	-705	-1 595	-48	-53	-3 708
Rendement attendu des actifs des régimes			873			873
Amortissement des écarts actuariels						
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations						
Amortissement du coût des services passés	-181					-181
Coûts des régimes à prestations définies	-2 589	-825	-1 712	-54	-214	-5 394

Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Plans de retraite complémentaire / Indemnités fin de carrière					
	France	Allemagne	Pays-Bas	Portugal	Italie	Total
Au 31 décembre 2008	-17 141	-12 701	-1 432	-450	-906	-32 630
Charge de retraite	-2 589	-825	-1 712	-54	-214	-5 394
Cotisations de l'employeur			2 324			2 324
Prestations versées directement par l'employeur	2 191	708		123	255	3 277
Modification du périmètre de consolidation						
Au 31 décembre 2009	-17 539	-12 818	-820	-381	-865	-32 423

4.15. Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Subventions d'investissements	Dettes au personnel	Autres	Total
Au 31 décembre 2009	20 649	12 494	386	33 529
Variations de l'année				
Evolution du périmètre			152	152
Mouvement de B.F.R.		3 974	680	4 654
Virement au résultat	-2 012			-2 012
Ecart de conversion	4	-7	60	57
Reclassements		158		158
Au 31 décembre 2010	18 641	16 619	1 278	36 538

Les dettes envers le personnel sont essentiellement constituées des Comptes Epargne Temps des salariés des sociétés françaises.

4.16. Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Fournisseurs	Autres dettes courantes	Total
Au 31 décembre 2009	274 919	89 791	364 710
Variations de l'année			
Evolution du périmètre	-3 720	-282	-4 002
Mouvement de BFR	58 747	-373	58 374
Ecart de conversion	3 526	696	4 222
Reclassements	-777	228	-549
Au 31 décembre 2010	332 695	90 060	422 755

Le poste « Autres dettes courantes » comprend essentiellement des dettes envers le personnel et les organismes sociaux, ainsi que les dettes fiscales courantes hors IS

4.17. Endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Emprunt obligataire		
Emprunts auprès des établissements de crédit	294 319	393 013
Dettes sur location financement	1 180	
Participation des salariés	9 955	8 879
Autres emprunts et dettes	18 868	8 081
Dettes rattachées à des participations		
Dettes à long terme (hors part court terme)	324 322	409 973
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 656	10 127
Dettes sur location financement		82
Participation des salariés	2 044	2 569
Autres emprunts et dettes	9 060	29 333
Comptes courants passif	250	287
Dettes à court terme	31 010	42 398
Dette financière brute	355 331	452 371
Concours bancaires	6 089	8 509
Valeurs mobilières de placement	-100 549	-75 544
Disponibilités	-40 778	-54 077
Comptes courants actif	-108	-125
Total dette nette y compris intérêts courus	219 985	331 134

Au 31 décembre 2010, le montant des options de vente des minoritaires, inclus dans l'endettement brut en « autres emprunts et dettes », s'élève à 21,6 millions d'euros. Ces options de ventes concernent les filiales turques, ukrainiennes et iraniennes et ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres

Echéancier des dettes financières à long terme au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Devise d'émission	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	DZD	2 015	2 015				4 030
	EUR	99 602		190 687			290 289
	TOTAL	101 617	2 015	190 687			294 319
Dettes sur location financement	DZD	188	188	188	480		1 045
	EGP	36	32	36	31		135
	TOTAL	224	220	224	511		1 180
Participation des salariés	EUR	2 103	2 494	2 260	3 098		9 955
Autres emprunts et dettes	IRR			2 373			2 373
	UAH					5 770	5 770
	EUR		10 725				10 725
	TOTAL		10 725	2 373		5 770	18 868
Total dettes à long terme		103 944	15 454	195 544	3 609	5 770	324 322

4.18. Instruments financiers

4.18.1. Gestion des risques de marché

Le département Trésorerie Groupe, dépendant de la Direction Financière Groupe, possède les compétences et outils nécessaires à la conduite de la gestion des risques de marché. Un reporting mensuel est communiqué à la Direction et des présentations régulières sont organisées pour le Comité d'Audit.

4.18.2. Gestion du risque de liquidité

La situation d'endettement nette du Groupe au 31 décembre 2010 est passive de 240 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait de deux lignes de crédits syndiqués : une ligne de 400 millions d'euros à date de maturité juillet 2012 et une autre de 150 millions d'euros dont la maturité a été étendue de octobre 2012 à octobre 2013, ainsi que d'un placement privé de 191 millions d'euros à date de maturité avril 2014.

Fromageries Bel s'est engagé à respecter un ratio de levier financier inférieur à 3 pendant toute la durée des crédits cités ci-dessus ; ce ratio est testé deux fois par an. Le ratio de levier financier désigne le montant de la dette nette consolidée divisé par l'EBITDA consolidé du Groupe.

Le Groupe a mis en place une politique de concentration de la liquidité au niveau de la société Fromageries Bel pour tous les pays où la devise locale est convertible et où il n'y a pas de contrainte juridique et fiscale dans la remontée des excédents ou dans le financement des besoins locaux. Le département Trésorerie Groupe gère des comptes courants internes et le système de compensation de paiement inter-compagnies.

Dans les pays où la centralisation des excédents et besoins de financement n'est pas autorisée, les filiales placent leurs excédents en devises locales sur des supports monétaires et se financent, le cas échéant, principalement en devises locales. La politique de dividende systématique vise également à ne jamais laisser d'excédent récurrent dans les filiales.

Les excédents de liquidités sont placés sous forme, d'OPCVM monétaires ou de dépôts, à court terme.

4.18.3. Gestion du risque de taux de change

Le Groupe, de par son activité et sa présence internationale, subit des variations liées au change. Le Groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable (importations, exportations, transactions financières).

Le Groupe ne couvre pas les risques d'écart de conversion sur la consolidation des filiales étrangères, à l'exception des dividendes intra-groupe.

Politique de couverture des risques de variation de taux de change

La politique de gestion est de couvrir le risque de transactions sur les opérations libellées en devises par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le département Trésorerie n'est pas un centre de profit. Le Groupe met en œuvre une politique de change centralisée visant à couvrir le risque budgétaire annuel sur les achats et ventes de devises pour toutes les entités françaises, européennes et nord américaines. La Trésorerie du Groupe fournit à ces entités les couvertures de change nécessaires.

Pour les filiales qui opèrent dans des pays où il n'existe pas d'instruments financiers de couverture, la politique consiste à maximiser la couverture naturelle au travers par exemple des devises de facturation.

Les cours définis au moment de l'établissement du budget sur la base de conditions de marché serviront de cours de référence pour la mise en place des couvertures. L'horizon de gestion des couvertures budgétaires est au maximum de 18 mois. Au 31 décembre 2010, la maturité du portefeuille de dérivés n'excédait pas le 30 juin 2012. Les flux attachés à ces couvertures budgétaires 2011 sont attendus sur 2011 et début 2012 et impacteront les résultats de l'exercice 2011.

Couverture des risques de variations des cours de change sur les importations, exportations et transactions financières

Périodiquement, à chaque révision budgétaire, les entités du Groupe recalculent leurs expositions nettes en devises. Le Groupe utilise principalement des contrats de change à terme, des options de change et des cross currency swaps pour gérer son risque de change.

Au 31 décembre 2010, le Groupe avait contracté les couvertures suivantes :

Portefeuille de termes adossés à des créances clients ou dettes fournisseurs ou transactions futures

<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>Au 31 décembre 2010</i>			
Types d'opérations	Sens	Cross	Engagement	Capitaux Propres	Résultat opérationnel	Valeur de marché
TERME	V	DKKSEK	4 854	230	-	230
TERME	A	EURAUD	3 749	47	-	47
TERME	A	EURCAD	8 350	(209)	-	(209)
TERME	A	EURCHF	9 200	(685)	(28)	(713)
TERME	A	EURCZK	12 900	(97)	-	(97)
TERME	A	EURGBP	28 300	842	181	1 023
TERME	A	EURJPY	23 359	(678)	(341)	(1 019)
TERME	V	EURPLN	32 400	327	179	506
TERME	A	EURSEK	7 700	(318)	(115)	(433)
TERME	A	EURUSD	86 028	1 596	(743)	853
TERME	A	EURZAR	3 309	(289)	(74)	(363)
TERME	V	KRWUSD	1 332	(27)	(31)	(58)
TERME	V	NOKSEK	1 006	17	4	21
TERME	A	USDCAD	4 365	(158)	(3)	(161)
TOTAL				598	(971)	(373)

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>Au 31 décembre 2009</i>			
Types d'opérations	Sens	Cross	Engagement	Capitaux Propres	Résultat opérationnel	Valeur de marché
TERME	V	DKKSEK	4 708	119	26	144
TERME	A	EURAUD				
TERME	A	EURCAD	12 740	(459)	(70)	(528)
TERME	A	EURCHF	3 500	(19)	-	(19)
TERME	A	EURCZK	7 500	149	-	149
TERME	A	EURGBP	9 540	151	(10)	141
TERME	A	EURJPY	17 385	85	321	406
TERME	V	EURPLN	24 600	(487)	(388)	(875)
TERME	A	EURSEK	6 600	(85)	(57)	(141)
TERME	A	EURUSD	87 756	2 504	338	2 843
TERME	A	EURZAR	1 257	(75)	-	(75)
TERME	V	KRWUSD	2 547	(186)	(1)	(187)
TERME	V	NOKSEK	1 160	(8)	(3)	(11)
TERME	A	USDCAD	3 899	(67)	(16)	(84)
TOTAL				1 623	140	1 763

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

Portefeuille d'options de change adossées à des créances clients ou dettes fournisseurs ou transactions futures

<i>(en milliers d'euros)</i>		<i>Au 31 Décembre 2010</i>				
Types d'opérations	Cross	Engagement	Capitaux Propres	Résultat opérationnel	Résultat financier	Valeur de marché
Achat de Call	EURCAD	4 500	-	-	84	84
Vente de Put	EURCAD	3 000	(24)	-	(77)	(101)
Achat de Call	EURCHF	3 000	-	-	4	4
Vente de Put	EURCHF	1 500	(80)	-	(16)	(96)
Achat de Call	EURCZK	1 700	-	-	1	1
Vente de Put	EURCZK	500	(7)	-	(3)	(10)
Achat de Call	EURGBP	29 500	-	-	470	470
Vente de Put	EURGBP	17 500	-	-	(72)	(72)
Achat de Call	EURJPY	15 185	-	-	286	286
Vente de Put	EURJPY	12 681	(789)	-	(225)	(1 014)
Achat de Put	EURPLN	18 500	272	-	403	675
Vente de Call	EURPLN	17 500	-	-	(241)	(241)
Achat de Call	EURSEK	4 500	-	-	20	20
Vente de Put	EURSEK	2 250	(89)	-	(22)	(111)
Achat de Call	EURUSD	141 812	1 224	-	4 393	5 617
Vente de Put	EURUSD	118 973	(45)	-	(2 679)	(2 724)
Achat de Call	USDCAD	-	-	-	-	-
Vente de Put	USDCAD	-	-	-	-	-
TOTAL			462	-	2 326	2 788

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

<i>(en milliers d'euros)</i>		<i>Au 31 Décembre 2009</i>				
Types d'opérations	Cross	Engagement	Capitaux Propres	Résultat opérationnel	Résultat financier	Valeur de marché
Achat de Call	EURCAD	5 650	-	-	46	46
Vente de Put	EURCAD	3 900	(69)	-	(63)	(132)
Achat de Call	EURCHF	3 750	-	-	31	31
Vente de Put	EURCHF	3 000	(3)	-	(35)	(38)
Achat de Call	EURCZK	5 900	-	-	82	82
Vente de Put	EURCZK	4 150	(35)	-	(40)	(76)
Achat de Call	EURGBP	36 500	-	-	653	653
Vente de Put	EURGBP	32 000	-	-	(263)	(263)
Achat de Call	EURJPY	12 203	45	196	407	648
Vente de Put	EURJPY	12 064	-	-	(249)	(249)
Achat de Put	EURPLN	20 750	907	-	163	1 069
Vente de Call	EURPLN	19 500	-	-	(106)	(106)
Achat de Call	EURSEK	4 800	-	-	8	8
Vente de Put	EURSEK	3 300	(22)	-	(38)	(60)
Achat de Call	EURUSD	77 299	1 358	909	1 364	3 631
Vente de Put	EURUSD	56 644	(201)	-	(739)	(939)
Achat de Call	USDCAD	2 181	130	-	(96)	33
Vente de Put	USDCAD	1 369	(27)	-	(12)	(39)
TOTAL			2 084	1 105	1 110	4 299

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

Portefeuille de termes venant couvrir des dividendes futurs

<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>Au 31 décembre 2010</i>			<i>Au 31 décembre 2009</i>		
Types d'opérations	Sens	Cross	Engagement	Capitaux Propres	Valeur de marché	Engagement	Capitaux Propres	Valeur de marché
TERME	A	EURCHF	1 000	(180)	(180)	-	-	-
TERME	A	EURUSD	3 700	(62)	(62)	5 012	(204)	(204)
Total				(242)	(242)		(204)	(204)

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

Portefeuille de swaps venant couvrir des financements en devise

<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>Au 31 décembre 2010</i>		
Types d'opérations	Sens	Cross	Engagement	Résultat financier	Valeur de marché
SWAP	A	EURCAD	2 383	15	15
SWAP	V	EURCHF	4 174	(15)	(15)
SWAP	A	EURCZK	13 557	(132)	(132)
SWAP	V	EURGBP	1 170	(9)	(9)
SWAP	A	EURJPY	207	(1)	(1)
SWAP	A	EURMXN	426	2	2
SWAP	A	EURPLN	1 540	(4)	(4)
SWAP	A	EURSEK	983	(2)	(2)
SWAP	V	EURUSD	14 942	(94)	(94)
TOTAL				(240)	(240)

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>Au 31 décembre 2009</i>		
Types d'opérations	Sens	Cross	Engagement	Résultat financier	Valeur de marché
SWAP	V	EURCAD	1 826	(8)	(8)
SWAP	V	EURCHF	2 592	4	4
SWAP	A	EURCZK	7 578	21	21
SWAP	A	EURGBP	3 061	(35)	(35)
SWAP	A	EURJPY	292	3	3
SWAP	A	EURMXN	-	-	-
SWAP	A	EURPLN	1 246	(5)	(5)
SWAP	A	EURSEK	1 021	(9)	(9)
SWAP	A	EURUSD	10 839	79	79
TOTAL				49	49

NB : Le type d'opération est exprimé par rapport au sens du cross.

Le stock de couverture au 31 décembre 2009, dont la valeur de marché avait été comptabilisée en capitaux propres (valeur de marché positive de 3,5 millions d'euros), a été comptabilisé en résultat durant l'année 2010.

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres est positive de 0.8 millions d'euros.

Le dollar US et la livre sterling et le Zloty Polonais sont les principales devises qui présentent un risque de change de transaction pour le Groupe. Les valorisations indiquées sont hors impact des impôts différés.

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction EUR/USD avant couverture entraînerait un impact positif de 2.3 millions d'euros en résultat opérationnel.

Une variation de 1% à la baisse sur l'exposition au risque de transaction EUR/GBP avant couverture entraînerait un impact positif de 0,6 million d'euros en résultat opérationnel.

Une variation de 1% à la hausse sur l'exposition au risque de transaction EUR/PLN avant couverture entraînerait un impact positif de 0,5 million d'euros en résultat opérationnel

Au 31 décembre 2010, le ratio de couverture sur l'exposition nette estimée relative au budget 2011 est compris entre 65% et 95% selon la devise gérée. Par conséquent, les variations de devises sur la comptabilisation des achats et ventes des entités du Groupe seront compensées, à hauteur de la couverture, par le résultat dégagé sur ces couvertures.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en termes de données (courbe de taux, cours de change et courbes de volatilité) que de modèles de valorisation. Le département Trésorerie possède en interne les outils nécessaires aux calculs des valorisations.

4.18.4. Gestion du risque de taux

L'essentiel des financements du Groupe est mis en place par la société Fromageries Bel SA, qui centralise aussi la gestion du risque de taux. Tous les financements de Fromageries Bel SA sont émis à taux variable. La politique mise en œuvre par l'utilisation de dérivés de taux, vise à se protéger des effets d'une évolution défavorable des taux, tout en profitant partiellement d'une éventuelle baisse des taux.

Au 31 décembre 2010, le Groupe a mis en place des couvertures par le biais de swaps de taux ou d'achats de caps combinés à la vente de floors, « collars » à prime nulle :

Portefeuille de taux

<i>(en milliers d'euros)</i>		<i>Au 31 décembre 2010</i>		<i>Au 31 décembre 2009</i>	
Types d'opérations	Devises d'engagement	Nominal	Valeur de marché	Nominal	Valeur de marché
Swap emprunteur taux fixe	EUR	230 000	- 10 397	250 000	- 11 801
Achat de Cap	EUR	120 000	81	135 000	542
Vente de Floor	EUR	120 000	- 3 971	135 000	- 5 657
Cross currency swap EURTRY	TRY	4 527	79	-	-
Total			- 14 208		- 16 916

NB : Achat Swap = emprunteur à taux fixe et prêteur à taux variable

L'échéancier des couvertures ci-après correspond aux cash flows prévisionnels du Groupe. Le profil des couvertures excède la maturité des financements, mais ceux-ci seront renouvelés partiellement ou en totalité à leur échéance par des structures similaires.

Echéancier des couvertures

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Achats de cap [1]	90	60	30
Ventes de floor [2]	90	60	30
Swaps de taux [3]	190	150	110
Total couverture [1] + [3]	280	210	140
Total couverture [2] + [3]	280	210	140

Les flux de dérivés sont ajustés sur les tirages effectués.

Le contrat d'emprunt de 191 millions d'euros contient un dérivé incorporé, non reporté dans les tableaux ci-dessus. Un contrat de swap a été mis en place afin de couvrir le risque de taux associé à cet emprunt. Les flux du swap couvrent parfaitement les flux de l'emprunt. Le traitement comptable appliqué à cette dette contenant un dérivé incorporé est l'option de juste valeur par résultat. Ainsi l'impact dans le compte de résultat de la réévaluation de la dette sera neutralisé par l'impact en résultat de la variation de juste valeur du swap.

Valeur de marché des couvertures de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Au 31 décembre 2010</i>	<i>Au 31 décembre 2009</i>
Dérivés Vanille	-14.3	-17.0
Dérivés Prêt 191 millions d'euros	1.4	9.5
Total	-12.9	-7.5

Les dérivés "Vanille" sont valorisés en intégrant les swaps de taux, l'achat de caps et la vente de floors. Les dérivés relatifs à l'emprunt de 191 millions d'euros incluent les couvertures de taux de sens inverse aux dérivés de taux du contrat de financement de 191 millions d'euros, à maturité 2014.

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres est négative de 14,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres était négative de 16,7 millions d'euros.

Une hausse de taux de 1%, sur toute la courbe de taux aurait un impact positif sur les capitaux propres du Groupe de 6.3 millions d'euros.
 Une baisse de taux de 1%, sur toute la courbe de taux, aurait un impact négatif sur les capitaux propres du Groupe de 6.5 millions d'euros

Après couverture, la sensibilité de la dette nette euro à une variation de taux (référence Euribor 3 mois du 31 décembre 2010 : 1.006%) est non significative.

4.18.5. Gestion du risque de contrepartie

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des contreparties majeures en respectant les deux règles de sécurité et de liquidité. Par conséquent le risque de contrepartie est faible.

4.18.6. Gestion du risque de matières premières

Le Groupe est exposé à la hausse des matières premières, en particulier le lait, la poudre de lait et le beurre. Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a pas pu mettre en place de politique systématique globale de couverture de ces matières premières ; seules les entités américaines ont une politique de couverture des matières premières par l'utilisation des marchés à terme de Chicago.

Au 31 décembre 2010, Bel Brands et Bel USA avaient sur le contrat « Milk class III » et « Whey » les positions suivantes :

Types d'opérations	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
	nombre de contrats	Valeur de marche (en milliers d'euros)	Nombre de contrats	Valeur de marche (en milliers d'euros)
Futures	412	290	964	266
Options - Call	443	163	168	32
Options- Put	443	-127	169	-61
Total		326		237

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres est positive de 325 mille euros. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des dérivés affectés à la couverture de transactions futures à caractère hautement probable et comptabilisée en capitaux propres était positive de 205 mille euros.

Les valeurs de marché des couvertures sur le contrat « Whey » et les ventes d'options sont comptabilisées directement par le compte de résultat

4.18.7. Gestion du risque action

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne possède aucun dérivé sur action.

4.18.8. Classification par hiérarchie de la juste valeur selon IFRS 7

Description (en milliers d'euros)	31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés Change	1 938		1 938	
Dérivés Taux	(14 208)		(14 208)	
Dérivés Matières Premières	326	326		
Total	(11 944)	326	(12 270)	
OPCVM	97 288	97 288		
Term deposit	1 699	1 699		
Total OPCVM + Term deposit	98 987	98 987		
TOTAL	87 043	99 313	(12 270)	

Description (en milliers d'euros)	31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés Change	5 906		5 906	
Dérivés Taux	(16 916)		(16 916)	
Dérivés Matières Premières	237	237		
Total	(10 772)	237	(11 009)	
OPCVM	59 299	59 299		
Term deposit	2 756	2 756		
Total OPCVM + Term deposit	62 055	62 055		
TOTAL	51 283	62 292	(11 009)	

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS

5.1. Tableau des engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements donnés		
Avals et cautions	3 240	578
Responsabilité d'associés dans le passif de GIE, SCI, etc	1 255	1 658
Lettres d'intention		3 600
Divers	430	1 008
Attribution d'actions gratuites	1 771	1 794
Total	6 696	8 638
Engagements reçus		
Avals et cautions	435	935
Garantie de bonne exécution de contrat	1 759	1 382
Crédit syndiqué non utilisé	450 000	355 000
Garanties et cautions sur créances clients export	16 065	16 095
Autres engagements reçus	4 806	1 751
Total	473 065	375 163
Engagements réciproques		
Commandes d'immobilisations	6 760	4 987
Locations simples	77 734	21 275
- à moins d'un an	13 023	10 714
- de un à cinq ans	37 893	10 172
- à plus de cinq ans	26 818	389
Autres engagements réciproques	26	59
Total	84 520	26 321

Au 31 décembre 2010, les nouveaux engagements réciproques de location simple correspondent pour l'essentiel au renouvellement des baux de location des sièges parisiens.

5.2. Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans, et plafonné à 120 heures. Le volume d'heures de formation acquises par les salariés et non consommées au 31 décembre 2010 s'élève à 341 milliers d'heures.

6. LITIGES

- Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès et litiges dans le cours normal de ses opérations. Les charges probables et quantifiables pouvant en découler ont fait l'objet de provisions. Il n'existe aucun litige connu de la Direction et comportant des risques significatifs, susceptibles d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet des provisions estimées nécessaires au 31 décembre 2010.
- Les sociétés composant le Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées.
 - Les redressements acceptés donnent lieu à comptabilisation des rappels d'impôts et pénalités (par voie de provisions lorsque les montants en cause ne sont pas arrêtés définitivement).
 - Les redressements contestés sont examinés de manière très attentive et font généralement l'objet de provisions (application du principe de prudence) sauf s'il apparaît clairement que la société pourra faire valoir le bien fondé de sa position dans le cadre d'une procédure contentieuse

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle, telle que suivie par le principal décideur opérationnel est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Au 31 décembre 2010</i>		<i>Au 31 décembre 2009</i>	
	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel
Europe de l'Ouest	1 399 539	132 761	1 336 821	134 399
Europe de l'Est	116 821	-26 937	134 852	-25 550
Amérique	267 496	32 176	194 132	14 588
International	633 648	56 525	554 857	26 346
Total Groupe	2 417 504	194 525	2 220 662	149 783

8. PARTIES LIEES

8.1. Avantages aux dirigeants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Rémunérations et avantages en nature	1 375	2 912
Jetons de présence	162	242
Total avantages à court terme	1 537	3 154
Actions gratuites	49	39
Autres avantages postérieurs à l'emploi*		
Autres avantages à long terme*		
Indemnité de fin de contrat de travail		
Total avantages à long terme	49	39

La notion de dirigeants recouvre les membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

8.2. Relations avec les parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Montant des transactions	4 315	1 034
Créances associées	1 338	754
Dettes associées	6 993	2 865
Autres engagements donnés	-	-

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

9.1. *Rachat de parts minoritaires dans Bel Karper*

Le 23 février 2011, un actionnaire minoritaire de la filiale Bel Karper en Turquie a exercé une partie de ses options de vente, en cédant à SICOPA 20.529.903 titres correspondant à 8,5% du capital, pour un montant de 2,75 millions d'euros.

9.2. *Situation politique des pays du Moyen Orient et du Nord Afrique*

A la hausse continue du prix des matières premières observable depuis la seconde moitié de l'année 2010, s'ajoute une situation politique et sociale instable dans un certain nombre de pays dans lesquels le Groupe opère. Malgré les mesures opérationnelles déjà engagées, ces facteurs conjoncturels pourraient peser sur l'activité et la rentabilité de l'exercice 2011, sans qu'il soit à ce jour possible d'en mesurer l'exacte portée.

9.3. *Réorganisation du Comité de Direction et des zones géographiques*

Le 2 mars 2011 a été annoncée la scission de la zone géographique International en trois divisions : la division Asie-Pacifique, qui rejoint la zone « Amériques », et les deux divisions Moyen Orient et Afrique, qui deviennent deux zones géographiques distinctes, leur dirigeant respectif rejoignant le Comité de Direction.

10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Pays	31 Décembre 2010		31 Décembre 2009	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Par intégration globale					
Unibel	France		Sté mère	Sté mère	
Fromageries Bel	France	67,83	65,84	65,81	63,77
Fromageries Bel Production France	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Fromageries Boursin SAS	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Fromageries Picon	France	99,99	65,83	99,99	63,77
Safr	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Sicopa	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Société des Produits Laitiers	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Sofico	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Sopaic	France	100,00	65,84	100,00	63,77
Spa Fromagerie Bel Algérie	Algérie	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Belgium	Belgique	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Canada	Canada	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Egypt Distribution	Egypte	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Egypt Expansion For Cheese	Egypte	100,00	65,84	100,00	63,77
Société Alimentaire Bel Egypt	Egypte	100,00	65,84	100,00	63,77
Grupo Fromageries Bel España, S.L.	Espagne	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Americas Inc.	Etats-Unis	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Brands USA Inc.	Etats-Unis	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel USA Inc.	Etats-Unis	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	65,84	100,00	63,77
Fromageries Bel Hellas	Grèce	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel SAHAR	Iran	70,00	46,09	70,00	44,64
Bel Italia Spa	Italie	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Japon	Japon	100,00	65,84	100,00	63,77
Fromageries Bel Maroc	Maroc	67,99	44,76	67,99	43,36
S.I.E.P.F.	Maroc	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Leerdammer B.V.	Pays-Bas	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Nederland B.V.	Pays-Bas	100,00	65,84	100,00	63,77
Parco BV	Pays-Bas	100,00	65,84	71,16	45,38
Bel Polska	Pologne	100,00	65,84	100,00	63,77
Fromageries Bel Portugal	Portugal	100,00	65,84	100,00	63,77
Syraren Bel Slovensko a.s.	Slovaquie	99,87	65,76	99,87	63,69
Bel Nordic A.B.	Suède	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Suisse	Suisse	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Syrie	Syrie	100,00	65,84	100,00	63,77
Bel Syry Cesko a.s.	Tchéquie	100,00	65,84	100,00	63,77
J+R sro	Tchéquie			100,00	63,77
Jaromericka	Tchéquie			81,42	51,93
Bel Karper Gida San. A.S.	Turquie	58,46	38,49	58,46	37,28
Bili Beregy LLC	Ukraine	83,58	55,03	83,58	53,30
Shostka City Milk Factory OJSC	Ukraine	83,58	55,03	83,58	53,30
Trademark Shostka City Milk Factory CJSC	Ukraine	83,25	54,81	83,25	53,09
Bel Cheese Mexico	Mexique	100,00	65,84		
Bel Queso de Mexico	Mexique	100,00	65,84		

20.3.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UNIBEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.7 de l'annexe expose notamment les règles et principes comptables relatifs aux provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le groupe et à examiner les procédures d'appréciation de ces estimations par la Direction. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 1.7 de l'annexe précise également les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 4.14 de l'annexe fournit une information appropriée.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture annuelle, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.7 et 4.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 4.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 1er avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Alain PONS

Philippe AGNELLET

20.3.2 Etats financiers de la société au 31 décembre 2010

20.3.2.1 Comptes annuels au 31 décembre 2010

Comptes de résultat comparés au 31 décembre

(en euros)	N° note en annexe	2010	2009
Produits des activités courantes	4		
Produits des activités annexes		4 420 245	3 152 744
Autres produits d'exploitation		17 000	13 000
Ecart de règlements		3	36
Produits de participation	5	21 812 740	12 236 706
Autres intérêts et produits assimilés	6	366 989	324 501
Reprises sur provisions et transferts de charges		171 283	641 486
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		3 336	141 726
TOTAL (I)		26 791 596	16 510 199
Charges des activités courantes			
Achats non stockés			
Variation de stock de marchandises	7	9 231	263 076
Services extérieurs		999 032	1 017 130
Impôts et taxes, versements assimilés		123 380	169 586
Salaires et traitements	8	2 447 597	2 126 307
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation		1 175 437	408 499
Dotations aux provisions pour dépréciations financières		0	281 520
Autres charges d'exploitation		100 804	131 909
Intérêts et charges assimilées		6	347 240
TOTAL (II)		4 855 487	4 745 267
1. RÉSULTAT COURANT (avant impôts) (I - II)		21 936 109	11 764 932
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		14 234	11 005
Sur opérations en capital		4 275	3 021
Reprises sur provisions et transferts de charges		799	437
TOTAL (III)		19 308	14 463
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		59	8 345
Sur opérations en capital		4 275	638
Dotations aux amortissements et aux provisions		12 235	33 356
TOTAL (IV)		16 569	42 339
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (V)	9	384 603	176 872
TOTAL DES PRODUITS (I + III)		26 810 904	16 524 662
TOTAL DES CHARGES (II + IV + V)		5 256 659	4 964 478
2. RÉSULTAT NET (Bénéfice ou Perte)		21 554 245	11 560 184

Bilans comparés au 31 décembre

ACTIF (en euros)	Notes	31.12.2010			31.12.2009
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations corporelles		820 208	313 749	506 459	567 385
Immobilisations financières					
Participations		110 015 131	394 020	109 621 111	90 656 461
Actions propres		5 480 092		5 480 092	5 224 542
Autres					56 485
Actif immobilisé	10	116 315 431	707 769	115 607 662	96 504 873
Stocks et en-cours	11	38 681	34 813	3 868	47 912
Avances, acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)	12	952 576		952 576	528 703
Créances diverses (3)	13	19 047 129		19 047 129	26 474 914
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres	14	896 205		896 205	12 570 782
Disponibilités		1 467		1 467	2 117
Charges constatées d'avance		125		125	749
Actif circulant		20 936 183	34 813	20 901 370	39 625 177
Total de l'actif		137 251 614	742 582	136 509 032	136 130 050
(3) dont à plus d'un an		0			0

PASSIF <i>(en euros)</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Capital (dont versé : 1 742 679)	15	1 742 679	1 742 679
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserves			
Réserve légale		174 268	174 268
Réserves réglementées		40 567	40 567
Autres		7 000 000	7 000 000
Report à nouveau		103 157 237	100 082 718
Résultat de l'exercice		21 554 245	11 560 184
Provisions réglementées		119 124	107 688
Capitaux propres	16	133 788 120	120 708 104
Provisions pour risques		3 000	3 000
Provisions pour charges		1 246 536	343 000
Provisions pour risques et charges	17	1 249 536	346 000
Emprunts Obligataires	18		14 205 221
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses			9 459
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		126 119	163 830
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)			
Autres dettes		1 345 257	697 436
Dettes (1)		1 471 376	15 075 946
TOTAL DU PASSIF		136 509 032	136 130 050
<i>(1) dont à plus d'un an</i>		0	9 459
<i> dont à moins d'un an</i>		1 471 376	15 066 487
<i>(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</i>		0	0

Tableau des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en euros)	2010	2009
Flux de trésorerie liés a l'activité		
Résultat net	21 554 245	11 560 184
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et Provisions	1 033 443	81 452
Résultat sur cessions d'éléments de l'actif immobilisé		-62
Mali sur rachat d'actions (OPRA)		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Marge brute d'autofinancement	22 587 688	11 641 574
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	17 881	503 254
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 605 569	12 144 828
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-19 246 531	-5 592 444
Cessions d'immobilisations	60 760	31 892
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-19 185 771	-5 560 552
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés	-8 485 665	-4 590 734
Remboursement de capital suite OPRA & OPES		
Subventions d'investissement		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-13 858 752	-49 590
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-22 344 417	-4 640 324
Variation de trésorerie	-18 924 619	1 943 952
Trésorerie à l'ouverture	38 565 929	36 621 977
Trésorerie à la clôture	19 641 310	38 565 929

La trésorerie s'analyse comme suit à la clôture de chaque exercice :

(en euros)	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	896 205	12 570 782
Disponibilités	1 467	2 117
Solde créditeurs de banques		
Comptes-courants des entreprises liées (net)	18 743 513	25 993 030
Incidence		
Intérêts courus non échus	125	
	19 641 310	38 565 929

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 > Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est de nature à empêcher la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Note 2 > Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été porté à notre connaissance à ce jour.

Note 3 > Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode du coût historique est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations corporelles

La société applique :

- Les Règlements du Comité de la Réglementation comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le Règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) traitant de l'amortissement et de la dépréciation des actifs et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- L'avis du Comité d'urgence n° 2005-D du 1^{er} juin 2005 afférent aux modalités d'application des règlements n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- L'avis du Comité d'urgence n° 2005-J relatif aux modalités de l'option de comptabilisation en charge des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

3.2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'inventaire s'avère inférieure à leur valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

3.3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les actions de SICAV et parts de fonds communs de placement sont enregistrées pour leur coût d'achat, hors frais accessoires, et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Note 4 > Présentation du compte de résultat

Pour tenir compte des spécificités de notre activité (Holding), nous avons, en vue d'améliorer sa lisibilité, aménagé la présentation de notre compte de résultat.

C'est ainsi que nous avons regroupé, sous les termes produits/charges des activités courantes, les produits/charges d'exploitation et les produits/charges financiers.

Note 5 > Produits de participation

Les produits de participation courants sont en hausse de 78,25 % et proviennent essentiellement du dividende versé par Fromageries Bel S.A. lors de l'affectation du résultat 2009.

Note 6 > Autres intérêts et produits assimilés

L'augmentation provient principalement du versement par la société SPADEL dont nous détenons 9550 titres d'un dividende exceptionnel de 10.5 euro par titre (impact : + 100 K€), compensant la baisse des intérêts du compte courant avec Fromageries Bel de 60 K€.

Note 7 > Variation de stock

Correspond au sorties pour vente du livre sur l'histoire du Groupe Bel.

Note 8 > Rémunérations et effectifs

	2010	2009
Rémunérations allouées aux organes de direction	1 118 406	1 009 431
Rémunérations allouées aux organes de surveillance	294 840	213 150

PERSONNEL SALARIE : Effectif moyen salarié	2010	2009
Employés	0	0
Agents de maîtrise	1	3
Cadres	9	6

Note 9 > Impôts sur les bénéfices

Ils s'analysent en :

	2010	2009
Impôt exigible de l'exercice qui concerne	384 618	176 872
le résultat courant	383 705	187 364
le résultat exceptionnel	913	-9 292
Impôt provenant d'exercice antérieur	-15	0
Dont contribution additionnelle	N.A.	N.A.
Dont contribution sociale de 3,3 %	N.A.	N.A.

Note 10 > Actif immobilisé

Exercice 2010

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>(en euros)</i>	Valeur brute au 01/01/10	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/10
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Ensembles immobiliers				
Installations générales, agencements, aménagements	706 684	30 236		736 920
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	114 638		31 350	83 288
Immobilisations corporelles en cours				
Installations générales, agencements	3 229		3 229	
Immobilisations financières				
Participations	91 050 481	18 964 650		110 015 131
Autres titres immobilisés (actions propres) *	5 224 542	255 550		5 480 092
Autres	56 485		56 485	
	97 156 059	19 250 436	91 064	116 315 431

* Acquisition de 950 titres supplémentaires en octobre 2010.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

<i>(en euros)</i>	Au 01/01/10	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/10
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Ensembles immobiliers				
Installations générales, agencements, aménagements	197 553	73 692		271 245
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	59 613	9 966	27 075	42 504
Provisions				
Participations	394 020			394 020
	651 186	83 658	27 075	707 769
Valeur nette	96 504 873			115 607 662

Exercice 2009

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>(en euros)</i>	Valeur brute au 01/01/09	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/09
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Ensembles immobiliers				
Installations générales, agencements, aménagement	706 249	435		706 684
Matériel de transport	4 800		4 800	0
Matériel de bureau et informatique	107 087	7 551		114 638
Avances sur Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements		3 229		3 229
Immobilisations financières				
Participations	85 785 685	5 264 796		91 050 481
Autres titres immobilisés (actions propres)	4 907 670	316 872		5 224 542
Autres	87 677		31 192	56 485
	91 599 168	5 592 883	35 992	97 156 059

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en euros)</i>	Au 01/01/09	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/09
Amortissements				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Ensembles immobiliers				
Installations générales, agencements, aménagement	126 906	70 647		197 553
Matériel de transport	3 935	227	4 162	0
Matériel de bureau et informatique	48 110	11 503		59 613
Provisions				
Participations	112 500	281 520		394 020
	291 451	363 897	4 162	651 186
Valeur nette	91 307 717			96 504 873

Immobilisations financières

Les acquisitions de l'exercice portent sur l'acquisition de 137 425 titres Fromageries Bel pour 18 965 K€, portant la participation d'Unibel à 67,443 %, et sur le rachat de 950 actions propres pour 256 K€.

Note 11 > Stocks et En-cours

Le stock au 31 décembre 2010 est constitué de livres sur l'histoire du Groupe Bel. Ce stock est valorisé selon la méthode du Prix Moyen Unitaire Pondéré. L'édition de ce livre remontant à plus de deux ans, il a été déprécié de 90% de sa valeur.

Note 12 > Créances d'exploitation

Ce poste comprend pour l'essentiel les Management fees à encaisser des Fromageries Bel pour 913 911 euros.

Note 13 > Créances diverses

Ce poste est constitué principalement du compte courant Fromageries Bel. Il est en forte diminution consécutivement au remboursement de l'emprunt obligataire le 04/01/2010 pour 13 859 milliers d'euros

Note 14 > Valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué principalement d'actions de SICAV.

Au 31 décembre 2010, tous les titres ont été vendus et immédiatement rachetés. Les plus-values sont donc intégralement constatées en comptabilité. Ce poste est également en forte diminution suite au remboursement de l'emprunt obligataire et de l'acquisition de titres Fromageries Bel pour un montant de 18 965 milliers d'euros.

Note 15 > Capital social

Le capital social se compose de 2 323 572 actions de nominal 0,75 euro.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2010, 2 016 092 actions en bénéficient.

Conformément à l'article 225-210, la société Unibel dispose de réserves autres que la réserve légale au moins égales à la valeur des titres auto-détenus au 31 décembre 2010.

Note 16 > Variation des capitaux propres

(en euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	113 705 735
Dividendes (A.G.E. du 14/05/2009)	-4 647 144
Annulation des dividendes sur actions propres	56 410
Provisions règlementées	32 919
Résultat de l'exercice	11 560 184
Capitaux propres au 31 décembre 2009	120 708 104
Dividendes (A.G.M. du 12/05/2010)	-8 597 216
Annulation des dividendes sur actions propres	111 551
Provisions règlementées	11 436
Résultat de l'exercice	21 554 245
Capitaux propres au 31 décembre 2010	133 788 120

Note 17 > Provisions pour risques et charges

EXERCICE 2010

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Devenues sans objet	
Risques	3 000				3 000
Charges	343 000	1 056 966	153 430		1 246 536
	346 000	1 056 966	153 430		1 249 536

Dont dotations et reprises

d'exploitation

1 056 966

153 430

financières

exceptionnelles

Les dotations de l'exercice portent à hauteur de 144 000 euros la provision pour attribution d'actions gratuites, à 6 000 euros la provision pour médailles du travail et à 1 096 536 euros la provision bonus.

Note 18 > Emprunts obligataires

L'emprunt obligataire convertible en actions Fromageries Bel jusqu'au 22 décembre 2009, émis au terme de l'Opération Publique d'Echange Simplifiée a fait l'objet d'un remboursement définitif le 04 janvier 2010.

Note 19 > Produits à recevoir et charges à payer

PRODUITS À RECEVOIR

(en euros)	2010	2009
Créances d'exploitation	29 442	33 138
Créances diverses		
Disponibilités		
	29 442	33 138

CHARGES À PAYER

(en euros)	2010	2009
Emprunts obligataires		346 469
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 052	108 515
Autres dettes	315 496	278 500
	433 548	733 484

Note 20 > Engagements financiers

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière.

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les *Engagements hors bilan*.

En revanche, les engagements au titre des médailles du travail sont intégralement provisionnés (sur la base d'une évaluation actuarielle) depuis l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2003.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Engagements donnés		
Indemnités de départ à la retraite (cf. note 20.1 ci-dessous)	235	181
Caution sur emprunt bancaire LVQR Design	40	80
Caution bancaire Natixis / Fondation d'entreprise Bel	3	
Caution bancaire Natixis / CAVP	51	
Plan d'attribution d'actions gratuites (cf. note 20.2 ci-dessous)	157	140
	486	401
Engagements réciproques		
Locations immobilières	1668	609
Locations mobilières	90	78
	1758	687

20.1 > Engagements de retraite et avantages similaires

En matière de retraite, ils portent exclusivement sur l'allocation de fin de carrière prévue par la convention collective de l'Industrie Laitière dont la majoration unique et uniforme de 40 % a été portée à 45 % par les accords conclus en 2004 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Cette allocation de fin de carrière a fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des « unités de crédit projetées » sur la base des hypothèses suivantes :

- départ volontaire, entraînant le paiement des charges patronales, à :
 - 64 ans pour les cadres,
 - 62 ans pour les techniciens ; agents de maîtrise,
 - 62 ans pour les employés.
- prise en compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel.
- taux d'actualisation et d'inflation :
 - 2010 : 4,50 % nominal dont inflation de 2,00 %
 - 2009 : 5,10 % nominal dont inflation de 2,00 %

Les droits acquis par les salariés à ce titre ne font pas l'objet d'une provision mais sont constatés dans les *Engagements hors bilan* (cf. ci-dessus).

20.2 > Plan d'attribution d'actions gratuites existantes

L'engagement donné correspond à la différence entre le montant de l'attribution tenant compte des taux de réalisation des objectifs (100 % pour l'ensemble des plans) et la provision constituée pour 144 milliers d'euros.

Note 21 > Etat des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances sont à échéance d'un an au plus.

Toutes les dettes sont à échéance d'un an au plus.

Note 22 > Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	110 015 131	
Autres immobilisations financières		
Créances d'exploitation	913 911	
Compte courant	18 743 513	
Dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations		
Produits de participation	21 812 740	
Autres produits financiers	258 595	

Transactions significatives avec des parties liées :

- Convention de trésorerie avec la société Fromageries Bel

Au 31 décembre 2010 la société avait accordé une avance de trésorerie à la société Fromageries Bel de 18 744 milliers d'euros. Cette avance, rémunérée au taux de l'EONIA majoré de 80 points de base a généré des intérêts comptabilisés dans les produits de l'exercice 2010 de 259 milliers d'euros.

- Convention de prestations de services avec la société Fromageries Bel

Le montant versé par la société Fromageries Bel au titre de cette convention pour l'exercice 2010 s'est élevé à 4 367 milliers d'euros.

Note 23 – Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'année se montent à 128 milliers d'euros se répartissant de la manière suivante :

- 43 milliers d'euros pour le cabinet Deloitte et Associés
- 85 milliers d'euros pour le cabinet Pierre Henri Scacchi et Associés

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capitaux propres autres que le capital		% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Capital			Brute	Nette				
	<i>(en milliers)</i>			<i>(en milliers d'euros)</i>					
Renseignements détaillés									
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)</i>									
Fromageries Bel									
16, boulevard									
Malesherbes									
75008 PARIS									
	10 308	779 999	67,443	109 531				79 001	21 813
LVQR Design *	150	-107	95,000	484	90		40	-103	

* Les capitaux propres autres que le capital et le résultat sont estimés au 31 décembre 2010

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>(en euros)</i>		Valeur nette
		Valeur au bilan
Participations		
4 364 897	FROMAGERIES BEL	109 531 096
9 500	LVQR Design (brut 494 020 €, dépréciation 394 020)	90 000
Titres dont la valeur nette au bilan est inférieure à 15 milliers € par catégorie de titres		15
Total participations		109 621 111
Autres titres immobilisés		
31 099	Unibel (titres auto-détenus)	5 480 092
Total participations		5 480 092
Valeurs mobilières de placement		
	BNPPARTP	892 568
Titres dont la valeur nette au bilan est inférieure à 15 milliers€ par catégorie de titres		3 637
Total valeurs mobilières de placement		896 205
Total général		115 997 408

RÉSULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 742 679	1 742 679	1 742 679	1 742 679	1 742 679
Nombre des actions ordinaires existantes	2 323 572	2 323 572	2 323 572	2 323 572	2 323 572
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Produits des activités courantes	18 551 815	23 504 128	26 922 086	16 510 199	26 791 596
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 418 104	20 156 429	20 096 024	11 818 508	22 972 291
Impôts sur les bénéfices	287	25 443	658 116	176 872	384 603
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 884 566	18 673 379	20 355 417	11 560 184	21 554 245
Résultat distribué	5 111 858	7 203 073	4 647 144	8 597 216	12 082 574
	(**)	(**)	(**)	(**)	(*) (**)
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,04	8,66	8,37	5,01	9,72
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,24	8,04	8,76	4,98	9,28
Dividende attribué à chaque action	2,2	3,1	2	3,7	5,2
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	8	8	9	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 174 448	1 276 701	1 648 564	1 553 165	1 810 940
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	428 008	475 161	554 200	573 142	636 657

(*) Cette distribution de dividendes sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(**) Montant théorique, car les actions propres détenues par la société n'ouvrent pas droit au dividende. La somme correspondant aux dividendes non versés de ce fait est affectée au "Report à nouveau".

20.3.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UNIBEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 1er avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Alain PONS

Philippe AGNELLET

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Déclaration de vérification des informations financières historiques

Les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010, figurent respectivement aux § 20.3.1.2 et 20.3.2.2 du présent document de référence.

Pour les exercices précédents, il convient de se reporter aux rapports suivants qui sont inclus par référence dans le présent document de référence conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 :

Les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que ces comptes eux-mêmes figurent dans le document de référence de la déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2009 sous le numéro D.09-02223.

Les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que ces comptes eux-mêmes figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2010 sous le numéro D.10-0220.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) ou sur le site de la société (<http://www.unibel.fr>).

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

a – Dans les comptes consolidés

- Le montant des dépenses du Groupe en matière de recherches et développement s'élève à 15 614 000 euros.

b – Dans les comptes annuels

- le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent à 25 278 euros et l'impôt correspondant est de 8 426 euros.

- Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2010

Dettes échues à la clôture	Dettes à 31 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à plus de 60 jours	Total
1 328 €	6 739 €			8 067 €

Au 31 décembre 2009

Dettes échues à la clôture	Dettes à 31 jours	Dettes à 60 jours	Dettes à plus de 60 jours	Total
30 427 €	66 €	- €	- €	30 493 €

20.4.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Ce paragraphe est sans objet.

20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2010.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Ce paragraphe est sans objet.

20.7 Politique de distribution de dividendes

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

(en euros)	2006	2007	2008	2009	2010 (soumis à l'AGM du 12 mai 2011)
Dividende net	2,20	3,10	2,00	3,70	5,20

Depuis le 1er janvier 2005 les dividendes sont éligibles à la réfaction fixée par l'article 158 alinéa 3 2° du C.G.I. à 40 % pour l'année 2006 et les années ultérieures.

Les dividendes nets futurs dépendront de la capacité de la société à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire jugera pertinent de prendre en compte.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les informations relatives aux procédures judiciaires et d'arbitrage figurent au § 4.1.3 « Procédures judiciaires » du présent document de référence ».

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Suite à l'acquisition de Boursin début janvier 2008, l'endettement net s'élevait à 459 millions d'euros le 31 décembre 2008. A fin décembre 2009, la dette financière nette s'établissait à 331 millions d'euros, en amélioration de 128 millions d'euros.

Aucun changement significatif n'est intervenu en 2010. La dette financière nette s'élève au 31 décembre 2010 à 220 millions d'euros, soit une réduction de 111 millions sur un an.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comme indiqué au chapitre 5, la société a la forme juridique d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

21.1 Capital social

21.1.1 Capital social au 31 décembre 2010

Le montant du capital souscrit et entièrement libéré est au 31 décembre 2010 de 1 742 679 euros. Il est divisé en 2 323 572 actions de 0,75 euros de nominal.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2010, il n'existait plus d'autorisation d'augmenter le capital en cours de validité.

21.1.2 Actions non représentatives du capital social

Ce paragraphe est sans objet.

21.1.3 Acquisition par la société de ses propres actions

21.1.3.1 Bilan des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 a autorisé le Directoire, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 11 novembre 2011, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273 / 2003 de la Commission européenne en date du 22 décembre 2003. Cette autorisation a remplacé celle donnée par l'Assemblée générale du 14 mai 2009.

Au cours de l'exercice 2010, Unibel a réalisé dans le cadre de ces autorisations les opérations suivantes :

nombre d'actions achetées :	950
nombre d'actions vendues :	néant
cours moyen d'achat :	269 €
cours moyen de vente :	-
montant des frais de négociation :	511 €.

21.1.3.2 Nombre d'actions détenues en propre

Actions propres auto détenues par la société au 31 décembre 2010 :

nombre d'actions	31 099
% du capital en auto-détention	1,34 %
valeur comptable	5 480 092 €
valeur nominale	23 324,25 €

21.1.3.3 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2011

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du jeudi 12 mai 2011.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 24 mars 2011.

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 31 099, soit 1,34 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité :	néant
- Opérations de croissance externe :	31 099
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	néant

- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : néant
- Annulation : néant

Unibel n'utilise pas de produits dérivés ; il n'y a donc aucune position ouverte à l'achat ou à la vente.

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée générale du jeudi 12 mai 2011
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 232 357 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues directement s'élevant à 31 099 (soit 1,34 % du capital), et indirectement à 196 350 (soit 8,45 % du capital) le nombre maximum d'actions pouvant effectivement être achetées sera de 4 908 actions (soit 0,21 % du capital) sauf à céder, ou à annuler les titres déjà détenus.

- Prix maximum d'achat : 370 euros
- Montant maximal du programme : 85 972 090 euros

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Objectifs :
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF, si un tel contrat venait à être mis en place.
- Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 12 mai 2011, soit jusqu'au 11 novembre 2012.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Ce paragraphe est sans objet.

21.1.5 Capital social autorisé mais non émis, engagements d'augmentation de capital

Date de la délégation	Objet de la délégation	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée de la délégation	Date et modalités d'utilisation par le Directoire
12 mai 2010	Augmentation de capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L3332-18 et s. du Code du travail/	0,1 % du capital social	26 mois (jusqu'au 11 juillet 2012)	néant

21.1.6 Options sur le capital social

Ce paragraphe est sans objet.

21.1.7 Historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Variation du capital nominal (€)	Réserves (€)	A l'issue de l'opération, nominal (€)	Nombre d'actions
1er janvier 2006	Situation de départ				2 484 720,00	3 312 960
18/01/2006	Annulation	- 989 388	- 742 041,00	- 124 166 271,00	1 742 679,00	2 353 572
31/12/2010	Situation finale				1 742 679,00	2 353 572

21.2 **Acte constitutif et statuts**

21.2.1 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, *la société a pour objet en tous pays :*

- *l'administration, la direction, la gestion et l'animation des Fromageries Bel et de toutes sociétés ou entreprises, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations faites par ces sociétés ou entreprises, par toutes voies, la prestation de tous services dans ces domaines d'activités ;*
- *la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, la création de toutes sociétés, la participation à toutes augmentations de capital, fusions, scissions, fusions-scissions et apports partiels ;*
- *l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux, par tous moyens, et notamment, par voie de souscription, d'apports, d'acquisitions, d'actions, d'obligations, de parts de fondateurs ou bénéficiaires, de parts sociales, de commandites et autres droits sociaux ;*
- *la construction, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la transformation, l'appropriation de tous immeubles et locaux et de tous fonds de commerce, leur exploitation par tous moyens ;*
- *l'étude, la création, la prise, l'achat, la location, la concession, l'exploitation ou la représentation de tous brevets d'invention, procédés de fabrication, marques de fabriques, de commerce et de services.*
- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.*

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil de surveillance et du Directoire sont prévus aux articles 12 à 15 des statuts de la société. Ces informations figurent également aux § 14.1 « *Information et renseignements sur les organes d'administration et de Direction* » et 16.5 « *Organisation et fonctionnement du Conseil* » du présent document de référence ».

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les informations relatives aux droits, privilèges et restrictions attachés aux actions figurent aux § 21.1.1 « *Capital social* » et 14.2.3 « *Restrictions concernant la cession des actions* » du présent document de référence.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits attachés aux titres qui composent le capital de la société, est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales⁹

Les modes de convocation, les conditions d'admission et les conditions d'exercice du droit de vote en Assemblées générales sont régis par la loi et l'article 16 des statuts.

a° - Composition

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

b° - Réunions

L'Assemblée générale ordinaire annuelle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des Assemblées générales extraordinaires ou des Assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions des Assemblées générales ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

c° - Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation, sous les réserves prévues par la loi.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf l'exception prévue par la loi concernant les révocations de membres du Conseil de surveillance et leur remplacement.

Les convocations sont faites en respectant les formes légales.

d° - Conditions d'admission aux assemblées

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient. Pour avoir le droit de participer ou de se faire représenter à une assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur devra faire enregistrer comptablement les actions à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du code de commerce, au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte sur les registres de la société au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Le Directoire pourra décider, s'il le juge à propos, la remise, à chacun des actionnaires justifiant de son droit d'admission à l'Assemblée, d'une carte nominative et personnelle constatant le nombre d'actions qu'il possède et donnant seule le droit d'accès à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

21.2.6 Changement de contrôle

Les informations relatives au changement de contrôle figurent au § 14.2.3 « *Restrictions concernant la cession des actions* » du présent document de référence.

21.2.7 Franchissements de seuils

En sus des déclarations légales, les statuts prévoient à l'article 8 § 3 que *toutes personnes physiques ou morales, agissant seules ou de concert, qui viennent à détenir seules ou de concert, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 1 % du capital social et/ou des droits de vote aux assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage, doivent informer la société du nombre total d'actions qu'elles possèdent par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils de 1 %. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital et/ou des droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.*

⁹ Ce paragraphe fait partie du rapport du Président du Conseil de surveillance.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droit de vote.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi et la réglementation en vigueur.

Toutefois, sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L. 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5% au moins du capital et/ou des droits de vote de la société.

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres. A la demande de la société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

21.2.8 Modification du capital social

Pour des renseignements relatifs aux droits de vote, se reporter au § 18.2 « *Droits de vote* » du présent document de référence.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats conclus par Unibel et son Groupe dans le cadre normal de leurs affaires ne sont pas repris ci-dessous.

Le Groupe s'est engagé à acquérir les participations détenues par des tiers actionnaires de certaines sociétés consolidées au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leurs options de vente. Le prix d'exercice de ces options est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de l'entité concernée à la date d'exercice de l'option.

Le lecteur est invité à se reporter à la note 4.17 de l'annexe au comptes consolidés qui figure au § 20.3.1 du présent document de référence concernant le montant des engagements comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2010.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Ce chapitre est sans objet.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux) et renseignements relatifs à Unibel peuvent être consultés au siège social : 16, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS.

Par ailleurs, les sites internet <http://www.unibel.fr> et <http://www.groupe-bel.com> contiennent un certain nombre d'informations sur les activités et l'organisation de la société et de ses filiales, en France et à l'Etranger.

L'information réglementée est archivée sur le site des Journaux officiels <http://www.info-financiere.fr>

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2010 et le 25 mars 2011.

Thème	Date	Lieu de consultation
Résultats annuels 2010	25/03/2011	http://www.unibel.fr
Chiffre d'affaires annuel 2010	25/02/2011	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 31 décembre 2010	12/01/2011	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 30 novembre 2010	13/12/2010	http://www.unibel.fr
Information financière trimestrielle au 30 septembre 2010	12/11/2010	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 31 octobre 2010	08/11/2010	http://www.unibel.fr
Déclaration des transactions sur fonds propres du 30 septembre au 7 octobre 2010	08/10/2010	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 30 septembre 2010	06/10/2010	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 31 août 2010	10/09/2010	http://www.unibel.fr
Rapport financier semestriel 2010	26/08/2010	http://www.unibel.fr
Information financière trimestrielle au 31 mars 2010	11/05/2010	http://www.unibel.fr
Capital et droits de vote au 31 mars 2010	06/04/2010	http://www.unibel.fr
Communiqué de mise à disposition du document de référence et documents préparatoires à l'AG	06/04/2010	http://www.unibel.fr
Document de référence 2009	06/04/2010	http://www.unibel.fr
Avis de convocation à l'AG du 12/05/2010	05/04/2010	Balo.journal-officiel.gouv.fr
Résultats annuels 2009	26/03/2010	http://www.unibel.fr
Chiffre d'affaires annuel 2009	26/02/2010	http://www.unibel.fr
Actions et droits de vote au 31 décembre 2009	06/01/2010	http://www.unibel.fr

Les informations spécifiques à la société Fromageries Bel sont publiées dans le document de référence de cette société déposé auprès l'AMF le 6 avril 2011.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations relatives aux participations de la société figurent au § 7.2 « *filiales et participations* » et aux points 1.6 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au § 20.3.1.1 « *États financiers consolidés* » du présent document de référence.

ANNEXES

Annexe A : Table de concordance
entre le présent document de référence et le rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture de ce fascicule, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L.451-1-2 du code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

<u>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</u>	<u>Chapitres ou paragraphes du DOCUMENT DE REFERENCE</u>
1. Comptes annuels	§ 20.3.2
2. Comptes consolidés	§ 20.3.1
3. Rapport de gestion (au sens du code monétaire et financier)	
<u>3.1 Informations contenues à l'article L 225-100 et 225-100-2 du code de commerce</u>	
• Analyse de l'évolution des affaires	chapitre 6
• Analyse des résultats	chapitre 9
• Analyse de la situation financière	chapitres 9 et 10
• Indicateurs sociaux	chapitre 17
• Principaux risques et incertitudes	chapitre 4
• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital	§ 21.1.5
<u>3.2. Informations contenues à l'article L 225-100-3 du code de commerce</u>	
• Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	chapitre 18
<u>3.3. Informations contenues à l'article L 225-211 du code de commerce</u>	
• Rachats par la société de ses propres actions	§ 5.2 et 21.1.3
4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	§ 1.2
5. Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée et les comptes de l'exercice 2009	annexe B
6. Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	§ 20.3.2 § 20.3.1
<i><u>Autres documents inclus dans le rapport financier annuel :</u></i>	
7. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	§ 2.3
8. Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne	
Composition du Conseil de surveillance et du Directoire	§ 14.1
Gouvernement d'entreprise	§ 16.3 à 16.5
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	§ 16.6
Participation aux assemblées générales	§ 21.2.5
Politique de rémunération des mandataires sociaux	chapitre 15
Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	chapitre 18
9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	§ 16.7
10. Descriptif du programme de rachat d'actions	§ 21.1.3.3
11. Document d'information annuel	chapitre 24

* * *

Annexe B : Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 12 mai 2011 et les comptes de l'exercice 2010

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de contrôle de la gestion et des comptes de l'exercice 2010 que vous nous avez confiée.

Vous avez pris connaissance du rapport du Directoire sur l'activité de votre société et celle de sa filiale Fromageries Bel au cours de l'exercice 2010.

Au plan de la gestion courante, le Directoire, dont deux membres assurent la présidence direction générale et la direction générale déléguée des Fromageries Bel, a contribué, comme les années précédentes, à l'orientation et à l'animation de la politique générale du Groupe Bel en se consacrant, conformément à leur mission, à la gestion des affaires du Groupe.

Le Directoire a également poursuivi la gestion de la trésorerie : dans des marchés en grave crise, avec des taux d'intérêts historiquement bas, le Directoire a continué de mettre à la disposition des Fromageries Bel l'essentiel des disponibilités d'Unibel.

Le Conseil de surveillance approuve à l'unanimité cette gestion conforme aux intérêts d'Unibel.

Les comptes annuels et consolidés dont vous avez pu également prendre connaissance traduisent dans les résultats les effets de la gestion de votre Directoire :

Les comptes consolidés du Groupe Unibel reflètent fidèlement l'évolution des résultats du Groupe Bel en 2010, le résultat des activités courantes s'établit à 210,8 millions d'euros, en progrès de 8 %, le résultat opérationnel atteint 194,5 millions d'euros, soit 8.1 % du chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe est de 75,8 millions d'euros contre 54,8 millions d'euros en 2009.

Ramené à l'action, le résultat net consolidé part du Groupe est de 36,18 euros contre 26,11 euros en 2009.

Au niveau de la société, les comptes annuels enregistrent un résultat courant de 21,9 millions d'euros, contre 11,8 millions d'euros ; la capacité bénéficiaire d'Unibel provient essentiellement du coupon de Fromageries Bel qui a été de 4,85 euros par action en 2010, sensiblement supérieur aux 2,75 euros de 2009. Le résultat net est un bénéfice de 21,6 millions d'euros contre 11,6 millions l'exercice précédent.

Le dividende à encaisser des Fromageries Bel en 2011 s'élèvera à 6,00 euros par action, contre 4,85 euros l'année précédente.

En conclusion, nous vous proposons d'approuver ces comptes tels qu'ils vous sont présentés, tant au niveau de la société-mère qu'au niveau consolidé ainsi que l'action efficace du Directoire au cours de l'année.

La proposition de distribution du dividende d'Unibel est raisonnable et peut être approuvée.

* * *

Annexe C : Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 12 mai 2011

Les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires ont pour objet :

à caractère ordinaire

- o d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- o et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- o d'affecter du résultat de l'exercice et de fixer le dividende,
- o d'approuver les conventions et engagements réglementés énoncés au rapport spécial des commissaires aux comptes,
- o de renouveler Madame Valentine Fiévet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- o de renouveler Monsieur Laurent Fiévet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- o de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- o d'autoriser le Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- o de donner pouvoirs pour les formalités.

et à caractère extraordinaire :

- o d'autoriser le Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- o de modifier de l'article 12 des statuts,
- o de modifier de l'article 13 des statuts,
- o de modifier de l'article 16 des statuts
- o de mettre en harmonie des statuts.

Résolutions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, ainsi que des observations du Conseil de surveillance, approuve ces comptes, tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un bénéfice net part du groupe de 75 842 000 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que des observations du Conseil de surveillance, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date et se soldant par un bénéfice de 21 554 244,60 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 25 278 euros des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

L'Assemblée générale donne en conséquence quitus au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et fixation du dividende)

L'Assemblée générale, sur proposition du Directoire et avis conforme du Conseil de surveillance, relative à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2010, qui s'élève à

	21 554 244,60 euros
augmenté du report à nouveau créateur de	<u>103 157 237,22 euros</u>
dont il résulte un bénéfice distribuable de	124 711 481,82 euros

la réserve légale étant dotée aux obligations légales, décide :

d'attribuer à chacune des 2 323 572 actions existantes un dividende unitaire de 5,20 euros	12 082 574,40 euros
et de reporter à nouveau	<u>112 628 907,42 euros</u>

Le dividende sera détaché le 16 mai 2011 et payé le jeudi 19 mai 2011.

Les actions Unibel qui pourraient être détenues par la société à la date du détachement du dividende n'ayant pas vocation à ce dernier, les sommes correspondantes seront virées au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale prend acte de ce que l'intégralité des dividendes distribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, étant précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 % en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois exercices précédents les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

au titre de l'exercice	revenus éligibles à la réfaction		revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes	autres revenus distribués	
2007	7 203 073.20 € 3,10 € par action	-	-
2008	4 647 144.00 € 2,00 € par action	-	-
2009	8 597 216.40 € 3,70 € par action	-	-

Compte non tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Madame Valentine Fiévet en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale décide de renouveler Madame Valentine Fiévet en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Laurent Fiévet en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Laurent Fiévet en qualité de membre du Conseil de surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée générale fixe le montant annuel maximum des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance à la somme de 400 000 euros.

Cette décision est applicable à l'exercice en cours et sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire aux fins de faire racheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le

cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- o d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action UNIBEL par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- o de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- o d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- o d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- o de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 370 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 85 972 090 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Résolutions à caractère extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

1°) - donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) - fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 11 mai 2013, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) - donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

ONZIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 12 des statuts)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier le 2) de l'article 12 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 2) Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance pour une durée de deux ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire. »

DOUZIEME RESOLUTION
(Modification de l'article 13 des statuts)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Les membres du Directoire qui sont obligatoirement des personnes physiques portent le titre de « membre du Directoire ». Celui d'entre eux que le Conseil de surveillance désignera comme Président du Directoire portera le titre de « Président du Directoire » et représentera la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de « directeur général ». ».

TREIZIEME RESOLUTION
(Modification de l'article 16 alinéa IV des statuts)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier l'avant-dernier paragraphe de l'article 16 alinéa IV des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier. »

QUATORZIEME RESOLUTION
(Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie les dispositions de l'article 16 des statuts «Assemblée des actionnaires » à savoir :

- de mettre en conformité le 3) du I « Assemblée générale ordinaire » avec les dispositions de l'article L.225-98 du Code de commerce et de le modifier comme suit :

«3) Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue sur la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

- de mettre en conformité le 3) du II « Assemblée générale extraordinaire » avec les dispositions de l'article L.225-96 du Code de commerce et de le modifier comme suit :

« 3) Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

- de supprimer dans le 4) du III « Convocation – Ordre du jour – Admission » la référence erronée au caractère extraordinaire de l'Assemblée et de le modifier comme suit :

« 4) Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. »

- de mettre en conformité le 5) du III « Convocation – Ordre du jour – Admission » avec les dispositions des articles L. 225-105, tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010, et R.225-71 du Code de commerce et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« 5) L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant une fraction du capital exigée par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, adressée au siège social, l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. »

* * *

Le présent document de référence est disponible
sur les sites internet d'Unibel : <http://www.unibel.fr>
et de l'Autorité des marchés financiers : <http://www.amf-france.org> .
Des exemplaires peuvent être obtenus sans frais au siège social de la société :

Unibel, 16, boulevard Malesherbes, 75008 Paris
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 742 679 euros
RCS Paris 552 002 578

<http://www.unibel.fr>